

Canada

les ententes de  
développement  
du meier



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Expansion  
Economique  
Régionale

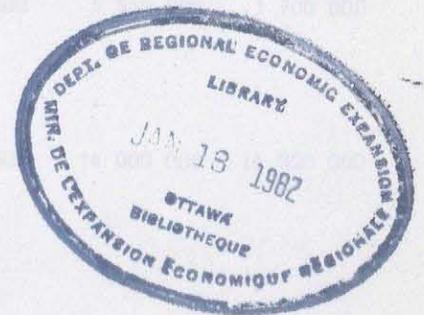
Regional  
Economic  
Expansion

HC115  
.C36614

1981

41714  
181

**RÉSUMÉS DES  
ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT  
ET DES  
ENTENTES AUXILIAIRES  
FÉDÉRALES-PROVINCIALES  
ACTUELLEMENT EN VIGUEUR**



Ref  
HC  
115  
C36714  
1981

RÉSUMÉS DES  
ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT  
ET DES  
ENTENTES AUXILIAIRES  
FÉDÉRALES-PROVINCIALES  
ACTUELLEMENT EN VIGUEUR



Ententes auxiliaires signées entre  
le 1<sup>er</sup> avril 1981 et le 20 août 1981

---

	<u>Signée</u>	<u>Échue</u>	<u>Total</u>	<u>Quote-part fédérale</u>	<u>Quote-part provinciale</u>
<u>TERRE-NEUVE</u>					
Développement communautaire de la région côtière du Labrador	29/05/81	31/03/87	38 996 000 \$	33 800 000 \$	5 196 000 \$
Modernisation des usines de pâtes et papiers	01/06/81	31/03/85	33 000 000	30 000 000	3 000 000
<u>NOUVELLE-ÉCOSSE</u>					
Modernisation de l'industrie des pâtes et papiers	23/05/81	31/03/84	21 250 000	17 000 000	4 250 000
Modernisation des installations de la Sydney Steel Corporation	02/06/81	31/03/84	96 250 000	77 000 000	19 250 000
Développement de l'industrie océanique	24/07/81	24/07/86	35 000 000	22 950 000	12 050 000
<u>QUÉBEC</u>					
Développement des transports (amendement n° 4)*	20/06/81	31/03/82	6 000 000	3 600 000	2 400 000
Société Inter-Port de Québec	03/07/81	31/03/84	9 250 000	5 550 000	3 700 000
<u>ALBERTA</u>					
Aide au traitement des produits alimentaires II	19/08/81	31/03/84	28 000 000	14 000 000	14 000 000

\* Entente communément appelée axes routiers prioritaires.



## AVANT-PROPOS

Le présent rapport est le sixième d'une série de publications dans lesquelles figurent les éléments importants des ententes-cadres de développement fédérales-provinciales et des ententes auxiliaires intervenues depuis 1974. Cette publication comprend le résumé de chaque entente-cadre de développement et de chaque entente auxiliaire en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 1981. On trouvera à l'annexe A la liste des ententes auxiliaires venues à expiration avant cette date. Les résumés de ces dernières ont déjà paru dans les éditions de décembre 1975, de décembre 1976, de décembre 1977, de mai 1979 et du 1<sup>er</sup> avril 1980.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>TERRE-NEUVE</b>	
L'entente-cadre de développement.....	5
Les forêts.....	6
L'aménagement de la région du parc de Gros-Morne.....	8
La planification.....	10
Le Labrador (entente provisoire).....	12
L'exploitation minière.....	14
La promotion du tourisme.....	16
Le développement agricole.....	18
Le développement rural.....	21
Le développement industriel.....	23
Les forêts 1981-1985.....	26
<b>NOUVELLE-ÉCOSSE</b>	
L'entente-cadre de développement.....	31
Le développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth.....	33
Le développement de la zone du détroit de Canso.....	36
Le développement agricole.....	38
Le développement industriel.....	43
La planification.....	46
Les forêts.....	49
La promotion du tourisme.....	52
La conservation de l'énergie.....	56
La cale sèche Panamax à Halifax.....	61
L'aide à la société Michelin Tires (Canada) Ltée.....	63
<b>NOUVEAU-BRUNSWICK</b>	
L'entente cadre de développement.....	67
Les forêts.....	68
Les grandes artères de Saint-Jean et Moncton.....	71
La planification.....	73
La mise en valeur des minéraux et des combustibles.....	74
Les nord-est du Nouveau-Brunswick.....	76
La mise en valeur des ressources agricoles.....	78
Les régions en voie de développement.....	81
L'industrie des pâtes et papiers.....	83
L'aménagement du Market Square à Saint-Jean.....	84
Le développement forestier.....	86

## QUÉBEC

L'entente-cadre de développement.....	91
Les axes routiers prioritaires.....	93
Le développement forestier.....	99
Les infrastructures industrielles.....	101
Le développement agricole.....	103
Le développement minéral.....	106
Le parc industriel et commercial aéroportuaire (PICA).....	109
L'assainissement des eaux de la région de Montréal.....	112
Le développement touristique.....	114
Des équipements publics.....	119
La modernisation de l'industrie des pâtes et papiers.....	123
L'implantation d'une usine de papier journal à Amos.....	125

## ONTARIO

L'entente-cadre de développement.....	131
Le nord-est de l'Ontario.....	133
Les localités à industrie unique.....	138
La mise en valeur des ressources communautaires et rurales.....	145
La gestion forestière.....	150
L'amélioration des usines de pâtes et papiers.....	153
L'est de l'Ontario.....	155
Le développement rural dans le Nord.....	158

## MANITOBA

L'entente-cadre de développement.....	163
Les terres septentrionales.....	164
Le développement industriel.....	166
La production des cultures à forte valeur ajoutée.....	168
Le développement touristique.....	170
L'aménagement hydraulique aux fins d'expansion économique régionale et de lutte contre la sécheresse (entente provisoire).....	172

## SASKATCHEWAN

L'entente-cadre de développement.....	177
La vallée de la Qu'Appelle.....	178
Les terres septentrionales.....	181
L'exploitation forestière.....	184
L'accroissement de la productivité et les changements technologiques dans le secteur agricole.....	186
L'aménagement hydraulique aux fins d'expansion économique régionale et de lutte contre la sécheresse (entente provisoire).....	188
La planification, 1979-1984.....	190

## **ALBERTA**

L'entente-cadre de développement.....	195
L'aide au traitement des produits alimentaires.....	196
Le nord de l'Alberta.....	199

## **COLOMBIE-BRITANNIQUE**

L'entente-cadre de développement.....	205
Le développement industriel.....	206
Le développement agricole et rural.....	208
Le développement de l'industrie des voyages.....	210
La gestion forestière intensive.....	212
La route d'accès à l'île Ridley.....	214

## **TERRITOIRES DU NORD-OUEST**

L'entente-cadre de développement.....	217
Le développement économique des collectivités locales (entente provisoire)...	218

## **YUKON**

L'entente-cadre de développement.....	223
L'exploitation des ressources renouvelables.....	224
Le développement du tourisme (entente provisoire).....	226

## **ANNEXES**

A. Liste des ententes auxiliaires échues.....	231
B. Le plan d'ensemble de développement de l'île-du-Prince-Édouard.....	233

## INTRODUCTION

Les initiatives visant à exploiter les possibilités de développement par le biais d'ententes fédérales-provinciales à frais partagés constituent la majeure partie des efforts déployés par le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) pour combattre les disparités économiques et sociales à travers tout le Canada.

Au cours de l'exercice financier 1979-1980, les programmes mis de l'avant dans le cadre de ces ententes représentaient 61 % du budget du MEER s'élevant à 590 millions de dollars. Les activités entreprises en vertu de l'autre effort important déployé par le ministère à l'échelle nationale, soit le programme de subventions au développement régional, représentaient 18 % de ce même budget, les autres programmes aux objectifs précis, 13 % et les services administratifs, 8 %.

La programmation du MEER pour les initiatives fédérales-provinciales visant à exploiter les possibilités de développement a vu le jour en 1974, au moment où les ententes-cadres de développement (ECD) avec toutes les provinces ont été conclues, sauf avec l'Île-du-Prince-Édouard qui, elle, a signé, en 1969, un plan d'ensemble de développement d'une durée de quinze ans (voir à l'annexe B les détails de ce plan). Des ECD d'une durée de cinq ans ont par la suite été signées avec les territoires, soit, en 1977, avec le Yukon et, en 1979, avec les territoires du Nord-Ouest.

Les ententes-cadres de développement énoncent les possibilités et objectifs généraux de développement de chaque province et territoire. En tant que documents habilitants, les ECD forment la base d'une action conjointe pour des programmes précis de développement entrepris dans le cadre d'ententes auxiliaires qui sont négociées séparément.

Le 1<sup>er</sup> avril 1981, 117 ententes auxiliaires, représentant un engagement financier de quelque 5,4 milliards de dollars, avaient été signées avec les provinces et les territoires. La participation du gouvernement fédéral à ces ententes d'une durée de plusieurs années s'élève à 3 milliards de dollars.

Pour chaque entente auxiliaire, il y a une limite financière et un accord fixe quant au partage des frais. La quote-part maximale du gouvernement fédéral, telle qu'établie par le Cabinet, est la suivante : Terre-Neuve, 90 %; la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, 80 %; le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan, le Yukon et les territoires du Nord-Ouest, 60 %; l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, 50 %.

Chaque entente auxiliaire comporte également des dispositions pour l'évaluation des travaux afin de veiller à ce qu'ils correspondent aux objectifs et stratégies précisés dans l'ECD.

De plus, pour chaque entente auxiliaire, un représentant du MEER participe au comité de gestion, habituellement à titre de coprésident. Le MEER fait également appel, si possible, à d'autres ministères fédéraux pour les questions de planification, de financement et de gestion, afin de profiter de tous les fonds disponibles et des compétences de ces ministères.

Les activités ministérielles entreprises en vertu des ententes-cadres de développement sont revues, de façon régulière, avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, de même qu'avec les autres ministères fédéraux en cause, afin d'évaluer l'état d'avancement des travaux et d'étudier la possibilité de mettre en oeuvre de nouvelles initiatives de développement en se fondant sur l'analyse continue des conditions socio-économiques de chaque province.

Un autre programme du MEER, soit les ententes spéciales ARDA (Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole), vient compléter les ententes de développement décrites dans cet ouvrage et, plus particulièrement, celles portant sur les terres septentrionales. Le programme de l'entente spéciale ARDA incite les habitants moins favorisés, surtout ceux d'ascendance indienne ou inuit, à mettre sur pied des entreprises commerciales qui fourniront de l'emploi aux autochtones; ce programme vise également à augmenter les revenus tirés des activités de production primaire.

Pour de plus amples détails sur les ententes fédérales-provinciales du MEER et les autres programmes ministériels, s'adresser aux bureaux du MEER ou à la Direction des services de l'information du MEER, 6<sup>e</sup> étage, 200, promenade du Portage, Hull (Québec).

Adresse postale :

Direction des services de l'information  
Ministère de l'Expansion économique régionale  
OTTAWA (Ontario)  
K1A 0M4

**TERRE-NEUVE**



## L'ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) Canada-Terre-Neuve a été conclue le 1<sup>er</sup> février 1974.

Les objectifs de l'ECD sont d'accroître le nombre et la qualité des possibilités d'emploi à long terme à Terre-Neuve et de faciliter l'accès à ces possibilités tout en permettant aux habitants de bénéficier d'un niveau de vie plus élevé.

Ces objectifs sont poursuivis en collaboration par les deux gouvernements dans les secteurs économique et socio-économique de façon à :

- a) accroître l'utilisation des ressources naturelles;
- b) exploiter toutes les possibilités qu'offre la situation géographique de Terre-Neuve dans l'Atlantique Nord;
- c) maximiser les avantages que tire la province des activités en augmentant, chez les entreprises qui s'y trouvent, la capacité de participer de façon viable à la fourniture de biens et de services aux marchés provincial, national et international;
- d) offrir à la population active de Terre-Neuve la capacité de participer pleinement aux projets prévus et d'en bénéficier au maximum;
- e) accroître la capacité des secteurs public et privé de la province dans la détermination et l'exploitation des possibilités.

Dans le cadre de la stratégie globale de l'entente, il y a, entre les deux paliers de gouvernement, une collaboration soutenue afin d'évaluer les possibilités de développement et d'en favoriser l'exploitation. Outre les possibilités de développement qu'on pourra ultérieurement convenir d'exploiter en vertu de l'entente, on a déterminé un certain nombre de secteurs qui feront l'objet des premières mesures qui seront prises. Ces secteurs ou domaines d'activité sont les forêts, la pêche, l'agriculture, le tourisme, les sciences et techniques océanographiques, les minéraux, la fabrication et les entreprises intégrées.

Pour accélérer le rythme du développement, il importe d'accroître sensiblement la capacité des secteurs privé et public en planification et en mise en oeuvre. À cette fin, on verra à fournir l'aide financière requise pour l'exécution d'études importantes et la main-d'oeuvre provinciale supplémentaire pour la planification et la mise en oeuvre.

À Terre-Neuve, on n'a pu atteindre, sur le plan des investissements dans les infrastructures, le même niveau que dans les autres parties du Canada, ce qui s'est traduit par de grandes lacunes dans l'infrastructure de base indispensable au développement. L'ECD cherchera à combler ces lacunes.

On trouvera dans les pages suivantes des résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur.

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Les forêts</b>
DURÉE	Du 11 juin 1979 au 31 mars 1983.
OBJECTIF	Permettre au Canada et à la province de tirer parti des possibilités de développement et de diversification des industries forestières de Terre-Neuve par le biais d'activités reliées à la main-d'oeuvre forestière et destinées à améliorer la gestion des ressources. Ces activités serviront de stimulant économique et permettront de créer des emplois et d'avoir une main-d'oeuvre qualifiée dans plusieurs domaines reliés à l'exploitation forestière.
HISTORIQUE	<p>L'entente originale dont l'annexe A fournit les détails sur les fonds a pris fin le 31 mars 1980. Le présent résumé traite seulement de l'annexe 8, soit le programme de stimulation économique visant l'industrie forestière.</p> <p>À la suite de la révision des programmes gouvernementaux effectuée à la fin du premier semestre de l'année 1978, le ministère des Finances et le président du Conseil du Trésor ont annoncé la création d'un fonds de 300 millions de dollars pour le développement économique. Sur cette somme, 50 millions seront utilisés pour le développement du secteur des ressources aux termes des ententes-cadres de développement administrées par le MEER. La province de Terre-Neuve a présenté une proposition dont le financement a été accepté et qui prévoit un programme d'activités sylvicoles reliées à la main-d'oeuvre. Ce dernier a été conçu pour réduire le chômage, favoriser le perfectionnement et les possibilités d'une main-d'oeuvre qualifiée et diminuer les effets à long terme de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.</p>
ÉLÉMENTS	<p>Les éléments clefs de la présente entente sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) l'enlèvement du bois endommagé par la tordeuse des bourgeons de l'épinette;</li><li>2) le réaménagement et le reboisement des emplacements;</li><li>3) les projets d'amélioration des peuplements;</li><li>4) le déblaiement des routes et le nettoyage des rivages des lacs aux fins de protection de l'environnement.</li></ol>

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

Voici une liste des projets prévus dans l'annexe B de la présente entente :

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
Réaménagement des emplacements	7 948 000 \$	794 800 \$	7 153 200 \$
Amélioration des peuplements	2 233 111	223 311	2 009 800
Exploitation par câble (formation)	374 444	37 444	337 000
Projets appuyés par les sociétés	900 000*	90 000	810 000
Évaluation	100 000	10 000	90 000
TOTAL	11 555 555 \$	1 155 555 \$	10 400 000 \$

\* En excluant la quote-part des sociétés.

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de gestion composé de hauts fonctionnaires désignés par les ministres fédéraux et provincial est chargé de l'administration de l'entente. Le MEER et le ministère de l'Environnement y sont tous deux représentés.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	L'aménagement de la région du parc de Gros Morne
DURÉE	Du 8 mai 1974 au 31 mars 1982 (rétroactive au 1 <sup>er</sup> juin 1973), telle que modifiée le 22 décembre 1975, le 20 août 1976, le 22 avril 1977, le 31 mai 1978, le 13 juillet 1979, le 27 novembre 1980 et le 19 mars 1981.
OBJECTIFS	Créer de nouvelles possibilités d'emploi et de revenu dans la région en exploitant le potentiel que possède le parc et faire en sorte que les résidents puissent tirer parti de ces possibilités.
HISTORIQUE	<p>La région de Gros Morne sur la côte ouest de Terre-Neuve, d'une beauté naturelle remarquable, se prête admirablement bien à des activités récréatives. Aussi a-t-on décidé, en 1973, d'en faire un parc national de 1 942,5 km<sup>2</sup>. En 1970, un accord provisoire, intervenu entre le Canada et Terre-Neuve pour l'établissement du parc, prévoyait la relocalisation complète de cinq des 23 petites agglomérations situées à l'intérieur du parc. Pour les 18 autres, on formerait quatre enclaves dans le parc, et les gens pourraient travailler à l'entretien du parc ou dans l'industrie touristique qui serait créée pour accueillir les visiteurs.</p> <p>Or l'opposition à la relocalisation a fait rouvrir les négociations sur cet aspect de l'entente. En 1973, le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord a accepté de n'obliger aucun des résidents du parc à déménager et déclaré que le gouvernement fédéral demeurerait disposé à partager avec la province les frais requis pour le traitement juste et équitable de la population concernée.</p> <p>Le taux de chômage a toujours été élevé dans cette région et les revenus y sont faibles. Comme la prise de contrôle des ressources du parc a encore aggravé la situation économique régionale déjà chancelante, l'exploitation du parc et de l'industrie touristique créée dans la région constituerait la principale stratégie à utiliser pour hausser le niveau de l'emploi et des revenus.</p> <p>Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Elle a été signée par le ministre du MEER et par le ministre des Forêts et de l'Agriculture de Terre-Neuve.</p>
ÉLÉMENTS	<p>Parmi les principaux éléments de cette entente auxiliaire, on compte :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) des études de planification et des programmes de développement pour satisfaire à la demande éventuelle de services touristiques, et le développement de la pêche côtière sportive;</li> <li>2) dans le domaine de l'infrastructure communautaire : des réseaux d'adduction d'eau et d'égout, l'aménagement de terrains résidentiels et un réseau d'élimination des déchets solides;</li> <li>3) la construction et l'amélioration de routes et de ponts qui relient et traversent les agglomérations enclavées dans le parc.</li> </ol>

Il faut aussi inclure les frais de surveillance technique et les frais connexes, ainsi que l'évaluation des répercussions économiques au moyen d'études.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

Voici une liste des projets prévus par l'entente :

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
Études de planification et programmes d'amé- nagement	289 800 \$	28 980 \$	260 820 \$
Infrastructure communautaire	16 438 088	1 643 809	14 794 279
Construction routière	5 977 312	597 731	5 379 581
Surveillance technique et frais connexes	130 000	13 000	117 000
Évaluation - études des retombées	100 000	10 000	90 000
TOTAL	22 935 200 \$	2 293 520 \$	20 641 680 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de gestion composé de hauts fonctionnaires désignés par les ministres fédéraux et provincial est responsable de l'administration de l'entente. Le MEER et le ministère de l'Environnement (Parcs) y représentent le gouvernement fédéral.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>La planification</b>		
DURÉE	Du 1 <sup>er</sup> avril 1977 au 31 mars 1982 (signée le 22 juin 1976), telle que modifiée le 19 avril 1979.		
OBJECTIFS	Fournir les moyens d'entreprendre des études et d'assurer la planification nécessaire à l'identification et à l'analyse des possibilités de développement économique et socio-économique de Terre-Neuve, et élaborer et mettre en oeuvre des stratégies, des programmes et des ententes auxiliaires en vue d'exploiter ces possibilités.		
HISTORIQUE	<p>Pour réaliser les objectifs de l'ECD et exploiter les possibilités de développement de la province, il faut procéder à des analyses et à des études détaillées de la situation économique et socio-économique de Terre-Neuve, ainsi qu'à des études des secteurs et des possibilités dont la province peut tirer avantage. Le gouvernement fédéral doit fournir à la province des fonds pour lui permettre de retenir les services de spécialistes de l'extérieur et d'affecter à ces travaux du personnel provincial en vue de permettre aux deux gouvernements de planifier et de mettre en oeuvre de façon plus efficace des initiatives conjointes de développement.</p> <p>L'entente a été signée par le ministre du MEER et le ministre des Affaires intergouvernementales de Terre-Neuve.</p>		
ÉLÉMENTS	<p>L'entente prévoit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) le recrutement de personnel et l'acquisition de services de l'extérieur;</li> <li>2) l'absorption d'une partie des frais relatifs au personnel provincial.</li> </ol>		
DISPOSITIONS FINANCIÈRES	COÛT TOTAL <u>ESTIMATIF</u>	QUOTE-PART <u>PROVINCIALE</u>	QUOTE-PART <u>FÉDÉRALE (MEER)</u>
	<u>Personnel et services de l'extérieur</u>		
		10 %	90 %
		50 %	50 %
	4 800 000 \$	1 760 000 \$	3 040 000 \$
	<u>Personnel provincial</u>		
		10 %	90 %
		25 %	75 %
		50 %	50 %
	1 585 000 \$	625 000 \$	960 000 \$
TOTAL	<u>6 385 000 \$</u>	<u>2 385 000 \$</u>	<u>4 000 000 \$</u>

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de gestion composé d'un haut fonctionnaire de chaque gouvernement nommé respectivement par les ministres fédéral et provincial est responsable de l'administration de l'entente.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Le Labrador (entente provisoire)		
DURÉE	Du 3 décembre 1976 au 31 mars 1982, telle que modifiée le 22 février 1978, le 12 mai 1978, le 19 octobre 1978, le 25 juillet 1979 et le 20 mars 1981.		
OBJECTIFS	<p>Aider la municipalité de Happy Valley-Goose Bay à conserver sa viabilité socio-économique malgré la réduction importante des activités militaires américaines à l'aéroport de Goose Bay.</p> <p>Améliorer, dans des agglomérations choisies, les infrastructures et les services nécessaires à la diversification de l'économie locale et aider les Labradoriens à participer aux nouvelles possibilités de développement.</p> <p>Favoriser le développement rationnel et à long terme du Labrador au profit de ses habitants et de la province.</p>		
HISTORIQUE	<p>La diminution sensible des activités de l'aviation américaine à l'aéroport de Goose Bay a hâté l'élaboration d'une entente auxiliaire visant à aider la collectivité de Happy Valley-Goose Bay à maintenir son assise socio-économique et à créer de nouvelles entreprises industrielles à l'aéroport en tant que lieu principal d'emploi. À la demande de la province, on a élargi la portée de l'entente pour inclure un projet dans la ville de Wabush. Par conséquent, l'entente auxiliaire provisoire sur le Labrador se veut un mécanisme pour le développement à court et à long terme du Labrador.</p> <p>Au cours de 1977, on a convenu que des efforts devraient être faits pour améliorer le mode de vie des habitants des collectivités côtières. En collaboration avec Santé et Bien-être social Canada, on a entrepris des projets visant à y améliorer les conditions de santé et d'hygiène. On a également pris des dispositions pour déterminer les besoins à long terme du Labrador avec la coopération des ministères fédéraux et provinciaux et des habitants du Labrador.</p>		
DISPOSITIONS FINANCIÈRES	<u>COÛT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FÉDÉRALE</u>
	1. Parc industriel de Wabush	5 350 000 \$	535 000 \$ 4 815 000 \$
	2. Pont de la rivière North West	4 300 000	430 000 3 870 000
	3. Société de dévelop- pement économique de Happy Valley- Goose Bay	385 000	38 500 346 500

4. Résidence pour étudiants à l'école des métiers de Happy Valley	1 452 000	145 200	1 306 800
5. Égout collecteur auxiliaire et exutoire	500 000	50 000	450 000
6. Réfection de certaines rues dans la ville de Happy Valley	500 000	50 000	450 000
7. Programme d'amélioration des quartiers de la ville de Happy Valley	750 000	300 000	450 000
8. Évaluation du programme	200 000	20 000	180 000
9. Projets d'immobilisation			
9.1 Infrastructure communautaire	3 500 000	350 000	3 150 000
9.2 Services médicaux Allocation pour les imprévus (30 %)	1 200 000 1 410 000	120 000 141 000	1 080 000 269 000
10. Enquêtes	2 350 000	235 000	2 115 000
11. Information du public	100 000	10 000	90 000
12. Gestion des projets	100 000	10 000	90 000
TOTAL	22 097 000 \$	2 434 700 \$	19 662 300 \$

NOTE : La quote-part du fédéral représente 90 % des coûts directs reliés aux projets 1 à 6 et 8. La quote-part du fédéral dans le cas du projet 7 équivaut à 90 % du coût estimatif municipal d'un programme d'amélioration des quartiers jusqu'à concurrence de 450 000 \$, sous réserve de la disposition du paragraphe 4 (6) de l'entente.

Le MEER assume la quote-part fédérale de tous les projets, sauf le projet 9.2 qui sera acquitté par Santé et Bien-être social Canada.

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de gestion composé de fonctionnaires nommés respectivement par les ministres fédéraux et provinciaux est responsable de l'administration de l'entente et de l'évaluation du programme.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	L'exploitation minérale		
DURÉE	Du 17 décembre 1976 au 31 décembre 1981, telle que modifiée le 28 avril 1977.		
OBJECTIF	Mettre en valeur les ressources minérales de Terre-Neuve en recueillant de meilleures données géoscientifiques dans des régions choisies offrant de grandes possibilités, en établissant un inventaire détaillé des gîtes connus et en élaborant des politiques en matière de gestion des ressources minérales qui inciteront l'entreprise privée à se livrer à l'exploration et à l'exploitation tout en assurant à Terre-Neuve les plus grands avantages socio-économiques.		
HISTORIQUE	<p>L'industrie minière compte pour quelque 22 % du produit provincial brut de Terre-Neuve, mais toutes les possibilités sont loin d'avoir été exploitées. Cette industrie est fortement axée sur l'extraction et il se fait très peu de transformation sur place des produits miniers. Il existe d'excellentes possibilités d'accroître les activités d'extraction et de traitement, ce qui permettrait ainsi d'améliorer la situation économique et sociale de la province. Environ 7 000 personnes (ou 4 % de la population active) sont employées dans l'industrie minière et il est raisonnable d'admettre qu'un minimum de 1 000 à 1 500 nouveaux emplois pourraient être créés dans les dix années qui suivront la mise en marche du programme.</p> <p>L'entente sur l'exploration et l'évaluation des ressources minérales intervenue entre le Canada et Terre-Neuve en 1971 a donné des avantages à court et à moyen terme dans les domaines de l'extraction, des possibilités de traitement et de l'élaboration de politiques. Cette entente financée conjointement par le MEER et le MEMR a pris fin le 31 mars 1976. La présente entente prévoit poursuivre certains des travaux entrepris aux termes de l'entente précédente. Toutefois, on ne peut réaliser pleinement les possibilités de développement à long terme en raison du manque de données géoscientifiques de base. Une partie importante du programme est donc consacrée aux levés et à la cartographie géoscientifiques.</p>		
DISPOSITIONS FINANCIÈRES	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE</u>
	8 587 000 \$	858 700 \$	7 728 300 \$
	2 582 000	258 200	2 323 800
	1 089 000	108 900	980 100
	200 000	20 000	180 000
	<u>12 458 000 \$</u>	<u>1 245 800 \$</u>	<u>11 212 200 \$</u>
	TOTAL		

Le MEER et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources se partageront de façon égale la quote-part fédérale.

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de gestion composé de représentants nommés par les ministres fédéraux et provincial est responsable de l'administration de l'entente et de l'évaluation du programme. On y compte des représentants des deux ministères fédéraux mentionnés.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>La promotion du tourisme</b>
DURÉE	Du 22 février 1978 au 31 mars 1983 (rétroactive au 1 <sup>er</sup> janvier 1978), telle que modifiée le 6 juin 1980.
OBJECTIFS	<p>Promouvoir l'expansion de l'industrie du tourisme et favoriser son développement futur.</p> <p>Augmenter l'apport net du tourisme à l'économie de la province par le prolongement de la saison des activités touristiques et par l'accroissement du nombre d'emplois liés au tourisme et celui des dépenses touristiques.</p>
HISTORIQUE	<p>Depuis l'achèvement de la Transcanadienne en 1965, l'industrie du tourisme a connu un essor considérable à Terre-Neuve. Le nombre des touristes a augmenté en dépit du manque d'installations et de services touristiques. Il existe des perspectives de développement à Terre-Neuve permettant de satisfaire à la demande actuelle et de susciter une demande additionnelle.</p> <p>À Terre-Neuve, l'industrie touristique est relativement peu développée. Il existe cependant des possibilités précises d'augmenter l'apport du tourisme à l'économie de la province. Selon les prévisions, le programme devrait susciter, d'ici à 1981, une augmentation annuelle de 26 000 visiteurs, une hausse de 5,45 millions de dollars au chapitre des dépenses touristiques annuelles et la création de 410 années-personnes dans le secteur. Toutes ces augmentations découleraient directement du programme de promotion du tourisme.</p>
ÉLÉMENTS	<p>Le programme visera surtout les domaines suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <u>La commercialisation</u> <p>La province élaborera un programme global de commercialisation pour compléter l'orientation de la stratégie qui vise surtout à augmenter le nombre des touristes.</p> </li> <li>2) <u>Les attractions</u> <p>Les projets prévus en vue d'attirer les touristes comprennent la mise en valeur des points de vue panoramiques et des endroits offrant un intérêt historique.</p> </li> <li>3) <u>Le développement du tourisme organisé</u> <p>Ces activités organisées inciteront les groupes à intérêts spécialisés à entreprendre les voyages, visites et expéditions qui leur conviennent.</p> </li> <li>4) <u>Les services touristiques</u> <p>On améliorera tous les services fondamentaux tels que les services de restauration, les services d'information et les services techniques.</p> </li> </ol>

5) L'hébergement

On espère stimuler le développement des installations touristiques en assurant une aide financière aux exploitants.

6) La planification et l'évaluation

À l'heure actuelle, on constate certaines lacunes au niveau de l'information et de la recherche dans le domaine du tourisme. Ce programme devrait combler ces lacunes.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES	COÛT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART PROVINCIALE	QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)
Commercialisation	310 000 \$	31 000 \$	279 000 \$
Attractions	3 523 800	352 380	3 171 420
Développement du tourisme organisé	635 700	63 570	572 130
Services touristiques	1 358 800	135 880	1 222 920
Hébergement	6 652 300	665 230	5 987 070
Planification, coordi- nation et évaluation	784 000	78 400	705 600
TOTAL	13 264 600 \$	1 326 460 \$	11 938 140 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Chacun des ministres désignera un ou plusieurs hauts fonctionnaires qui seront responsables de l'administration de la présente entente. Le gouvernement fédéral sera représenté, au sein du comité de gestion, par le MEER et l'Office de tourisme du Canada.

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Le développement agricole</b>
DURÉE	Du 14 juillet 1978 au 31 mars 1983, telle que modifiée le 28 mai 1979, le 15 mai 1980 et le 6 août 1981.
OBJECTIF	Favoriser l'expansion d'une industrie agricole viable à Terre-Neuve en augmentant la production, en améliorant les méthodes de gestion et la technologie des agriculteurs, en perfectionnant les méthodes de commercialisation, en exploitant les terres de façon efficace et en fournissant des services de soutien agricole modernes.
HISTORIQUE	<p>L'industrie agricole à Terre-Neuve est relativement peu développée à cause de problèmes structureux et institutionnels touchant les terres, la commercialisation, le financement et les services de soutien. Toutefois, le programme de développement agricole à Terre-Neuve offre la possibilité d'appuyer et de favoriser le développement de l'industrie, de diversifier l'assise économique, de créer directement des emplois et d'améliorer les revenus dans des régions rurales où les possibilités d'emploi sont moins nombreuses.</p> <p>Le but de cette entente est d'établir des exploitations agricoles viables financièrement, d'approvisionner les marchés locaux avec des produits frais et de qualité dont les prix soient compétitifs avec ceux des produits importés et qui puissent être cultivés à Terre-Neuve.</p> <p>La production locale ne parvient à satisfaire qu'environ 25 % de la demande de produits agricoles de Terre-Neuve. De plus, à cause des problèmes de transport et de distribution qu'entraîne l'importation de ces produits, seuls les agriculteurs locaux peuvent offrir des produits frais et de qualité.</p> <p>Les objectifs de l'entente seront atteints grâce à une stratégie intégrée visant principalement le développement agricole dans des régions désignées. Les plans de développement agricole des régions seront élaborés selon les priorités régionales et les produits essentiels, et ce à la lumière des possibilités matérielles et du potentiel économique des agriculteurs. De plus, selon les besoins, on accordera aux agriculteurs particuliers des services de consultation en matière de technologie et de gestion agricole et la possibilité d'obtenir une aide financière. On prendra des mesures visant à stabiliser l'approvisionnement des marchés locaux et on effectuera des études visant à déterminer les besoins de l'industrie au niveau de l'infrastructure. Des mesures spéciales seront prises en vue de favoriser le développement de l'industrie commerciale des myrtilles. Cette stratégie va de pair avec la stratégie alimentaire nationale élaborée par le ministère de l'Agriculture du Canada.</p> <p>L'entente a été signée par les ministres fédéraux du MEER et de l'Agriculture et les ministres provinciaux des Forêts et de l'Agriculture et des Affaires intergouvernementales.</p>

## ÉLÉMENTS

L'entente prévoit :

1) Le développement agricole

Offrir aux agriculteurs des services de consultation en matière de gestion et d'élaboration de plans agricoles et des subventions afin de stimuler la mise en oeuvre des plans convenus.

2) Les possibilités de développement

Déterminer et exploiter les possibilités de développement agricole, telles que le développement de l'industrie porcine, l'utilisation à des fins agricoles des sols de tourbe, des aliments à base de fibre de bois, et de la transformation des aliments sur place.

3) Le développement de l'industrie des myrtilles

Une initiative pour augmenter les investissements privés et l'efficacité dans l'utilisation des ressources en vue d'une industrie des myrtilles davantage orientée vers le commerce.

4) La commercialisation

Mettre au point des méthodes, des installations, des organisations et des services de commercialisation en vue d'entreposer, de classer, de transformer, de distribuer et de vendre les produits agricoles de façon plus ordonnée et plus efficace.

5) La planification de l'utilisation des terres

Évaluer les possibilités foncières et l'aide à offrir dans la formulation des plans et des stratégies pour le remembrement et l'utilisation des terres.

6) L'exploitation des terres

Fournir, à l'extérieur des fermes, les services nécessaires à l'exploitation des régions agricoles offrant de nombreuses possibilités, et organiser et favoriser la mise en oeuvre d'une initiative spéciale visant à diminuer le problème du fourrage.

7) Les installations agricoles

Prévoir des bureaux, des laboratoires et des cliniques afin de permettre une meilleure coordination des programmes fédéraux et provinciaux; offrir des services de consultation en gestion agricole, des analyses de sols et de cultures, des services vétérinaires et autres en vertu des ententes ministérielles et à frais partagés.

8) La planification, la coordination et l'évaluation

Fournir des services de planification, d'analyse économique, de surveillance, d'évaluation et d'information dans le cadre des programmes.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES	COÛT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART PROVINCIALE	QUOTE-PART FÉDÉRALE
Développement agricole	4 517 600 \$	451 760 \$	4 065 840 \$
Possibilités de développement	1 327 600	132 760	1 194 840
Développement de l'industrie des myrtilles	2 772 400	277 240	2 495 160
Commercialisation	1 676 700	167 670	1 509 030
Planification de l'utili- sation des terres	2 050 300	205 030	1 845 270
Exploitation des terres	1 280 900	128 090	1 152 810
Installations agricoles	2 000 000	200 000	1 800 000
Planification, coordi- nation et évaluation	715 800	71 580	644 220
TOTAL	16 341 300 \$	1 634 130 \$	14 707 170 \$

La quote-part fédérale au programme des installations agricoles, s'élevant à 1,8 million de dollars, sera assumée par le ministère fédéral de l'Agriculture.

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

La présente entente auxiliaire sera administrée par un comité de gestion composé de fonctionnaires nommés par les ministres. Le gouvernement fédéral est représenté par le MEER et ministère de l'Agriculture.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Le développement rural</b>
DURÉE	Du 14 juillet 1978 au 31 mars 1983 (rétroactive au 1 <sup>er</sup> avril 1978).
OBJECTIF	L'entente vise à fortifier le secteur rural de la province et à lui donner un nouvel essor.
HISTORIQUE	<p>Une grande partie de la population de Terre-Neuve habite les régions rurales de la province et, par conséquent, le milieu rural joue un rôle important dans le développement économique. La région rurale de la province est formée en grande partie de petites collectivités qui ont une faible densité de population et qui possèdent des ressources et des possibilités de développement dont la nature et l'ampleur diffèrent de celles des régions plus importantes et plus urbanisées.</p> <p>Au cours des dernières années, l'aménagement de ces régions rurales a favorisé l'établissement de petites entreprises axées sur les ressources ou d'entreprises fournissant de l'emploi à un petit nombre de personnes.</p> <p>Le processus a été amorcé par un réseau d'associations de développement régional établies dans de nombreux secteurs de la province. Financées par les gouvernements fédéral et provincial, le nombre de ces associations est passé de 1 en 1963 à 45 en 1980. Elles assurent le leadership et la planification nécessaires à la création d'un secteur rural plus fort. À cet égard, ces associations servent à combler un vide qui existe dans plusieurs régions où d'importantes administrations municipales et autres organismes régionaux visant à promouvoir le développement social et économique n'ont pas atteint leurs objectifs.</p> <p>Les associations de développement aident les personnes à tirer profit des ressources rurales en vue de créer des possibilités d'emploi faisant appel aux compétences traditionnelles. Par conséquent, la qualité du mode de vie rural dans le cadre familial est améliorée et constitue une solution au problème de migration vers les centres urbains industriels.</p> <p>Grâce au programme ARDA III financé conjointement par le MEER et la province, on a réalisé des progrès notables au chapitre de l'aménagement rural. Le programme prévoyait également le financement des différentes associations de développement régional.</p>
ÉLÉMENTS	<p>Voici les principaux éléments de la présente entente auxiliaire :</p> <p>1) <u>Le développement de la collectivité</u></p> <p>Offrir aux associations de développement régional des subventions de fonctionnement et d'autres subventions de base; à la Société de développement de Terre-Neuve et du Labrador, des subventions annuelles; à la population rurale, des programmes de formation et de perfectionnement des dirigeants; financer les projets de développement et les activités de planification régionale.</p>

2) Les subventions au développement rural

Accorder des stimulants aux petites entreprises ainsi que des subventions à la recherche et au développement; améliorer les possibilités de gestion des entrepreneurs ruraux.

3) La mise en valeur de l'industrie de l'artisanat

Élaborer un programme d'information et de commercialisation de l'artisanat et mettre sur pied des services extérieurs de commercialisation et de conception afin d'accroître l'industrie de l'artisanat.

4) L'évaluation du programme et des services d'information

On fera l'évaluation du programme et on fournira des services d'information à l'intention du public relativement aux programmes prévus dans la présente entente.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

Voici la liste des projets identifiés dans le cadre de la présente entente :

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
Développement de la collectivité	9 350 000 \$	935 000 \$	8 415 000 \$
Subventions au développement rural	4 140 000	414 000	3 726 000
Mise en valeur de l'industrie de l'artisanat	960 000	96 000	864 000
Évaluation du programme et des services d'information	130 000	13 000	117 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL	14 580 000 \$	1 458 000 \$	13 122 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

L'entente sera administrée par un comité de gestion composé de hauts fonctionnaires nommés par les ministres fédéral et provincial.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Le développement industriel</b>
DURÉE	Du 11 juin 1979 au 31 mars 1984.
OBJECTIFS	Les objectifs de cette entente sont d'appuyer l'accroissement des possibilités d'emploi, surtout dans les secteurs secondaire et tertiaire de l'économie; de promouvoir le développement, l'expansion et une plus grande efficacité des entreprises indigènes; d'accélérer le processus d'expansion industrielle dans la province; d'atténuer les coûts d'infrastructure communautaire liés au développement des entreprises industrielles et commerciales; de créer un climat qui incite les industries de services à augmenter et à raffermir leurs liens avec les secteurs primaire et secondaire.
HISTORIQUE	<p>Le gouvernement terre-neuvien, le MEER et le ministère fédéral des Transports ont partagé les frais d'une étude sur le développement du port de Corner Brook. Effectuée en 1976, cette étude indiquait l'existence d'un fort potentiel de croissance dans la région de Corner Brook et renfermait également plusieurs recommandations touchant le futur aménagement physique du port.</p> <p>Un examen plus récent des possibilités économiques et des obstacles au développement indique que les terrains en bordure du port et les installations portuaires pourront encore répondre aux besoins normaux pendant plusieurs années. Cependant, on note un besoin immédiat d'accroître les terrains industriels.</p> <p>Le parc industriel, qui a été aménagé aux termes d'une entente antérieure avec le MEER sur les zones spéciales, est maintenant entièrement utilisé. La Corner Brook Economic Development Corporation possède une liste de firmes désireuses d'agrandir leurs installations ou de s'implanter dans la ville de Corner Brook. La superficie des nouveaux terrains industriels qui sont requis pour satisfaire à la demande se situe présentement aux environs de 16 hectares. Il importe de combler cette demande pour permettre à la ville de continuer à croître en tant que centre régional de services et de distribution et pour satisfaire au besoin de diversification de l'infrastructure économique.</p> <p>La réouverture de l'usine de l'Abitibi-Price Inc., à Stephenville, pour la fabrication du papier journal et l'expansion économique générale de la région de Stephenville-Baie Saint-Georges-Port-au-Port nécessiteront un accès efficace au réseau provincial de routes transinsulaires.</p> <p>Une entente auxiliaire a été élaborée par le MEER en consultation avec la province et les ministères fédéraux de l'Industrie et du Commerce, des Transports et la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada en réponse aux possibilités d'expansion et aux entraves au développement dans la région occidentale de la province. On prévoit que de nouveaux projets à orientation industrielle et des programmes connexes seront élaborés pendant la durée de l'entente en vue d'être par la suite considérés par le Conseil du Trésor.</p>

ÉLÉMENTS

Voici la liste des éléments clefs qui sont prévus aux termes de l'entente :

1) Le parc industriel de Country Road

L'aménagement et la viabilisation d'un parc industriel de 30 hectares dans la zone du Country Road de la ville de Corner Brook, parc doté d'un terrain non viabilisé permettant l'ajout futur d'une superficie de 30 hectares contigus à la zone qui sera aménagée aux termes de cette entente.

2) La voie d'accès au parc industriel de Country Road

La construction d'une voie de 10 kilomètres qui donnera au nouveau parc un accès direct à la route transcanadienne et aux rues de la ville.

3) La voie d'accès au parc industriel de Stephenville

La construction d'une voie de 23 kilomètres qui reliera efficacement la Transcanadienne et la zone industrielle, ainsi que les routes à l'ouest de la ville de Stephenville.

4) L'évaluation du programme

La prise de dispositions pour l'évaluation du programme et les activités d'information.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

Voici une liste des projets identifiés aux termes de l'entente :

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
<u>Grands projets de développement</u>			
Parc industriel de Country Road, à Corner Brook	4 000 000 \$	400 000 \$	3 600 000 \$
Voie d'accès au parc industriel de Country Road	9 000 000	900 000	8 100 000
Voie d'accès au parc industriel de Stephenville	10 000 000	1 000 000	9 000 000
TOTAL PARTIEL	23 000 000 \$	2 300 000 \$	20 700 000 \$

Allocation pour les imprévus (15 %)	3 450 000	345 000	3 105 000
TOTAL PROGRAMME 1	26 450 000 \$	2 645 000 \$	23 805 000 \$
<u>Évaluation du programme</u>	200 000 \$	20 000 \$	180 000 \$
TOTAL GLOBAL	26 650 000 \$	2 665 000 \$	23 985 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de gestion formé des hauts fonctionnaires désignés par les ministres fédéraux et provincial est responsable de l'application de l'entente. Le MEER et le ministère de l'Industrie et du Commerce comptent des représentants au sein du comité.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Les forêts, 1981-1985</b>
DURÉE	Du 9 janvier 1981 au 31 mars 1985.
OBJECTIFS	<p>Maintenir et, le cas échéant, accroître la contribution du secteur forestier à l'économie provinciale et nationale;</p> <p>Atténuer les effets négatifs que pourraient avoir les réductions projetées dans la coupe annuelle permise pour les industries forestières établies dans la principale zone d'approvisionnement économique;</p> <p>Promouvoir l'utilisation accrue des ressources forestières à l'intérieur et à l'extérieur de la principale zone d'approvisionnement économique.</p>
HISTORIQUE	<p>Les capacités du ministère terre-neuvien des Ressources forestières et des Terres ont été considérablement rehaussées par la première entente auxiliaire sur les forêts conclue le 26 avril 1974.</p> <p>Les industries de produits forestiers de Terre-Neuve constituent le moteur de l'économie de cette province. En 1979, l'industrie des pâtes et papiers a contribué à elle seule à la création d'emplois directs totalisant quelque 6 000 années-personnes. Sur le plan des emplois, de la masse salariale et de la valeur ajoutée, le secteur forestier prime toutes les industries de fabrication au chapitre de l'économie provinciale. Le secteur de l'industrie forestière de Terre-Neuve a toujours été le principal générateur d'emplois dans cette province. L'apport soutenu et amélioré de ce secteur ne saurait se poursuivre sans la mise en oeuvre de meilleurs programmes de gestion forestière et de mesures connexes destinés à accroître les réserves de bois à moyen et à long terme auxquelles l'industrie existante peut accéder de façon économique, ainsi qu'à améliorer, si la chose est réalisable, les possibilités des autres entreprises d'utiliser les ressources forestières provinciales. Le MEER et le gouvernement provincial ont jugé à propos de conjuguer leurs efforts dans le cadre d'une entente auxiliaire.</p>
ÉLÉMENTS	<p>Les principaux éléments de cette entente comprennent:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <u>La sylviculture</u> <p>On procédera au reboisement et à l'amélioration des forêts en vue de corriger les déformations des peuplements âgés et de renouveler les zones forestières actuellement improductives.</p> </li> <li>2) <u>Les routes d'accès</u> <p>Ajouter quelque 785 kilomètres au réseau provincial de routes forestières en vue d'améliorer l'accès aux forêts aux fins de coupe, de gestion et de protection forestières.</p> </li> </ol>

3) La protection des forêts

Améliorer les méthodes de détection et d'élimination des incendies forestiers afin de minimiser les pertes de bois d'oeuvre et les dégâts causés à l'environnement et à la propriété. Cela comprendra la construction radiotéléphonique VHF pour le Labrador, l'amélioration des connaissances, le traçage de sentiers de contrôle biologique et la réalisation d'études sur les insectes et les maladies.

4) L'inventaire et la planification des ressources forestières

Terminer l'inventaire des ressources forestières lequel comprend l'inventaire de la gestion forestière et les inventaires forestiers intensifs.

5) Le développement des industries forestières

Ce programme comprendra des projets expérimentaux et des études d'élaboration, des études sur les produits forestiers et le développement de l'industrie, ainsi que des analyses économiques, statistiques et d'évaluation sur les forêts.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

	COÛT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART PROVINCIALE	QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)
Sylviculture	21 900 000 \$	2 190 000 \$	19 710 000 \$
Routes forestières	17 930 000	1 793 000	16 137 000
Protection des forêts	3 620 000	362 000	3 258 000
Inventaire et planification des ressources forestières	4 157 000	415 700	3 741 300
Développement des industries forestières	4 486 000	448 600	4 037 400
TOTAL	52 093 000 \$	5 209 300 \$	46 883 700 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de gestion composé de cadres supérieurs nommés par les ministres fédéral et provincial est chargé de l'administration de la présente entente.



# NOUVELLE-ÉCOSSE



## L'ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) entre le Canada et la Nouvelle-Écosse a été signée le 12 septembre 1974 par le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale et le premier ministre de la Nouvelle-Écosse.

Cette entente a pour objet de favoriser l'augmentation des possibilités d'emploi viable et à long terme, d'offrir aux habitants de la Nouvelle-Écosse de meilleures conditions de vie et des revenus personnels accrus et d'appuyer l'instauration d'une économie provinciale dynamique et créatrice qui favorisera l'expansion et la stabilité de l'activité économique dans la province.

Pour atteindre ces objectifs généraux, les gouvernements mettront en oeuvre des stratégies axées sur des approches sectorielles et géographiques plus précises, y compris :

- a) la création ou l'accroissement des possibilités d'emploi partout dans la province, grâce à la détermination et à l'exploitation de possibilités de développement appropriées;
- b) l'élaboration et la mise en oeuvre des mesures d'aménagement rural et urbain nécessaires en vue de promouvoir et d'appuyer les possibilités de développement économique et socio-économique en Nouvelle-Écosse;
- c) la mise en valeur des industries axées sur les ressources, soit la pêche, l'agriculture, les forêts et les mines, grâce à des mesures visant à améliorer leur efficacité, leur productivité et l'utilisation maximale des ressources, y compris la recherche intensive et la transformation plus poussée de leurs produits primaires;
- d) le développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth en mettant l'accent sur les industries à haute technicité, les industries de communication, de distribution et de transport s'y rapportant, ainsi que sur une gamme variée de services personnels et commerciaux, en fonction de l'évolution de cette zone comme grand centre d'affaires et de services;
- e) l'exploitation des secteurs primaire et secondaire de transformation des matières premières et des produits semi-finis, ou en provenance de l'étranger, dans la zone du détroit de Canso;
- f) l'exploitation des possibilités économiques et sociales des secteurs du tourisme et des loisirs et des secteurs connexes;
- g) l'apport de l'aide provisoire nécessaire afin d'éliminer les obstacles à la conservation et au maintien des possibilités d'emploi et des industries par ailleurs viables;
- h) l'exploitation des possibilités ayant un effet d'entraînement et reliées à l'approvisionnement, aux services, à l'exploration, à l'extraction et à la distribution du pétrole et du gaz off-shore;

- i) l'essor de la technologie océanographique et des industries maritimes, y compris la construction et la réparation navales;
- j) l'exploitation des ressources énergétiques et des réseaux de distribution de l'énergie afin d'aider à assurer un approvisionnement suffisant aux consommateurs et aux industries de la Nouvelle-Écosse.

On trouvera dans les pages suivantes les résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Le développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth</b>
DURÉE	Du 31 mars 1975 au 31 mars 1982, telle que modifiée le 11 septembre 1975, le 28 avril 1976, le 28 juin 1976, le 17 mars 1977, le 21 avril 1977, le 16 mars 1978, le 1 <sup>er</sup> août 1978, le 21 septembre 1978, le 14 février 1979, le 18 janvier 1980, le 20 mars 1980, le 15 octobre 1980, le 20 mars 1981 et le 25 mars 1981.
OBJECTIFS	Permettre à la zone de Halifax-Dartmouth de remplir plus efficacement son rôle de principal centre régional des provinces de l'Atlantique en assurant le développement souhaitable du centre des deux villes, la poursuite de l'aménagement des installations portuaires et un développement industriel croissant, plus spécialement des industries à haute technicité.
HISTORIQUE	<p>La zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth est la région la plus prospère de l'Atlantique, le revenu par habitant et par famille y étant d'environ 10 % supérieur à la moyenne nationale. Chose plus importante, elle est maintenant appelée à jouer un rôle primordial au sein de l'ensemble de l'économie de l'Atlantique. La zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth est graduellement passée de l'état de région à faible croissance à celui de centre prospère, grâce aux nombreux liens qu'elle entretient avec les grands centres métropolitains du reste du Canada et de la côte est des États-Unis. Il est essentiel de soutenir le rythme rapide du développement et de la croissance de la région métropolitaine, non seulement pour que les résidents de Halifax-Dartmouth continuent de prospérer, mais aussi pour étendre cet essor économique à toutes les autres parties de la Nouvelle-Écosse et de la région de l'Atlantique.</p> <p>On prévoit que cinq grands avantages résulteront de la mise en oeuvre de cette entente auxiliaire :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) elle fournira de l'emploi aux nouveaux éléments de la population active, particulièrement à ceux qui viendront des autres parties des provinces de l'Atlantique;</li> <li>2) elle contribuera à faire en sorte que l'expansion soit réalisée de façon ordonnée, en évitant les " désavantages " généralement reliés à une forte croissance;</li> <li>3) elle contribuera à maintenir l'essor que connaît actuellement l'économie de Halifax-Dartmouth;</li> <li>4) par rapport aux " avantages " précédents, elle amènera une meilleure intégration de l'économie de l'Atlantique, grâce à un réseau de transport et de distribution plus important et amélioré, ce qui permettra de tirer profit de la situation unique de Halifax comme " porte d'entrée " des marchés mondiaux;</li> <li>5) enfin, elle aidera à restructurer l'économie de Halifax-Dartmouth pour l'orienter davantage vers des activités de fabrication et de service hautement spécialisées qui augmenteront d'autant les possibilités de création d'emplois et d'accroissement des revenus.</li> </ol>

Cette entente auxiliaire illustre bien la politique fédérale de collaboration interministérielle en matière de développement. Les ministères fédéraux des Travaux publics, des Transports, de l'Environnement, des Affaires urbaines, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada ainsi que le Conseil des ports nationaux ont travaillé en étroite collaboration avec le MEER à la conclusion de l'entente auxiliaire et participeront de près à sa mise en oeuvre.

Les ministres fédéraux du MEER, des Travaux publics et des Affaires urbaines, et le ministre du Développement de la Nouvelle-Écosse ont signé cette entente auxiliaire.

#### ÉLÉMENTS

L'entente auxiliaire pour Halifax-Dartmouth comporte trois grands genres de programmes de développement : développement de la zone métropolitaine Halifax-Dartmouth, aménagement des installations portuaires et développement industriel.

Le plan directeur pour le développement du front de mer des deux villes prévoit l'espace nécessaire à la construction d'un hôtel et d'un centre de congrès, d'immeubles administratifs pour les gouvernements fédéral et provincial, d'immeubles commerciaux, de magasins de détail, de terminus pour ferry-boats et d'habitations. On s'attend que ces réalisations rapporteront chaque année des millions de dollars et créeront de 2 000 à 4 000 emplois dans le secteur de l'administration.

On a réservé des fonds pour terminer la construction d'un réseau régional d'alimentation en eau. Actuellement, l'approvisionnement suffit à peine à répondre à la demande, et comme la zone métropolitaine continue à s'étendre toujours davantage, la construction de ce nouveau réseau devenait de plus en plus urgente.

Les travaux à effectuer comprennent l'installation de 25 kilomètres de conduite principale de transport pour acheminer l'eau en provenance de l'usine d'épuration du lac Pockwock jusqu'à la ville de Halifax et dans celle de Bedford. La canalisation sera reliée à la conduite d'alimentation de l'extrémité nord, au moyen d'une salle de commande située près de l'avenue Main à la hauteur de la rue Dunbrack à Halifax, et aux réservoirs de Geizer Hill et de Cowie Hill, ainsi qu'au réservoir de Bedford.

Afin de diminuer les problèmes de circulation que la zone de Halifax connaîtra à cause du développement du front de mer, on mettra sur pied un centre de contrôle informatisé de la circulation. L'amélioration de la rue Portland et le prolongement de la rue Dunbrack devraient aussi contribuer à réduire le trafic sans cesse croissant.

Dans la section de l'entente auxiliaire ayant trait au port, on note que les installations pour conteneurs du port de Halifax qui connaissent un grand succès seront utilisées à pleine capacité dès cette année. On fera donc des études de faisabilité et de conception technique en vue d'en construire d'autres éventuellement.

Le troisième programme prévu dans l'entente a trait au développement industriel dont les secteurs les plus prometteurs sont ceux de l'océanographie et de la technologie avancée.

On fera également des études sur la possibilité d'établir un bassin de radoub pour la région, des analyses de rentabilité au sujet de l'agrandissement de certains parcs industriels et une étude sur un port d'entrée.

On viabilisera (eaux, égouts, routes) environ 81 hectares de terrain adjacent au parc industriel Burnside pour satisfaire aux demandes futures de terrain industriel et l'on construira la voie d'évitement de Bedford pour faciliter la circulation dans le nord-est de la zone métropolitaine.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

Voici la liste des projets que la province se chargera de réaliser dans le cadre de l'entente :

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
Le développement du front de mer Halifax-Dartmouth	91 309 786 \$	23 439 686 \$	67 870 100 \$
La porte d'entrée : le port	1 500 000	300 000	1 200 000
Le développement industriel	16 490 000	5 563 100	10 926 900
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL	109 299 786 \$	29 302 786 \$	79 997 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

L'administration de l'entente auxiliaire sera assurée par un comité de gestion mixte, au sein duquel seront représentés le MEER et le ministère provincial du Développement. Un comité interministériel du front de mer, composé de fonctionnaires du MEER, des Travaux publics et de représentants des ministères provinciaux et des administrations municipales intéressés, est responsable de la gestion du projet de développement du front de mer Halifax-Dartmouth que prévoit l'entente auxiliaire.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Le développement de la zone du détroit de Canso</b>
DURÉE	Du 31 mars 1975 au 31 mars 1982, telle que modifiée le 15 août 1975, le 18 juin 1976, le 21 décembre 1976, le 22 juillet 1977, le 1 <sup>er</sup> février 1978, le 21 mars 1978, le 14 juin 1978, le 8 février 1979, le 10 mai 1979, le 14 juin 1979, le 12 mars 1980, le 31 mars 1980, le 1 <sup>er</sup> octobre 1980 et le 31 mars 1981.
OBJECTIFS	Stimuler l'instauration d'une grande concentration d'entreprises dans le détroit de Canso et s'assurer ainsi que des avantages importants, tels qu'un excellent port en eau profonde, servent à accroître les possibilités de revenu et d'emploi des habitants de la Nouvelle-Écosse.
HISTORIQUE	<p>Le détroit de Canso abrite l'un des plus beaux ports en eau profonde de l'hémisphère occidental. La construction d'un môle, en 1955, a donné naissance à un port complètement abrité et libre de glaces à la sortie du détroit. L'eau atteint des profondeurs de 36,6 mètres à quelques centaines de mètres du rivage. Canso se trouve à un peu plus de 320 kilomètres de Halifax et est facilement accessible par la route, par chemin de fer ou par bateau.</p> <p>Le port lui-même confère au détroit un avantage énorme sur la plupart des autres ports de la côte atlantique de l'Amérique du Nord. En effet, depuis l'avènement des super-pétroliers et des gros transporteurs de vrac, les entreprises industrielles préfèrent de beaucoup implanter leurs installations de production et de service, dont le fonctionnement repose sur l'expédition de grandes quantités de matières premières, en des points stratégiques près de ports en eau profonde. Le détroit a aussi l'avantage d'être situé relativement près des centres urbains qui offrent des services de soutien et possèdent un bon réservoir de main-d'oeuvre.</p> <p>On a donc la possibilité de tirer profit de ces avantages en attirant un certain nombre d'industries importantes dans la région du détroit.</p> <p>Cette entente auxiliaire, élaborée en collaboration avec les autorités provinciales et d'autres ministères fédéraux, notamment de l'Industrie et du Commerce et la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, a été signée par le ministre du MEER et par le ministre provincial du Développement.</p>
ÉLÉMENTS	<p>1) <u>L'administration du développement industriel du détroit de Canso</u></p> <p>Cette administration aura la responsabilité de promouvoir le développement d'activités industrielles, de mener des négociations avec les secteurs public et privé à ces fins et de fournir une organisation administrative.</p> <p>2) <u>La planification régionale intégrée</u></p> <p>La planification d'ensemble se fera en mettant l'accent sur a) un vaste programme de planification régionale et municipale qui assure un développement communautaire et matériel, dirigé et intégré du détroit de Canso et sur b) l'utilisation maximale et la gestion du milieu dans le secteur portuaire.</p>

3) L'infrastructure communautaire et industrielle.

Dans le cadre de ce programme, on entreprendra des études de faisabilité, la conception et la construction d'éléments choisis d'infrastructure dont :

- le réservoir du ruisseau Melford;
- l'agrandissement du réservoir du lac Landry;
- le centre communautaire-scolaire à Port Hawkesbury;
- la route d'évitement de Mulgrave;
- la route à grande circulation n° 104 - Est de Port Hawkesbury à Cannes.

4) L'évaluation

Ce programme permettra une évaluation de la contribution des programmes de cette entente au développement économique et socio-économique de la Nouvelle-Écosse.

5) Le développement industriel

Ce programme vise à fournir de l'aide à des secteurs industriels identifiés ayant des besoins précis qui ne peuvent pas être financés de façon adéquate par des programmes fédéraux ou provinciaux déjà existants.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

Voici la liste des projets que la province se chargera de faire exécuter en vertu de cette entente :

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
Administration du développement industriel du détroit de Canso	2 406 000 \$	481 200 \$	1 924 800 \$
Planification régionale intégrée	1 105 500	221 100	884 400
Infrastructure communautaire et industrielle	23 446 000	6 231 800	17 214 200
Évaluation	100 000	20 000	80 000
Développement industriel	3 000 000	600 000	2 400 000
TOTAL	30 057 500 \$	7 554 100 \$	22 503 400 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

La supervision sera assurée par un comité de gestion composé d'un nombre égal de fonctionnaires de chaque gouvernement, nommés respectivement par les ministres fédéral et provincial.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Le développement agricole</b>
DURÉE	Du 22 juin 1976 au 31 mars 1982, telle que modifiée le 22 juillet 1976, le 9 février 1977, le 31 mars 1978, le 2 juin 1978, le 16 juillet 1979, le 15 janvier 1980, le 26 septembre 1980, le 6 mars 1981 et le 31 mars 1981.
OBJECTIFS	Améliorer la viabilité et la stabilité de l'industrie agricole et renforcer sa capacité de croissance; maintenir les emplois actuels et créer de nouvelles possibilités de développement dans l'industrie agricole; et accroître le rendement et la productivité de certains éléments sous-exploités de l'industrie agricole qui peuvent soutenir la concurrence sur le marché provincial ou les marchés d'exportation.
HISTORIQUE	<p>L'assise agricole de la Nouvelle-Écosse a de tout temps reposé sur une multitude de petites exploitations disséminées dans les diverses régions rurales de la province. Souvent, les agriculteurs ont dû combiner leur première occupation avec la pêche ou la sylviculture, l'exploitation agricole n'assurant à la population rurale que de faibles revenus.</p> <p>Depuis la Seconde Guerre mondiale, les forces technologiques et économiques ont radicalement modifié le rôle de l'agriculture; cela a entraîné une diminution du nombre de fermes recensées, lequel est passé de 23 500 en 1951 à environ 6 000 aujourd'hui. Comme cette tendance persiste, on est à constituer graduellement un noyau de bons cultivateurs sur les terres fertiles. Leur prospérité et leur réussite futures dépendent de leur capacité de s'adapter aux conditions technologiques et commerciales en évolution continue.</p> <p>Selon le recensement de 1971, la superficie totale des terres agricoles était de 559 700 hectares, dont 156 214 hectares avaient été amendés. Sur ce nombre, il y avait 105 222 hectares en herbe (61 919 en foin et 43 303 en pâturage) et 50 992 en cultures horticoles et protéiques à haute teneur énergétique.</p> <p>Cinquante-sept pour cent des fermes recensées vendent pour moins de 2 500 \$ de produits et comptent en moyenne moins de 13 hectares de sols amendés.</p> <p>À l'autre bout de l'échelle, seulement 20 % des fermes ont un chiffre de vente qui dépasse les dix mille dollars; l'amendement des sols, dans leur cas, atteint une surface moyenne de 61 hectares.</p> <p>Les terres sont en général subdivisées en lotissements longs et étroits, ce qui rend difficile la constitution de grandes superficies pour des exploitations viables. En outre, le régime foncier actuel vient encore compliquer les choses.</p> <p>Pour ce qui est de la production actuelle de l'industrie agricole, la meilleure façon de la décrire est de procéder par secteurs, chacun ayant ses propres caractéristiques.</p>

La production laitière - Même si le nombre de vaches élevées dans les fermes de la Nouvelle-Écosse a diminué ces dernières années, l'augmentation de la production laitière par tête de bétail a permis de maintenir la production globale à un niveau presque constant. La province fournit environ 159 millions de kilogrammes de lait par année.

La production de viande - Les troupeaux de boeufs, qui comptent 45 000 têtes, sont élevés dans des pâturages et des parcs d'embouche. Il serait possible d'augmenter la production, puisqu'en Nouvelle-Écosse, la demande excède de trois fois l'offre.

L'élevage du porc a augmenté de façon constante, le nombre de bêtes passant de 47 000 en 1957 à 131 000 en 1971; mais la production de la province n'atteint pas encore la moitié de la demande totale. Il importe de souligner que l'industrie du porc de la Nouvelle-Écosse vient en tête de toutes les provinces pour la qualité de la viande.

L'aviculture est l'un des secteurs les plus productifs de l'industrie agricole. Des commissions de mise en marché contrôlent soigneusement la production afin d'assurer que l'offre répond à la demande.

Les oeufs - Les producteurs d'oeufs de la province ont de tout temps réussi à satisfaire à la demande locale et à celle de l'exportation.

Les fruits - Environ 109,1 millions de litres de pommes, 2,27 millions de litres de fraises, 4,5 millions de litres de myrtilles et de plus petites quantités de poires, de prunes, de framboises et de canneberges constituent la base de l'industrie de la culture fruitière de la province. La production est particulièrement importante, car elle est concentrée dans quelques régions seulement.

Les légumes - Dans la province, environ 3 845 hectares de terre sont consacrés à la culture maraîchère. La récolte la plus importante est celle des pommes de terre, cultivées sur environ 1 400 hectares, et destinées principalement aux marchés de transformation. En plus des pommes de terre et des légumes frais, 1 400 hectares de terre produisent des haricots et des petits pois.

Autres produits agricoles - L'industrie de la culture en serre vend annuellement pour une valeur de 4,5 millions de dollars de fleurs, de semis et de légumes provenant des 185 800 mètres carrés consacrés à cette fin dans la province.

La culture du tabac - Quelque 506 hectares de terre sont consacrées à la culture du tabac, dont la production annuelle est évaluée à 1,2 million de dollars.

Parmi les autres activités agricoles importantes de la province, citons les fourrures, dont les ventes se chiffrent à 1,9 million de dollars, l'élevage du mouton, dont les ventes se chiffrent à 620 000 \$, et diverses autres activités évaluées à 2,8 millions de dollars environ, de même que les " denrées en nature ", produites et consommées sur place et évaluées à 6,2 millions.

Outre les produits destinés à la vente, il en existe de nombreux autres qui servent à nourrir le bétail, par exemple les céréales, le foin, les grains, le maïs et le fourrage à ensiler.

L'on tient compte de la valeur de ces produits au moment de la vente du bétail. Le fait que ces apports proviennent de la province au lieu d'être importés ajoute énormément à l'importance économique globale de l'industrie agricole de la province.

La ferme de subsistance tend peu à peu à disparaître pour être remplacée par la ferme commerciale. L'esprit d'initiative de certains agriculteurs appuyés par des programmes fédéraux et provinciaux a fortement contribué à la formation d'un noyau de fermiers qui gèrent leur entreprise en s'inspirant de techniques de gestion commerciale éprouvées. On a assisté, au cours des deux dernières décennies, à une augmentation des dépenses au titre de l'agriculture, lesquelles sont passées de 27 millions à 90 millions de dollars.

Même si les progrès de la technologie ont entraîné un certain degré de spécialisation, l'agriculture mixte continue d'être le modèle qui convient le mieux à la situation de la Nouvelle-Écosse.

En termes économiques, les rentrées d'argent de l'ordre de 104 millions de dollars pour l'année 1974 ont permis d'acheter des biens et services pour une valeur de 89 millions de dollars. En voici quelques-uns : la vente et l'entretien de machines, la distribution des produits pétroliers, la construction, les meuneries, l'assurance, les opérations bancaires, etc. Ce sont essentiellement les hommes d'affaires ruraux qui fournissent ces biens et services. Presque tous les capitaux consacrés à l'agriculture proviennent de la Nouvelle-Écosse et tous les bénéfices qu'on en retire demeurent dans cette province.

Il y a un rapport direct entre les activités de production primaire, et certains éléments de l'industrie secondaire, notamment la transformation de la viande et de la volaille, les produits laitiers et les entreprises de transformation des fruits et légumes. La dépendance de l'industrie secondaire envers l'agriculture est due au fait que des 139 entreprises de fabrication et de transformation que comptent la vallée d'Annapolis et le comté de Kings, 68 dépendent entièrement, pour les matières premières, de la production agricole locale.

Mises à part ces considérations d'ordre purement économique, l'industrie agricole joue un rôle important pour la sauvegarde de la qualité du milieu rural en Nouvelle-Écosse. Touristes et résidents apprécient également le charme champêtre du milieu rural, et une industrie agricole prospère peut aider de façon considérable à préserver cet attrait.

#### ÉLÉMENTS

Le premier élément de la stratégie prévoit l'expansion de l'assise agricole.

Divers obstacles doivent d'abord être surmontés : le faible rapport entre les terres amendées et celles qui ne le sont pas; le pourcentage élevé des fermes inexploitées qui sont devenues la propriété de non-cultivateurs, retraités, non-résidents et propriétaires de domaines, par exemple; l'éparpillement des petites fermes; et les grandes étendues de terre de classes II et III qui n'ont jamais été mises en valeur.

Pour surmonter ces obstacles, il faut rendre accessibles les terres inexploitées, regrouper les terres en des exploitations viables, mettre de nouvelles terres en valeur et augmenter la productivité des terres déjà exploitées par l'amélioration des cultures et par l'agrandissement et le regroupement des champs cultivés.

Le deuxième élément de la stratégie vise le développement de l'exploitation agricole qui permettra davantage d'atteindre les objectifs fixés, c'est-à-dire augmenter la production de la viande tout en diminuant la dépendance à l'égard des provendes importées.

Le modèle le plus approprié est la ferme mixte assez grande pour nourrir les animaux qui y sont élevés. Plusieurs combinaisons sont possibles. En voici quelques-unes :

- porc, récoltes à haute teneur énergétique et protéique, boeuf;
- volaille, fourrage, boeuf;
- verger, fourrage, boeuf;
- produits laitiers, récoltes à haute teneur énergétique et protéique, porc.

Pour ce type d'exploitation, on utilise en outre les sous-produits des animaux pour les cultures.

Le troisième élément de la stratégie met l'éleveur à contribution. Afin d'augmenter la production au rythme envisagé, on aura besoin de la participation à temps plein de cultivateurs possédant une exploitation agricole de taille suffisante. On pourra faire appel à l'un ou l'autre des trois groupes suivants :

- a) les agriculteurs compétents qui possèdent les ressources nécessaires pour agrandir leur exploitation;
- b) les cultivateurs prêts à accroître leur production, mais ne possédant pas les ressources de base qui le leur permettraient sans recourir au travail à l'extérieur de la ferme pour compléter leur revenu;
- c) les jeunes qui auraient les capacités voulues pour exploiter une ferme, mais qui ne disposent pas de l'actif nécessaire.

Le quatrième élément de la stratégie touche les facteurs de la formation et la technologie. L'agriculture est maintenant une entreprise et doit sans cesse faire face à des changements d'ordre technologique et économique. L'agriculteur doit connaître les méthodes de gestion, se tenir au courant des changements technologiques et comprendre les rouages du marché. Les jeunes qui se lancent en agriculture doivent posséder une connaissance solide de la gestion et bien connaître le genre de culture qu'ils désirent entreprendre.

Pour satisfaire à ces besoins, on doit recourir à divers moyens, par exemple, les cours intensifs, une formation alliant théorie et pratique et l'application d'un programme de démonstration innovateur visant à encourager l'élaboration et l'adoption dans les fermes de techniques appropriées.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES | Voici la liste des programmes dont la province assurera la réalisation dans le cadre de cette entente :

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
Aménagement des terres	31 400 000 \$	14 280 000 \$	17 120 000 \$
Nourriture à haute teneur énergétique et protéique	7 192 000	2 032 000	5 160 000
Développement de l'élevage	6 200 000	1 240 000	4 960 000
Horticulture	2 425 000	485 000	1 940 000
Développement spécial	1 000 000	200 000	800 000
TOTAL	48 217 000 \$	18 237 000 \$	29 980 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de gestion formé d'un ou de plusieurs hauts fonctionnaires nommés en nombre égal par les ministres fédéraux et provincial intéressés assurera la supervision de l'entente. Les représentants du fédéral incluent le MEER et le ministère de l'Agriculture.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Le développement industriel</b>
DURÉE	Du 22 juin 1976 au 31 mars 1982, telle que modifiée le 28 septembre 1976, le 10 février 1977, le 2 mai 1978, le 17 mai 1978, le 9 juin 1978, le 14 septembre 1978, le 1 <sup>er</sup> novembre 1978, le 20 novembre 1978, le 30 mars 1979, le 20 août 1979, le 17 septembre 1979, le 9 novembre 1979, le 31 mars 1980, le 19 décembre 1980 et le 20 mars 1981.
OBJECTIFS	Appuyer la création de nouveaux débouchés d'emploi en Nouvelle-Écosse dans les secteurs secondaire et tertiaire de l'économie; favoriser l'implantation, l'expansion et la réussite d'entreprises indigènes en Nouvelle-Écosse; et, enfin, élargir l'éventail des possibilités d'emploi disponibles en mettant l'accent sur les emplois à la fois plus spécialisés et plus rémunérateurs, particulièrement dans certaines localités d'importance moyenne.
HISTORIQUE	<p>Pendant les années soixante, la production manufacturière en Nouvelle-Écosse a nettement progressé, mais le nombre d'emplois dans ce secteur s'est accru à un rythme très lent. Les deux seules provinces à accuser une croissance plus faible encore à ce chapitre, pendant la même période, sont le Québec et la Saskatchewan. Cependant, depuis 1970 environ, on assiste à un renversement important de la situation, alors que l'accroissement sur le plan de l'emploi dépasse la moyenne nationale. Cela devient particulièrement important lorsqu'on tient compte des gains qui peuvent en découler pour le secteur des services.</p> <p>Les marchés de la Nouvelle-Écosse et des Maritimes ont acquis, croit-on, une importance et une concentration suffisantes pour appuyer la fabrication d'une gamme de produits qui étaient auparavant importés de la région centrale du Canada. Cette " substitution des importations ", alliée à l'essor des entreprises tournées vers l'exportation, a permis à la province d'enregistrer ses gains les plus spectaculaires dans le secteur de la fabrication secondaire depuis la Seconde Guerre mondiale.</p> <p>Si on analyse l'évolution industrielle, on se rend compte que nombreuses sont les activités qui ont contribué à ce revirement récent. Parmi les secteurs d'activité qui ont marqué les progrès les plus importants, citons les pâtes et papiers, les produits en caoutchouc, la construction navale, le matériel roulant des chemins de fer, les véhicules automobiles, les produits du pétrole, les moquettes et tapis, les meubles, l'acier de construction et les pièces usinées, le matériel de communication électronique, les carrosseries et les remorques de camions, les machines et le matériel divers, les fils électriques et les produits chimiques industriels.</p> <p>Les progrès réalisés par ces industries ont plus que compensé les pertes subies dans les secteurs d'activité plus traditionnels, notamment le traitement du poisson et le bois de sciage.</p> <p>Ainsi, pour la première fois depuis de nombreuses années, l'industrie de la fabrication secondaire a joué un rôle de premier plan dans la remontée de l'économie de la Nouvelle-Écosse.</p>

Les gains marqués par le secteur de la fabrication se sont pour la plupart concentrés dans les comtés du centre de la province, et en particulier à Halifax-Dartmouth, Truro et Amherst. Cela, ajouté à la préférence accordée aux centres urbains pour la plupart des entreprises de services à potentiel de croissance élevé, a contribué à faire du corridor central de la Nouvelle-Écosse l'une des régions à connaître l'essor économique le plus marqué au cours des cinq dernières années.

Les centres urbains d'importance moyenne situés le long de ce corridor ont ainsi montré, au cours des dernières années, qu'ils pouvaient hors de tout doute attirer des industries de fabrication secondaire. Cette tendance devrait se maintenir. L'on prévoit donc que le secteur de la fabrication secondaire continuera de jouer un rôle prépondérant dans l'expansion future des centres d'importance moyenne.

Il faudra toutefois s'efforcer de faciliter et d'accélérer cette croissance du secteur de la fabrication secondaire afin d'assurer que les habitants de ces centres en particulier, et de la Nouvelle-Écosse en général, en bénéficient le plus possible.

Cette entente auxiliaire a été élaborée en étroite collaboration avec le ministère du Développement de la Nouvelle-Écosse. Elle a été signée par le ministre du MEER et le ministre provincial du Développement.

#### ÉLÉMENTS

La stratégie de cette entente auxiliaire comporte six éléments principaux :

1) Le recensement, l'analyse et la promotion des possibilités de développement

Cet élément a pour but d'identifier les industries qui conviendraient à la Nouvelle-Écosse, d'en analyser la viabilité et d'en promouvoir le développement. Cet élément couvrira en outre des études des besoins spéciaux en infrastructure et l'établissement d'un système d'information industrielle au sein du ministère provincial du Développement.

2) L'appui aux entreprises locales

Cet élément a pour but d'aider, dans le domaine de la gestion en général, et de la commercialisation en particulier, les entreprises commerciales de la Nouvelle-Écosse à s'établir solidement et à se tenir au courant des nouveaux débouchés et des nouvelles techniques, et à maintenir ainsi une position concurrentielle forte. À long terme, les compétences et techniques ainsi acquises permettront aux petites entreprises de se libérer de leur dépendance vis-à-vis de l'aide gouvernementale. La province assumera les coûts de ce deuxième élément.

3) Les emplacements industriels

Cet élément de la stratégie a pour but de renforcer, dans le corridor central de la province en particulier, les modèles de croissance existants en rendant disponibles des terrains industriels viabilisés à l'intérieur des parcs industriels situés dans les régions à forte croissance d'Amherst et de Debert, et

dans certaines villes périphériques comme Kentville, Stellarton et Windsor. Cet élément comprend en outre des activités spéciales reliées aux parcs industriels et des dispositions touchant la construction de grands bâtiments manufacturiers.

4) L'aménagement d'infrastructures industrielles

Cet élément a pour but de favoriser l'expansion industrielle en fournissant des terrains industriels viabilisés et d'autres éléments essentiels d'infrastructure aux industries spécialisées qui gagneraient à s'établir à l'extérieur des parcs industriels.

5) Le perfectionnement de la main-d'oeuvre

Cet élément de la stratégie a pour but de permettre aux employés des entreprises en place de se perfectionner et de fournir, au besoin, aux grandes entreprises qui s'implantent une gamme complète de services en matière de main-d'oeuvre.

6) Les réparations majeures à la SYSCO

Le but de ce programme est de venir en aide à la SYSCO pendant qu'on procède à la révision complète de ses opérations et de son avenir.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

Voici la liste des programmes que réalisera la province dans le cadre de cette entente :

	<u>COÛT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FÉDÉRALE (MEER)</u>
Recensement, analyse et promotion des possibilités de développement	2 850 000 \$	570 000 \$	2 280 000 \$
Parcs industriels et autres infrastructure connexes	12 676 000	2 535 200	10 140 800
Infrastructures industrielles	603 000	120 600	482 400
Information et évaluation	160 000	32 000	128 000
Réparations majeures à la SYSCO	7 500 000	1 500 000	6 000 000
TOTAL	23 789 000 \$	4 757 800 \$	19 031 200 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de gestion composé d'un ou de plusieurs hauts fonctionnaires nommés en nombre égal par les ministres fédéral et provincial assurera la supervision de l'entente.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>La planification</b>
DURÉE	Du 22 juin 1976 au 31 mars 1982, telle que modifiée le 6 décembre 1979 et le 31 mars 1980.
OBJECTIFS	Permettre au Canada et à la province d'entreprendre les études et d'exécuter les travaux de planification nécessaires à l'identification et à l'analyse des possibilités de développement économique et socio-économique en Nouvelle-Écosse et d'élaborer des stratégies, des programmes et des ententes auxiliaires en fonction de ces possibilités.
HISTORIQUE	<p>En 1973, le Conseil du Trésor approuvait la signature d'une entente provisoire sur la planification entre le Canada et la Nouvelle-Écosse. Aux termes de cette entente, plusieurs études ont été entreprises afin d'examiner les possibilités de développement en Nouvelle-Écosse.</p> <p>L'entente auxiliaire sur la planification, conclue en mai 1976, poursuit dans le même sens le travail amorcé en vertu de l'entente provisoire sur la planification et en élargit les cadres. Elle définit notamment trois domaines devant faire l'objet de travaux de planification et d'initiatives de développement : la planification de l'aménagement physique et des ressources, des recherches et des études pour examiner diverses possibilités de développement et, enfin, la planification du développement en général.</p> <p>Dans le cadre de l'entente auxiliaire sur la planification, le MEER et la province collaborent étroitement à l'élaboration d'une stratégie globale de développement pour la province et à la planification et aux études nécessaires à sa mise en oeuvre. Par exemple, cette entente a prévu le financement des études qu'exigeait l'élaboration d'une entente auxiliaire sur le tourisme et aussi le financement d'études touchant la SYSCO.</p>
ÉLÉMENTS	<p>Les trois éléments principaux de l'entente auxiliaire sont :</p> <p>1) <u>La planification de l'aménagement physique et des ressources</u></p> <p>Ce programme porte sur la collecte et l'analyse des données et des renseignements de base sur l'emplacement des projets de développement. Il permettra d'obtenir des renseignements sur les plans vastes de développement sous-régional et d'évaluer les répercussions socio-économiques et écologiques sur le développement à différents endroits. Cela est tout particulièrement important pour les projets qui nécessitent des caractéristiques naturelles tout à fait spéciales (la construction d'une plate-forme de forage, par exemple, exige un port en eau profonde abrité, dont la pente du fond marin est très accentuée). Le programme viendra compléter, tout en les prenant en compte, les renseignements que l'on possède déjà grâce aux programmes d'analyse des ressources entrepris dans le cadre d'autres ententes auxiliaires, de même que les travaux que poursuit actuellement le Centre de la gestion des ressources des Maritimes. Parmi les</p>

principales activités du programme, on peut mentionner des études touchant l'utilisation des terres, l'enregistrement de données et de renseignements de base, et des études des répercussions écologiques possibles.

2) Les recherches et études pour examiner diverses possibilités de développement

Par le biais de ce programme, on financera des études en vue d'examiner des possibilités de développement précises. L'objet du programme est de fournir les données de base et la stratégie nécessaires pour que des possibilités de développement globalement définies se concrétisent en des activités créatrices d'emplois et génératrices de revenus. Sur le plan purement stratégique, le programme vise principalement à favoriser l'investissement privé en Nouvelle-Écosse. Dans certains cas, les études entreprises en vertu de ce programme seront financées conjointement avec le secteur privé. Il s'agit, entre autres, des études de faisabilité technique et d'ingénierie préliminaires, nécessaires à la mise en place des infrastructures sociales et de soutien qu'exige parfois l'exploitation de certaines possibilités de développement.

3) La planification du développement général

Ce programme vise à rendre le gouvernement provincial plus efficace dans ses entreprises de développement en Nouvelle-Écosse. Les secteurs à approfondir en vertu de ce programme sont, entre autres, la recherche et l'analyse de base sur le plan économique et social. En ce qui concerne ce dernier point, il faudra entreprendre la mise à jour des tableaux d'intrants-extrants de la Nouvelle-Écosse en les complétant et en les modifiant à des fins d'analyse de rentabilité.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

Voici la liste des programmes que la province se chargera de réaliser aux termes de cette entente :

	<u>COÛT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FÉDÉRALE (MEER)</u>
Planification de l'aménagement physique et des ressources	1 500 000 \$	750 000 \$	750 000 \$
Recherches et études pour examiner diverses possibilités de développement	3 000 000	1 500 000	1 500 000
Planification du développement général	500 000	250 000	250 000
TOTAL	5 000 000 \$	2 500 000 \$	2 500 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de gestion composé de deux représentants du MEER et de deux représentants de la province désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial assurera la supervision de cette entente. Un comité de coordination composé d'un représentant fédéral et d'un représentant provincial sera chargé des activités courantes, y compris la supervision des équipes de travail de chacun des projets de l'entente.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Les forêts</b>
DURÉE	Du 28 juin 1977 au 31 mars 1982 (rétroactive au 1 <sup>er</sup> avril 1977), telle que modifiée le 14 juillet 1977, le 24 juillet 1978, le 1 <sup>er</sup> février 1980, le 15 mai 1980 et le 12 septembre 1980.
OBJECTIFS	Maintenir le niveau actuel de l'emploi basé principalement sur l'exploitation des espèces de bois résineux et accroître les possibilités d'emploi et de revenu qu'offre plus précisément le secteur de l'exploitation et de la transformation des espèces de feuillus.
HISTORIQUE	<p>En Nouvelle-Écosse, le modèle de propriété foncière caractérisé par des parcelles de terrain appartenant à un grand nombre de propriétaires privés contraste vivement avec celui que l'on connaît au Canada où 91 % de toutes les terres forestières productives sont la propriété de l'État. Cette situation présente des problèmes particuliers qui méritent d'être examinés au moment d'élaborer des programmes intégrés de gestion des ressources. Des inventaires dressés récemment sur le volume de bois sur pied vendable, il est ressorti que sur 260 mètres cubes, 22 % se trouvent sur des terres de la Couronne et 78 % sur des terres privées. Si elles faisaient l'objet d'une saine gestion et si d'autres conditions étaient remplies, les terres forestières destinées à la production ligneuse pourraient éventuellement permettre l'exploitation et la transformation de deux ou trois fois plus de bois.</p> <p>En 1967, 59 % de la coupe totale a été faite dans les petits boisés privés, alors qu'en 1975, cette proportion n'atteignait que 39 %. Par ailleurs, la diminution qu'a connue le secteur de la production du bois à pâte a été plus prononcée, passant de 64 % à 38 %. Même si cette diminution a été compensée par le rendement des grandes exploitations et des terres de l'État, les grands propriétaires privés ne pourront maintenir encore longtemps le niveau de production actuel. En outre, nombreux sont les petits boisés dont le rendement ne représente actuellement qu'une fraction de ce qu'il pourrait être.</p> <p>D'autres tendances et d'autres problèmes, outre l'accessibilité et le régime de propriété foncière fragmenté qui y est relié, révèlent une surexploitation de l'ordre de 10 % à 20 % des espèces résineuses, tandis que les espèces feuillues ne sont exploitées qu'au tiers de leur capacité. L'infestation par les insectes des peuplements âgés ou arrivés à maturité a atteint des proportions inquiétantes au Cap-Breton et dans d'autres régions.</p> <p>Pour atteindre les objectifs, on a mis au point des programmes devant permettre de stabiliser les emplois dans les industries qui utilisent les bois mous et d'augmenter le nombre d'emplois dans les secteurs de l'exploitation et de la transformation des feuillus, plus particulièrement. Le renouvellement satisfaisant des ressources sera assuré par une meilleure gestion des terres privées et publiques.</p>

ÉLÉMENTS

L'entente auxiliaire comporte cinq programmes importants :

1) La gestion forestière

Dans l'immédiat, le but de ce programme est d'accroître la productivité des possessions forestières de toutes les catégories, en facilitant l'accès et en réduisant les effets négatifs de la fragmentation et de la taille des terrains. Pour y arriver, on a mis sur pied divers projets distincts portant notamment sur la gestion des terres privées et des terres de l'État, sur la gestion en groupe et sur l'accès aux forêts infestées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

2) Le développement de l'industrie forestière

a) Explorer à fond les débouchés éventuels, cerner les possibilités sur le plan de la transformation et identifier les régions susceptibles d'accueillir des industries d'exploitation des feuillus.

b) Favoriser la rentabilité future du secteur du sciage en encourageant l'implantation d'usines plus grandes et mieux équipées, en intensifiant la récupération de tout le matériel utilisable et en améliorant les normes de sécurité et les conditions de travail.

3) Les services de soutien

La mise en oeuvre efficace des programmes de gestion forestière et de développement de l'industrie forestière exige un certain nombre de services de soutien dont l'amélioration de la banque des données sur les ressources, l'organisation d'équipes de gestion forestière et l'embauche de conseillers forestiers.

4) La formation, l'information et l'évaluation

Le manque de connaissance et de compréhension de la gestion forestière et de l'exploitation et de l'utilisation du bois constitue un des facteurs qui a contribué à la faiblesse relative de la productivité des terres privées, comme il a été la cause des pertes subies dans le domaine de l'exploitation et de la transformation des rebuts. Des mesures doivent être prises si l'on veut surmonter les obstacles et s'assurer que l'industrie et les propriétaires fonciers reçoivent une information adéquate. Un manuel traitant de l'économie forestière sera publié dans le cadre de l'entente auxiliaire sur la planification en vue de faciliter ce processus de communication. L'ensemble de ces mesures feront en outre l'objet d'une évaluation constante.

5) La récupération, l'entreposage du bois et la gestion financière connexe

Dans l'immédiat, le but de ce programme est de récupérer et d'entreposer le bois infesté par la tordeuse sur l'île du Cap-Breton en vue de retirer le maximum de bénéfices économiques de ces ressources en danger de disparition et d'aider à diminuer les pénuries de bois à court terme. En l'occurrence, on entreprendra des activités de régénération et d'autres activités importantes de gestion dans le but de reboiser les forêts endommagées. (Les montants indiqués ci-dessous ont déjà été acquittés. Les autres travaux feront partie du programme de gestion forestière.)

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

Voici une liste des programmes qui seront mis en oeuvre par la province aux termes de l'entente :

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE</u>
Gestion forestière	52 610 000 \$	19 274 000 \$	33 336 000
Développement de l'industrie forestière	900 000	300 000	600 000
Services de soutien	599 000	244 000	355 000
Formation, information et évaluation	635 000	127 000	508 000
Récupération, entreposage du bois et gestion forestière connexe	3 032 000	1 689 000	1 343 000*
TOTAL	57 776 000 \$	21 634 000 \$	36 142 000 \$

\* La CEIC a versé la quote-part fédérale de ce programme. Les autres programmes seront acquittés par le MEER.

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de gestion composé de deux représentants du gouvernement fédéral et de deux représentants du gouvernement provincial nommés par les ministres respectifs assurera la supervision de l'entente. Un comité de coordination formé lui aussi de deux représentants fédéraux et de deux représentants provinciaux sera responsable de la mise en application quotidienne de l'entente, y compris la supervision des équipes chargées de chacun des projets de l'entente. Le Service canadien de la forêt et la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada sont représentés.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>La promotion du tourisme</b>
DURÉE	Du 28 juin 1977 au 31 mars 1982 (rétroactive au 1 <sup>er</sup> avril 1977), telle que modifiée le 29 juin 1978, le 31 octobre 1978, le 16 mai 1979, le 27 juin 1979, le 16 octobre 1979, le 15 février 1980, le 20 février 1980, le 5 septembre 1980 et le 18 février 1981.
OBJECTIFS	Créer des possibilités d'emploi et accroître les revenus en stimulant davantage le développement de l'industrie touristique de la Nouvelle-Écosse.
HISTORIQUE	<p>Il est extrêmement important de favoriser la création de possibilités d'emploi dans les régions moins développées du pays. Un secteur où de telles possibilités existent, pour ce qui est des régions rurales, est celui de l'industrie des voyages.</p> <p>Parlant du lien qui existe entre l'industrie des voyages et le développement économique, la Commission royale sur les perspectives économiques du Canada faisait observer que ce secteur constitue une importante possibilité de développement économique pour les régions qui connaissent des problèmes. Nombreuses sont les parties du pays qui sont moins prometteuses dans les domaines agricole ou industriel ou en termes, disons, des possibilités d'exploitation minière, mais qui le sont davantage toutefois en matière de développement des loisirs.</p> <p>L'évolution de divers facteurs socio-économiques indique que l'essor de l'industrie des voyages va continuer. En effet, la croissance démographique, l'augmentation du revenu disponible, du nombre d'heures à consacrer aux loisirs par suite de la réduction de la journée, de la semaine et des années de travail, l'urbanisation rapide, le niveau plus élevé de l'instruction, l'accroissement du nombre de propriétaires de biens auxiliaires comme l'automobile, voilà autant de facteurs qui indiquent que la demande sur le plan du tourisme continuera d'augmenter. Même si le pourcentage de la population qui voyage a enregistré une hausse, il existe encore un marché immense à conquérir. En 1975, seulement 63 % des adultes canadiens ont fait un voyage pendant leurs vacances, tandis que, dans les provinces de l'Atlantique, ce chiffre atteignait 57 %<sup>1</sup>.</p> <p>Deux éléments essentiels sont à la base de l'industrie des voyages : les voyages extra-muros, que font les gens à l'extérieur de leur région (comme en Nouvelle-Écosse), et intra-muros, à l'intérieur de leur région. Les voyages intra-muros contribuent à injecter de l'argent dans l'économie d'une région, tandis que les voyages extra-muros ont le même effet que l'importation. L'industrie des voyages peut, en sa qualité d'industrie d'exportation plus particulièrement, contribuer de façon sensible à l'augmentation des niveaux du rendement, du revenu et de l'emploi en Nouvelle-Écosse.</p> <p>En 1975, la valeur directe totale des recettes du tourisme en Nouvelle-Écosse a été d'environ 300 millions de dollars. Sur cette somme, près de 48 millions sont allés à l'hébergement, 85 millions aux aliments et boissons, 108 millions aux transports,</p>

1. Office de tourisme du Canada, Voyages d'agrément des Canadiens.

9 millions aux activités récréatives et aux loisirs et 49 millions à d'autres biens et services. Les recettes globales du tourisme, en Nouvelle-Écosse cette année-là, ont permis la perception directe de taxes provinciales de l'ordre de 27,6 millions de dollars, de taxes municipales de 5,6 millions et de taxes fédérales de 26,5 millions de dollars. Le tourisme a entraîné en outre la création de l'équivalent d'environ 12 000 emplois directs à temps plein et d'environ 13 000 emplois indirects à temps plein dans cette province. Toujours en 1975, les emplois reliés à l'industrie du tourisme ont représenté à peu près 9 % du nombre total d'emplois dans cette province.

Dans l'industrie du tourisme, la valeur ajoutée (masse salariale, revenu d'appoint, produit de placements, intérêt et loyer) a, en 1975, atteint les 100 millions de dollars. Si on compare cette industrie à celle de la production de biens, elle vient après les industries de la fabrication et de la construction, mais avant les industries d'exploitation des ressources comme celles de l'agriculture, des pêches, des forêts et des mines.

Reconnaissant l'importance de l'industrie du tourisme pour l'économie de la Nouvelle-Écosse, le ministère provincial du Tourisme a adopté, en 1975, une politique et une stratégie de développement de l'industrie touristique. L'entente vise à favoriser la mise en oeuvre de certains éléments de cette politique, particulièrement ceux qui touchent la création de possibilités d'emploi et de revenu. D'autres éléments seront entrepris par le ministère du Tourisme seul ou avec la collaboration d'autres ministères provinciaux.

#### 1) Prolonger la saison touristique

Pour les visiteurs aussi bien que pour les habitants de la Nouvelle-Écosse, la saison touristique dans cette province ne comprend que les mois de juillet et août. Les efforts qui ont été faits dans le passé en vue de prolonger cette saison n'ont connu qu'un succès relatif. Psychologiquement, les gens se comportent comme si l'été se terminait le jour de la fête du Travail quand, en fait, les Maritimes jouissent d'un climat tempéré bien avant dans l'automne. Si l'on veut prolonger la saison touristique, il faut notamment garder ouverts plus longtemps les logements saisonniers et les centres d'intérêt touristique, prévoir d'autres attractions, événements et activités récréatives à certains endroits choisis, prévoir aussi des activités intérieures pour les temps de morte-saison et, enfin, coordonner la publicité, la commercialisation et autres activités visant à offrir des excursions en autocar et des forfaits à l'intention de groupes d'hommes d'affaires ou de particuliers.

#### 2) Prolonger le séjour des touristes en Nouvelle-Écosse

Les touristes ne restent pas en Nouvelle-Écosse aussi longtemps qu'on le souhaiterait, même si leur séjour moyen s'est légèrement prolongé depuis 1971. L'aménagement de zones de destination à l'échelle des régions et l'amélioration du réseau routier auraient pour effet non seulement de disperser les visiteurs plus également dans toute la province, mais aussi de les inciter à rester plus longtemps. Ces buts pourraient également être atteints si on améliorait la qualité des services hôteliers et si l'on augmentait le nombre des activités, et ce, pour mieux répondre à la nécessité de prolonger la saison touristique.

3) Augmenter les dépenses quotidiennes des touristes

À en juger par ce qui se passe ailleurs, le montant consacré par le touriste aux achats et aux divertissements est inférieur à ce qu'on serait en droit de s'attendre. Quelle qu'en soit la cause, ce phénomène a pour résultat de limiter l'effet multiplicateur du tourisme. Des recherches portant sur les préférences des touristes révèlent qu'après les visites, ce sont les achats qui constituent l'activité la plus populaire et que, si peu d'argent est dépensé à cette fin, c'est que les occasions ne sont pas assez nombreuses. Il est évident qu'il faut augmenter le nombre et améliorer la répartition des centres d'intérêt et des installations récréatives, ainsi que des points de vente d'articles d'artisanat susceptibles de plaire aux touristes.

4) Répartir géographiquement les dépenses de voyage selon les possibilités d'investissement rentable et les besoins des régions sur le plan des possibilités d'emploi et de revenu

La répartition géographique des touristes s'est faite de façon tellement inégale que certaines régions ont connu un excédent de visiteurs pendant la saison de pointe, tandis que d'autres en ont reçu trop peu pour qu'on puisse parler d'avantage économique réel. Certaines régions n'ont pas aménagé suffisamment de centres d'intérêt pour susciter l'investissement dans le domaine de l'hébergement et autres services et tirent par conséquent bien peu de profit des visiteurs qui les traversent. Ce sont malheureusement les régions rurales qui ont souffert le plus de cet état de choses.

Une meilleure répartition des visiteurs à l'échelle de la province favorisera le partage plus équitable des avantages économiques associés à l'industrie des voyages. Plus précisément, l'entente cherchera à inciter les touristes à dépenser davantage dans certaines régions rurales de la Nouvelle-Écosse.

5) Augmenter le nombre des visiteurs

L'augmentation du nombre total des visiteurs en Nouvelle-Écosse est évidemment un élément important de toute stratégie touristique. Mais ce n'est là qu'un des éléments qui doivent faire l'objet d'une planification soignée. Une augmentation du nombre des visiteurs pendant les périodes de pointe ou dans des régions qui ont déjà atteint le point de saturation peut causer des problèmes. L'objectif est donc d'accroître le nombre des visiteurs dans les régions qui peuvent accueillir plus de touristes et à une époque de l'année où les taux d'occupation sont bas. En conséquence, cet aspect de la stratégie est étroitement relié à la distribution géographique des touristes et à la prolongation de la durée de la saison touristique.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

Deux programmes seront mis en œuvre dans le cadre de l'entente. Le premier englobe divers projets à l'échelle de la province visant à promouvoir l'industrie touristique en Nouvelle-Écosse, à en améliorer la rentabilité, à favoriser son expansion là où c'est possible et souhaitable et à prolonger la saison touristique. Le deuxième touche directement l'aménagement de zones de destination désignées par le biais de travaux de construction ou d'agrandissement d'importants centres

d'intérêt pour des excursions d'une journée, par une planification coordonnée et par des initiatives de promotion et de mise en oeuvre à l'intérieur des zones de destination.

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
Promotion du tourisme - généralités	5 220 000 \$	1 044 000 \$	4 176 000 \$
Promotion du tourisme - zones de destination	8 530 000	1 706 000	6 824 000
TOTAL	13 750 000 \$	2 750 000 \$	11 000 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de gestion composé d'un ou de plusieurs hauts fonctionnaires nommés en nombre égal par les ministres fédéral et provincial intéressés sera responsable de la supervision de l'entente.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>La conservation de l'énergie</b>
DURÉE	Du 4 juillet 1978 au 31 mars 1983.
OBJECTIFS	Diminuer la perte d'emplois et de revenus résultant de l'augmentation du coût de l'énergie; créer des possibilités d'emploi et de revenu dans une nouvelle industrie provinciale; élaborer, avec la participation du public en général, des plans et des programmes pour le système de production d'énergie et ses éléments en Nouvelle-Écosse; améliorer les possibilités d'emploi en Nouvelle-Écosse par une série de mesures permettant une restriction des coûts de l'énergie pour les employeurs et les consommateurs; et stimuler l'élaboration d'une nouvelle industrie provinciale, à savoir la production, l'installation et l'entretien de mesures de conservation de l'énergie et de techniques de renouvellement de l'énergie.
HISTORIQUE	<p>L'embargo sur le pétrole décrété par les pays de l'OPEP, en 1974, a ébranlé l'économie de la Nouvelle-Écosse, ainsi que celle de tous les pays industrialisés. Le prix élevé de l'énergie est une réalité nullement appelée à disparaître, et il est généralement admis qu'il faut élaborer une politique-cadre afin d'adapter le processus d'ajustement au nouvel équilibre.</p> <p>Le pétrole dont la totalité provient de sources étrangères représente 79 % de l'ensemble de l'approvisionnement en énergie de la Nouvelle-Écosse, le reste provenant des ressources hydrauliques et houillères. Aucune autre province ne dépend autant du pétrole. Depuis l'embargo de 1974 imposé par les pays de l'OPEP, le prix du pétrole a quadruplé, et d'autres augmentations sont prévues à mesure que le programme d'indemnisation des importateurs de pétrole prendra graduellement fin. Bien que les autres Canadiens partagent également ce fardeau, ces prix nuisent aux industries et aux consommateurs de la Nouvelle-Écosse pour les raisons suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) la faiblesse de l'assise économique de la Nouvelle-Écosse permet difficilement une adaptation à la conjoncture changeante;</li> <li>b) les produits finis livrés à partir de la Nouvelle-Écosse ont tendance à avoir un contenu énergétique plus élevé que ceux des autres provinces en raison des distances considérables qui les séparent des marchés canadiens et internationaux - distances franchies au prix d'une consommation plus élevée de pétrole étranger;</li> <li>c) la base de revenu plus faible des habitants de la Nouvelle-Écosse signifie qu'ils dépensent une plus grande partie des revenus dont ils disposent pour se procurer des produits énergétiques (10,6 % en Nouvelle-Écosse par rapport à 7,3 % dans tout le pays en 1976), diminuant ainsi d'autant plus la demande globale visant à soutenir les possibilités d'emploi dans la province;</li> <li>d) en 1975, 68 % de l'électricité produite provenait du pétrole, ce qui signifie que les usagers de l'électricité à des fins industrielles sont particulièrement vulnérables aux fluctuations des prix du pétrole; en outre, la Nouvelle-Écosse a peu de possibilités de produire de l'énergie hydraulique qui pourrait compenser le coût élevé de n'importe quelle nouvelle installation.</li> </ol>

On pourrait réussir à contrôler d'une certaine façon les coûts de l'énergie en remplaçant le pétrole par le charbon, l'uranium et même le bois. Il pourrait même être plus utile d'avoir recours à des moyens vigoureux pour maîtriser le gaspillage de l'énergie et pour substituer des mécanismes et des moyens plus efficaces. Il y aurait lieu d'évaluer ces possibilités et d'y donner suite dans les cas où elles s'avèrent justifiées sur le plan économique. Des expériences menées sur les ressources énergétiques non renouvelables et sur d'autres sources d'approvisionnement en énergie non traditionnelles pourraient donner à la Nouvelle-Écosse une avance au cours de la période de pénurie de pétrole qui s'annonce, grâce à l'installation de matériel relativement à l'abri de l'inflation et à la mise sur pied d'une assise industrielle pouvant approvisionner les marchés locaux et extérieurs.

La présente entente auxiliaire a été élaborée en étroite collaboration avec les ministères des Mines et du Développement de la Nouvelle-Écosse et avec le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle a été signée par les ministres du MEER, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ainsi que par les ministres provinciaux des Mines et du Développement.

## ÉLÉMENTS

Voici les principaux éléments de la stratégie qui font l'objet de la présente entente :

- 1) améliorer l'utilisation de l'énergie dans tous les secteurs économiques de la façon suivante :
  - a) encourager la substitution de meilleurs mécanismes, matériels ou méthodes aux méthodes moins efficaces;
  - b) encourager la cogénération et une nouvelle technologie douce;
  - c) mettre au point, au besoin, une industrie mixte qui reflète la situation énergétique;
- 2) limiter le plus possible le coût social à long terme de la production d'énergie, après avoir assuré la garantie des approvisionnements, c'est-à-dire :
  - a) faire en sorte qu'une politique d'établissement des coûts de la charge des périodes de pointe et d'autres politiques financières soient utilisées par la Société hydro-électrique de la Nouvelle-Écosse et d'autres établissements producteurs d'énergie, de façon à ce que les clients soient informés du coût réel de l'approvisionnement en énergie;
  - b) planifier les approvisionnements, en collaboration avec les provinces voisines, par l'entremise de la Société d'énergie des Maritimes et d'autres organismes gouvernementaux appropriés;
  - c) entreprendre des expériences et des démonstrations pratiques en matière de conservation de l'énergie et de sources d'énergie renouvelables;
  - d) aider à la mise sur pied d'un centre de recherches, d'élaboration, d'essais et d'information technique;

- 3) élaborer, avec la participation du public en général, des plans et des programmes pour le système de production d'énergie et ses éléments en Nouvelle-Écosse.

PROGRAMMES

La présente entente auxiliaire comporte deux programmes : l'un vise à élaborer un plan du système de production d'énergie et l'autre, à s'assurer que les ressources énergétiques de la province sont utilisées à bon escient.

- 1) Dans le cadre du programme de planification, on évaluera et on recommandera la combinaison des sources d'énergie et des sources de remplacement qui répondra le mieux aux besoins de la Nouvelle-Écosse à brève et longue échéance. En comprenant mieux les rapports qui existent entre ses besoins d'énergie à brève et longue échéance, la province sera davantage en mesure de répondre et de participer à la politique nationale. Le problème sera envisagé à la fois en termes précis et généraux, et on sollicitera la participation du public pour élaborer un plan d'action provincial en matière d'énergie.
- 2) Le programme de possibilités d'énergie vise à ralentir le taux de croissance du coût de l'énergie pour la consommation industrielle et domestique. Ce programme a aussi pour but de favoriser l'élaboration, l'évaluation et la démonstration de nouveaux appareils destinés à conserver l'énergie et de miser sur les possibilités d'emploi que l'on prévoit découler de l'adoption et de l'utilisation répandues de ces autres appareils destinés à conserver l'énergie. Ce programme se divise en sept projets :

Gestion de la charge  
Diminution de la consommation d'énergie industrielle  
Cogénération et nouvelle technologie douce  
Projets pilotes  
Centre d'essais sur l'énergie  
Information du public  
Évaluation

- a) Le projet de gestion de la charge servira à évaluer les coûts et les avantages, pour les producteurs et pour les consommateurs d'électricité, de nouveaux tarifs qui traduiront plus fidèlement le coût de la production d'électricité à divers moments. On mettra au point des moyens directs et des moyens fondés sur les coûts pour réduire la forte demande en périodes de pointe, moyens qui seront mis à l'essai à titre expérimental et appliqués à l'ensemble du système, si la chose est justifiée. Ce projet sera exécuté par la Société hydro-électrique de la Nouvelle-Écosse et permettra aux autres établissements de services publics du Canada de profiter de l'expérience acquise par celle-ci.
- b) Le projet de diminution de la consommation d'énergie permettra d'offrir des primes d'encouragement aux entreprises de la Nouvelle-Écosse qui modifieront leurs méthodes de production ou la conception de leurs usines de façon à réduire considérablement la consommation d'énergie. Les compagnies qui auront droit à des fonds dans le cadre de ce projet seront tenues d'utiliser les services du programme ÉNER\$AGE.

- c) Dans le cadre du projet de cogénération, on examinera les endroits propices à la production et à l'utilisation de l'électricité et de la chaleur dans la même usine à des fins commerciales. En certains endroits (par exemple, Point Tupper), on estime que l'on pourrait arriver à une cogénération à partir du bois ou du charbon en remplacement du pétrole importé. Aux termes de ce projet, des fonds seront octroyés afin de déterminer les avantages socio-économiques découlant de la cogénération à un endroit en particulier. On examinera également les applications d'une nouvelle technologie douce de l'énergie.
- d) On entreprendra ou on financera un certain nombre de projets pilotes afin d'explorer la possibilité d'exploiter d'autres sources d'énergie renouvelables. Au nombre de ces ressources, citons le soleil, le bois, le chauffage urbain, l'énergie hydraulique et autres. Si cela s'avère utile, des projets de démonstration seront mis sur pied afin de faire connaître au public ces sources d'énergie de remplacement.
- e) On créera un centre d'essais en matière d'énergie (ÉNER TIC) afin de faire l'essai et de perfectionner du matériel et de nouveaux appareils destinés à conserver l'énergie et d'en faire la démonstration. Les résultats des essais seront à la disposition du gouvernement, de l'industrie et du grand public. ÉNER TIC travaillera en collaboration avec le Conseil national de recherches, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, la Nova Scotia Research Foundation et les organismes du même genre, des universités et des collèges partout dans la région atlantique du Canada.
- f) Dans le cadre du projet d'information du public, on amènera le public à participer à des discussions sur des sujets se rapportant à l'énergie et on l'informerá quant aux découvertes et aux nouveaux moyens d'utiliser de l'énergie.
- g) Aux termes du projet d'évaluation, on procédera à une évaluation objective et officielle de l'entente à la fin de la deuxième année, puis à une deuxième évaluation à la fin de la cinquième année, soit lorsque l'entente prendra fin.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES | Voici la liste des programmes/projets que la province mènera à bien en vertu de la présente entente :

	<u>COOT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
PROGRAMME I			
<u>Planification du système de production d'énergie</u>	3 000 000 \$	1 500 000 \$	1 500 000 \$
PROGRAMME II			
<u>Possibilités d'énergie</u>			
Gestion de la charge	3 000 000	600 000	2 400 000
Diminution de la consommation d'énergie industrielle	10 875 000	2 175 000	8 700 000
Cogénération	600 000	120 000	480 000
Projets pilotes	5 300 000	1 060 000	4 240 000
Centre d'essais	1 500 000	300 000	1 200 000
Information du public	500 000	100 000	400 000
Évaluation	100 000	20 000	80 000
TOTAL	24 875 000 \$	5 875 000 \$	19 000 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

La gestion de la présente entente sera assurée par un comité de gestion composé d'un nombre égal de hauts fonctionnaires, soit trois qui seront nommés par le ministre fédéral et trois par le ministre provincial.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	La cale sèche Panamax à Halifax
DURÉE	Du 1 <sup>er</sup> avril 1980 au 31 mars 1985 (signée le 22 janvier 1980).
OBJECTIFS	Doter le port de Halifax d'une infrastructure maritime qui lui permettra de capitaliser sur les possibilités internationales nouvelles et majeures au niveau des activités de radoub qui se font de plus en plus nombreuses sur la côte est du Canada; maintenir et favoriser, tout à la fois, la création de nouvelles possibilités d'emploi en Nouvelle-Écosse dans le secteur de la construction navale et du radoub au niveau de l'économie provinciale; permettre au port de Halifax d'être plus en mesure d'attirer de nouveaux services maritimes secondaires, ainsi que de mettre au point une technologie de fabrication maritime et des industries de services spécialisés.
HISTORIQUE	<p>La société Hawker-Siddeley, propriétaire des chantiers navals de Halifax, a vendu ses chantiers en Nouvelle-Écosse à la Halifax Industries Limited (HIL), un consortium formé de la Rijn-Schelde-Verolme des Pays-Bas, de la Hall Corporation Shipping Limited de Montréal, et de CN Marine.</p> <p>Les études réalisées par le gouvernement fédéral et celui de la Nouvelle-Écosse indiquaient clairement la possibilité d'accroître les activités de radoub dans le port de Halifax. En janvier 1980, une recommandation a été présentée en vue de donner suite à la soumission d'une entente auxiliaire proposée.</p> <p>Le ministère de l'Industrie et du Commerce s'est occupé de l'élaboration des projets exposés dans la présente entente, en consultation avec le ministère des Finances et le ministère d'État chargé du développement économique.</p> <p>La cale sèche Panamax constitue un maillon vital pour le succès économique de l'ensemble des activités des chantiers navals de Halifax et pour la création d'environ 360 nouveaux emplois.</p>
ÉLÉMENTS	<p>Le principal élément de la stratégie de cette entente est de rendre le port de Halifax concurrentiel à l'échelle internationale en ce qui concerne les activités de radoub.</p> <p>Cet objectif sera réalisé grâce au partage des frais des quatre projets suivants :</p> <p>1) La cale sèche Panamax appartiendra à la province de la Nouvelle-Écosse et sera louée à la Halifax Industries Limited. Les droits de location de la cale exigés par la province seront fixés d'après les taux concurrentiels internationaux pour les usagers d'installations semblables et tiendront compte d'un taux d'utilisation raisonnable de la cale sèche. Le contrat de construction de la cale sèche Panamax sera accordé après un appel d'offres par soumission, et l'on n'envisagera une firme étrangère que si cette perspective offre des retombées économiques compensatoires suffisantes pour le Canada. Les recettes de la cale payées par la HIL à la province seront versées dans une " caisse d'amortissement " qui servira à financer toute expansion ultérieure et un remplacement éventuel de la cale sèche.</p>

- 2) En tant qu'éléments complémentaires à l'exploitation d'une cale sèche flottante, les installations d'amarrage et de réparation permettront de passer du rivage à la cale selon des devis techniques proposés, d'assurer l'amarrage de la cale et de fournir une infrastructure et des services techniques généraux et précis connexes. La province souhaite conserver la propriété des installations d'amarrage et d'autres infrastructures, de même que le droit d'accès afin d'assurer une utilisation efficace et rentable de l'installation.
- 3) L'équipement auxiliaire permettra la réparation des navires et la fabrication et la manutention du métal.
- 4) Une évaluation de l'entente sera effectuée conjointement dans le cadre du présent projet.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

	<u>COÛT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FÉDÉRALE (MEER)</u>
Cale sèche Panamax	43 500 000 \$	8 700 000 \$	34 800 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Cette entente sera administrée par un comité de gestion formé en nombre égal de hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux nommés par les ministres. Le comité de gestion recevra l'aide de sous-comités composés de représentants fédéraux et provinciaux.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	L'aide à la société Michelin Tires (Canada) Ltée
DURÉE	Du 7 juin 1980 au 31 décembre 1987.
OBJECTIFS	Appuyer le développement de nouvelles possibilités d'emploi en aidant la société à agrandir ses installations en Nouvelle-Écosse, entraînant ainsi la création de 1 850 emplois additionnels. Pour ce faire, la société investira quelque 400 millions de dollars dans une nouvelle usine et un outillage neuf, et ce à trois endroits différents. Une fois ce programme terminé, la Nouvelle-Écosse sera dotée d'une usine de fabrication de pneus radiaux moderne à l'échelle mondiale et internationalement compétitive.
HISTORIQUE	<p>Depuis l'inauguration en 1971 des deux usines de pneus radiaux de Bridgewater et de Granton (Nouvelle-Écosse), le groupe Michelin a agrandi rapidement ses installations de production en Amérique du Nord. Les usines de la Nouvelle-Écosse ont été agrandies en 1972 et à nouveau en 1976, ce qui a nécessité un investissement de 64 millions de dollars au chapitre des éléments d'actif fixes.</p> <p>A la suite de l'expérience qu'il a acquise dans le milieu commercial de la Communauté économique européenne (CEE), le groupe Michelin a rationalisé ses opérations, implantant dans le monde entier des unités de production qui se spécialisent dans un nombre restreint de genres et de tailles de pneus. La société importe ou exporte des pneus au besoin afin de desservir ses autres marchés. Ainsi, en 1979, Michelin Tires (Canada) Ltée a exporté 56 % de sa production. Ses ventes sur le marché canadien se répartissaient de la façon suivante : 51 % par la fabrication canadienne et 49 % par des importations provenant d'autres succursales de la société Michelin. À mesure que les tarifs sur les pneus diminuent graduellement en vertu des accords sur les N.C.M., la stratégie du groupe Michelin de rationalisation de sa production devrait améliorer sa position concurrentielle sur les marchés nord-américains.</p>
ÉLÉMENTS	<p>La stratégie de cette entente auxiliaire comporte trois éléments, à savoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) l'implantation d'une nouvelle usine de fabrication de pneus radiaux à Waterville en vue de la fabrication de pneus pour les automobiles, les camions et les véhicules tout terrain;</li> <li>2) l'agrandissement de l'usine de fabrication de bandes d'acier située à Bridgewater en vue d'approvisionner la nouvelle usine de fabrication de pneus de Waterville;</li> <li>3) l'agrandissement de l'usine de mélange du caoutchouc de Granton en vue d'approvisionner la nouvelle usine de fabrication de pneus de Waterville.</li> </ol>

DISPOSITIONS FINANCIÈRES	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
Implantation d'une nouvelle usine à Waterville	42 500 000 \$	110 625 000 \$	31 875 000 \$
Agrandissement de l'usine de Bridgewater	6 500 000	1 625 000	4 875 000
Agrandissement de l'usine de Granton	7 000 000	1 750 000	5 250 000
TOTAL	56 000 000 \$	14 000 000 \$	42 000 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

La surveillance sera confiée à un comité de gestion composé de cadres supérieurs nommés par chacun des ministres fédéral et provincial.

**NOUVEAU-BRUNSWICK**



## L'ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) avec le Nouveau-Brunswick a été signée le 23 avril 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale et le premier ministre du Nouveau-Brunswick.

L'objectif premier de cette entente est de réduire l'écart qui sépare la province et l'ensemble du Canada pour ce qui est du revenu par personne provenant d'un emploi. Le deuxième objectif est d'accroître les revenus personnels tout en diminuant le mouvement d'émigration nette. De façon plus précise, la stratégie de développement visera à accélérer la croissance de la production provinciale en haussant la productivité, à augmenter le nombre de possibilités d'emploi viable et à favoriser la formation d'une population active qualifiée dans plusieurs domaines.

Les mesures qui seront prises pour réaliser ces objectifs comprennent :

- 1) La détermination, la recherche et la réalisation de possibilités de développement, grâce à l'application coordonnée des programmes fédéraux et provinciaux pertinents.
- 2) Des investissements conjoints dans l'aménagement des infrastructures nécessaires pour appuyer les possibilités de développement et faciliter un plus large développement communautaire et régional.
- 3) Dans les industries primaires, la stratégie visera surtout à augmenter les revenus, grâce à une plus grande productivité, et à maintenir l'emploi par une production accrue de biens dans le secteur primaire. Une grande partie de la stratégie consistera à encourager la transformation, au Nouveau-Brunswick, des ressources naturelles actuellement exportées à l'état brut, de même que la production de biens d'une plus grande valeur. On appliquera ces mesures dans les secteurs de l'agriculture, des forêts, des minéraux et de la pêche.
- 4) Durant les dernières années, au Nouveau-Brunswick, il y a eu une augmentation des emplois dans la fabrication non axée sur les ressources naturelles et on a assisté à une certaine diversification dans ce secteur avec la mise sur le marché de produits nouveaux. Dans le cadre de la stratégie de développement, on continuera d'accorder une grande priorité à la diversification plus poussée de l'activité de fabrication en orientant les efforts vers la production d'articles d'une plus grande valeur nécessitant des techniques modernes et une main-d'oeuvre qualifiée.
- 5) L'activité dans l'industrie du tourisme fournit une source valable de revenus aux résidents de la province. Il s'agira donc, dans le cadre de la stratégie de développement, de trouver la meilleure façon de faire bénéficier l'industrie touristique et les gens concernés de l'afflux croissant de voyageurs et de visiteurs dans la province.

On trouvera dans les pages suivantes les résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Les forêts</b>
DURÉE	Du 17 février 1975 au 31 mars 1982 (entente rétroactive au 15 octobre 1974), telle que modifiée le 27 février 1976, le 31 mars 1977, le 21 juillet 1978, le 9 mars 1979, le 29 mars 1979, le 31 mars 1979 et le 27 mars 1980.
OBJECTIF	Mettre sur pied un vaste programme d'exploitation forestière, à l'échelle de la province, qui permettrait d'augmenter la production de bois de haute qualité et de donner de l'expansion à l'industrie de la transformation du bois, améliorant ainsi les possibilités d'emploi et de revenu des habitants locaux.
HISTORIQUE	<p>Les programmes et les projets prévus dans le cadre de l'entente auxiliaire sur les forêts ont été élaborés à partir des résultats de l'étude des ressources forestières du Nouveau-Brunswick faite aux termes d'une autre entente fédérale-provinciale, intervenue en mars 1972. Il sera nécessaire, en vue d'exploiter toutes les possibilités de production du bois et d'accroître sensiblement la capacité de transformation, d'améliorer la gestion des terres boisées, publiques et privées. On a accordé la priorité à la constitution d'une réserve de bois de meilleure qualité pouvant être produit et vendu sur les marchés national et mondial à des prix concurrentiels. Pour y arriver, il faudra favoriser une affectation et une utilisation plus rationnelles des ressources et améliorer le système de livraison du bois.</p> <p>L'entente prévoit des efforts intenses de développement dans le cadre du projet pilote de la région de Bathurst qui mettra à l'essai, dans des conditions opérationnelles, de nouvelles politiques d'affectation des ressources forestières et de nouvelles techniques de gestion des forêts et de coupe du bois.</p> <p>Plus de la moitié des fonds prévus par l'entente seront consacrés à l'amélioration de la gestion forestière : mise au point de renseignements plus précis sur la gestion forestière, expansion de la capacité des pépinières forestières, reboisement et amélioration des peuplements, aménagement d'un réseau intégré de routes forestières, vérification des concepts de protection de la forêt et exploitation d'autres utilisations des ressources forestières, y compris les loisirs. De plus, on prendra des mesures pour favoriser la productivité et le rendement des boisés privés.</p> <p>D'autres programmes ont pour objet d'accroître l'utilisation des ressources grâce à l'adoption de techniques de coupe plus efficaces, à des moyens de transport améliorés et au développement industriel. On est en train d'aménager, à l'intérieur de la région pilote, un emplacement industriel viabilisé pour un complexe d'industries forestières.</p> <p>À l'appui de ces initiatives, l'entente prévoit le développement de programmes pour améliorer la main-d'oeuvre dans les forêts, la fourniture de services professionnels et techniques et la réalisation de l'étude technique d'un établissement où seront dispensés des cours de formation sur les ressources forestières et qui servira à la recherche et à l'administration.</p>

En juillet 1978, les deux gouvernements ont convenu d'apporter, à la présente entente, une modification importante selon laquelle de nouvelles initiatives seraient entreprises dans le but de créer des emplois qui auraient un effet positif et durable sur l'économie des régions de la province où le taux de chômage est très élevé. L'approche devait refléter les critères déjà établis pour les programmes de création d'emplois mis en oeuvre par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Ces nouvelles initiatives seront entreprises dans le cadre d'un nouveau programme d'une durée de quatre ans qui a été ajouté à l'entente.

## ÉLÉMENTS

L'entente auxiliaire comprend six programmes :

1) La gestion forestière

Ce programme englobe les éléments suivants : inventaire des terres boisées, sylviculture, regroupement des terres de l'état, protection des ressources, développement polyvalent, réseau de routes forestières et gestion de boisés privés.

2) L'utilisation des ressources

Les éléments de ce programme sont : exploitation forestière, développement industriel et transports.

3) Le perfectionnement de la main-d'oeuvre

Dans le cadre de ce programme, on fera l'étude des problèmes de recrutement, de l'offre et de la demande, des conditions de travail, des avantages sociaux et de la formation, et des travaux seront entrepris dans les domaines de l'éducation et de la recherche.

4) L'administration

L'objet de ce programme est d'assumer les coûts et les dépenses de personnel, les frais reliés à l'acquisition du matériel, à la planification et à l'étude de nouvelles installations, ainsi que d'autres dépenses du même genre.

5) Le projet pilote

Ce programme a pour but d'aider à l'établissement et au maintien d'une équipe de gestion, de réaliser un projet pilote et d'aménager un parc industriel forestier près de Bathurst.

6) L'exploitation des ressources et la création accélérée d'emplois

Y compris la croissance de peuplements, l'exploitation des bois privés, la préparation des lieux et les soins culturaux, l'appui à la gestion des terres de l'état et l'exploitation d'un usage intégré des ressources forestières.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES	COÛT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART PROVINCIALE	QUOTE-PART FÉDÉRALE
Gestion forestière	48 287 350 \$	9 657 470 \$	38 629 880 \$
Utilisation des ressources	4 560 900	912 180	3 648 720
Perfectionnement de la main-d'oeuvre	2 663 400	532 680	2 130 720
Administration	1 627 250	325 450	1 301 800
Projet pilote	4 489 600	897 920	3 591 680
Exploitation des ressources et création accélérée d'emplois	12 600 000	3 000 000	9 600 000*
TOTAL	74 228 500 \$	15 325 700 \$	58 902 800 \$

\* CEIC a versé la somme de 950 292 \$ aux termes de ce programme. Le reste de la quote-part fédérale sera acquitté par le MEER.

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de gestion composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial sera chargé de la supervision. Le Service canadien des forêts et la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada sont représentés.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Les grandes artères de Saint-Jean et Moncton</b>
DURÉE	Du 17 février 1975 au 31 mars 1983, telle que modifiée le 16 décembre 1975, le 13 décembre 1977, le 22 mars 1978, le 28 novembre 1978, le 22 mars 1979, le 23 juillet 1979, le 22 août 1980, le 31 mars 1981 et le 17 mars 1981.
OBJECTIF	Terminer les travaux entrepris aux termes d'ententes antérieures sur les zones spéciales et portant sur les grandes artères qui serviront à améliorer le transport des marchandises et des gens dans Saint-Jean et Moncton et à développer davantage ces grands centres de croissance.
HISTORIQUE	<p>Cette entente auxiliaire fait suite à l'engagement qu'ont pris conjointement les gouvernements de poursuivre les travaux de construction des grandes artères urbaines suivantes : boulevard Wheeler de Moncton, route de Shediac et route à priorité de Saint-Jean.</p> <p>Les travaux ont été entrepris aux termes de l'entente Canada-Nouveau-Brunswick sur les zones spéciales en vertu de laquelle le ministère de l'Expansion économique régionale a assumé la somme de 5,5 millions de dollars du coût de construction du boulevard Wheeler, un autre montant de 2 millions en prêts pour l'achat de terrains et 21,3 millions dans le cas de la route à priorité de Saint-Jean, plus un prêt de 6,7 millions de dollars pour l'acquisition de terrains pour la route à priorité de Saint-Jean. Cette route a été ouverte à la circulation en décembre 1978.</p> <p>Ces grandes artères urbaines contribueront de façon notable au développement économique et socio-économique de ces grandes zones métropolitaines de la province.</p> <p>Le ministre du MEER, le premier ministre du Nouveau-Brunswick et le ministre de la Voirie du Nouveau-Brunswick ont signé l'entente.</p>
ÉLÉMENTS	<p>1) <u>La route à priorité de Saint-Jean</u></p> <p>Parachèvement de l'étude technique et de la construction des tronçons d'une route à priorité et à accès limité dans la ville de Saint-Jean, depuis l'extrémité est du pont Harbour jusqu'à la route MacKay. Même si elle n'était pas complètement terminée, cette section de la route a été ouverte à la circulation le 22 décembre 1978.</p> <p>2) <u>Le boulevard Wheeler et la route de Shediac</u></p> <p>Parachèvement de l'étude technique et de la construction des tronçons d'une grande artère régionale à quatre voies et à accès limité contournant la zone urbaine de Moncton et de certaines voies de raccordement à la Transcanadienne et aux localités de la rive sud.</p>

DISPOSITIONS FINANCIÈRES	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
Route à priorité de Saint-Jean	26 700 000 \$	8 010 000 \$	18 690 000 \$
Boulevard Wheeler et route de Shediac	24 500 000	7 350 000	17 150 000
TOTAL	51 200 000 \$	15 360 000 \$	35 840 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de gestion composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial sera chargé de la supervision.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	La planification		
DURÉE	Du 16 décembre 1975 au 31 mars 1982 (entente rétroactive au 1 <sup>er</sup> avril 1975), telle que modifiée le 27 mars 1980 et le 31 mars 1980.		
OBJECTIF	Fournir les fonds provinciaux et fédéraux requis pour obtenir les services et le personnel extérieurs nécessaires pour entreprendre des études et réaliser des activités de planification servant à identifier et à analyser les besoins et les possibilités de développement économique et socio-économique du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à élaborer et mettre en oeuvre des stratégies, des programmes et des ententes auxiliaires en fonction de ces besoins et possibilités.		
HISTORIQUE	<p>Compte tenu du besoin de renforcer et d'appuyer la capacité de planification du gouvernement provincial en vue de déterminer et d'analyser davantage les possibilités de développement socio-économique du Nouveau-Brunswick, on a entrepris d'élaborer une entente auxiliaire sur la planification aux termes de l'ECD.</p> <p>Alors que d'autres accords auxiliaires prévoient appuyer la planification d'activités dans divers secteurs et la réalisation de mesures de développement précises, celui-ci suppléera aux ressources dont disposent le Canada et la province pour satisfaire aux besoins en planification et en coordination qui débordent le cadre des autres ententes auxiliaires.</p>		
ÉLÉMENTS	<p>On fournira les fonds requis en vue d'obtenir le personnel et les services professionnels extérieurs nécessaires pour entreprendre :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) des travaux de planification générale du développement qui détermineront la meilleure répartition des ressources aux termes de l'ECD;</li> <li>2) des recherches et des études dont le but sera d'évaluer les diverses possibilités de développement avant qu'elles ne fassent l'objet d'ententes auxiliaires;</li> <li>3) la planification des aménagements nécessaires afin que le développement et le progrès économique se fasse dans l'ordre;</li> <li>4) le coordination des activités prévues dans chaque entente auxiliaire de façon à pouvoir réagir face à l'évolution de la situation et à modifier les priorités des programmes au besoin.</li> </ol>		
DISPOSITIONS FINANCIÈRES	<u>COÛT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FÉDÉRALE (MEER)</u>
	4 875 000 \$	2 437 500 \$	2 437 500 \$
ADMINISTRATION ET GESTION	Un comité de gestion composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial sera chargé de la supervision.		

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>La mise en valeur des minéraux et des combustibles</b>
DURÉE	Du 24 juin 1976 au 31 mars 1982, telle que modifiée le 27 mars 1980 et le 13 mars 1981.
OBJECTIF	Prendre des mesures visant à tirer le maximum de bénéfices économiques et socio-économiques nets des ressources minérales du Nouveau-Brunswick tout en assurant le maintien de la qualité de l'environnement à un niveau élevé. On atteindra cet objectif de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) en stimulant les investissements privés tant dans le domaine de l'exploration que de la mise en valeur des mines;</li> <li>b) en favorisant une transformation plus poussée des minéraux de la province;</li> <li>c) en prenant des mesures visant à accroître l'autonomie nationale en matière d'approvisionnement en combustibles.</li> </ul>
ÉLÉMENTS	<p><u>Le financement et l'exploitation</u></p> <p>La contribution du Canada sera de 80 % du coût admissible total jusqu'à concurrence de 9 050 500 \$, lequel montant comprend une allocation de 15 % pour les imprévus. Afin d'aider à assurer le financement provisoire des programmes et projets, le Canada peut, si la province en fait la demande, faire à cette dernière des versements provisoires équivalant à 100 % de sa quote-part des demandes présentées. Ces versements seront fondés sur une estimation des dépenses effectivement engagées. Deux programmes sont mis en oeuvre dans le cadre de cette entente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) <u>Le recensement des possibilités</u> <p>Le programme de recensement des possibilités de développement prévoit : l'analyse du potentiel de développement des ressources énergétiques du Nouveau-Brunswick, l'exploration et l'évaluation des venues minérales connues qui, sur la base des renseignements que l'on possède au sujet des ressources et du marché offrent des possibilités de développement; l'exploration dans les zones où un recyclage éventuel des terres interdirait la mise en valeur des ressources minérales; l'établissement de cartes géologiques de base à une échelle permettant d'améliorer l'efficacité des décisions en matière d'exploitation.</p> </li> <li>2) <u>Les possibilités de développement</u> <p>Le programme relatif aux possibilités de développement permettra de résoudre les difficultés technologiques qui freinent l'utilisation de plus en plus grande des ressources minérales et des combustibles de la province. Il permettra de promouvoir les possibilités recensées en vue d'accroître la production de minéraux et de combustibles, la valeur ajoutée, la productivité et la participation des habitants du Nouveau-Brunswick à toutes les phases de l'exploration et permettra également la construction du réseau routier nécessaire à la mise en valeur des ressources minérales énergétiques.</p> </li> </ul>

DISPOSITIONS FINANCIÈRES	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
Recensement des possibilités	6 310 625 \$	1 262 125 \$	5 048 500 \$
Possibilités de développement	5 002 500	1 000 500	4 002 000
TOTAL	11 313 125 \$	2 262 625 \$	9 050 500 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de gestion composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement nommés respectivement par les ministres fédéral et provincial assurera la supervision de l'entente.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Le nord-est du Nouveau-Brunswick</b>
DURÉE	Du 23 juin 1977 au 31 mars 1982, telle que modifiée le 30 janvier 1978, le 11 février 1978, le 18 février 1980, le 7 mars 1980, le 11 avril 1980 et le 22 avril 1980.
OBJECTIF	Dans une perspective à long terme, améliorer le bien-être et les conditions de vie des habitants du nord-est du Nouveau-Brunswick (les comtés de Gloucester et de Restigouche, et la paroisse d'Alnwick du comté de Northumberland) en accentuant l'application de programmes qui permettent d'accroître l'utilisation des ressources humaines et matérielles et d'accélérer le développement. Les programmes viseront à stimuler la création d'emplois et l'activité économique et à accroître les revenus gagnés.
HISTORIQUE	<p>Les efforts des gouvernements fédéral et provincial dans le nord-est du Nouveau-Brunswick se sont surtout traduits jusqu'ici par l'entente FODER (1966-1976), dont les deux principaux objectifs, par suite de la modification de septembre 1972, étaient de créer le plus grand nombre possible d'emplois productifs et d'améliorer les conditions d'embauche des habitants de la région. Malgré les efforts concertés des deux paliers gouvernementaux en vue d'accélérer le développement de la région, son économie accuse encore un retard certain par rapport au reste de la province.</p> <p>La proportion de la population active occupant un emploi a baissé au cours des dernières années et équivaut, à l'heure actuelle, à moins des quatre cinquièmes de la moyenne provinciale. Le faible taux d'utilisation de la population active est l'un des principaux facteurs qui expliquent pourquoi le revenu gagné par personne ne représente actuellement que les deux tiers de la moyenne provinciale.</p> <p>Aussi, par comparaison avec le reste de la province, la région connaît de sérieuses difficultés : un isolement géographique relatif, une structure industrielle lourdement axée sur les industries primaires et un secteur peu développé de la transformation des ressources, l'absence à peu près complète de liens économiques au sein de la région, et une population rurale de faible densité qui ne dispose pas de grand centre urbain économiquement vigoureux.</p> <p>Néanmoins, grandes sont les possibilités d'accélérer le développement du nord-est du Nouveau-Brunswick. Les possibilités de développement comprennent les activités axées sur l'identification et la réalisation de développement dans tous les secteurs, y compris les industries du secteur primaire, de la fabrication secondaire, des services et de la transformation des ressources.</p>
ÉLÉMENTS	<p>Il y a six programmes dans le cadre de cette entente :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) le programme de développement industriel qui consiste à fournir des services de soutien industriel, à appuyer l'implantation d'entreprises locales, à encourager des projets de développement industriel, à promouvoir l'expansion des services industriels et commerciaux et à poursuivre le programme de subventions aux petites entreprises;</li> </ol>

- 2) le programme d'infrastructure urbaine-industrielle, comme l'aménagement d'infrastructures industrielles et municipales, y compris l'achat de terrains, l'amélioration du réseau de transport, la planification régionale et communautaire;
- 3) le programme de mise en valeur des ressources afin de faciliter la recherche et la promotion des possibilités de développement de l'industrie des ressources, d'assurer l'aménagement de centres-ressources et d'entreprendre la gestion des ressources;
- 4) le programme de perfectionnement des ressources humaines en vue d'établir l'Institut de technologie du Nord-Est, d'élaborer des projets spéciaux d'emploi et de fournir des services éducatifs;
- 5) le programme spécial d'habitation, y compris l'aide à l'amélioration domiciliaire et à Participation-Habitat;
- 6) le programme de gestion et de mise en oeuvre qui coordonne la mise en oeuvre, fournit la planification, l'analyse et la révision des programmes et assure l'information et la consultation.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
Développement industriel	24 000 000 \$	6 000 000 \$	18 000 000 \$
Infrastructure urbaine-industrielle	23 100 000	5 800 000	17 300 000
Mise en valeur des ressources	26 500 000	6 675 000	19 825 000
Perfectionnement des ressources humaines	13 000 000	6 875 000	6 125 000
Programme spécial d'habitation	1 900 000	475 000	1 425 000
Gestion et mise en oeuvre	7 000 000	2 500 000	4 500 000
TOTAL	95 500 000 \$	28 325 000	67 175 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de gestion composé d'un nombre égal de représentants des deux gouvernements nommés respectivement par les ministres fédéral et provincial se chargera de la supervision. Un comité régional de mise en oeuvre composé d'un représentant fédéral et d'un représentant provincial sera chargé des activités courantes comprenant la supervision de chacun des projets de l'entente.

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	La mise en valeur des ressources agricoles
DURÉE	Du 1 <sup>er</sup> avril 1978 au 31 mars 1983 (entente signée le 22 mars 1978).
OBJECTIF	Maximiser la contribution du secteur agricole et des secteurs connexes à la production provinciale, au revenu et au nombre d'emplois.
HISTORIQUE	<p>Pour atteindre cet objectif, des mesures seront prises pour :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) accroître le volume et l'efficacité de la production;</li><li>2) élargir la gamme d'activités de traitement;</li><li>3) améliorer la commercialisation des denrées pour lesquelles le Nouveau-Brunswick peut faire avantageusement concurrence sur les marchés national et extérieurs.</li></ol> <p>Ces mesures pourront être prises grâce à des programmes axés sur le développement des ressources humaines, l'amélioration de la technologie agricole, la mise en valeur des terres et l'aménagement d'infrastructures sur les fermes aussi bien qu'à l'extérieur des fermes. Ces programmes seront exécutés selon des stratégies distinctes établies pour les denrées suivantes : les pommes de terre; les fruits et légumes; le bétail et le fourrage.</p> <p>Les termes de la présente entente auxiliaire ont été élaborés par un comité composé de représentants du MEER, d'Agriculture Canada, du ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick et du secrétariat du cabinet provincial du Nouveau-Brunswick. Le comité s'est fondé sur l'expérience acquise avec la première entente auxiliaire Canada-Nouveau-Brunswick sur le développement agricole et sur l'étude des ressources agricoles du Nouveau-Brunswick, qui a duré deux ans. L'entente a été signée par les ministres fédéraux du MEER et d'Agriculture Canada, par le premier ministre du Nouveau-Brunswick et par le ministre de l'Agriculture et de l'Aménagement rural du Nouveau-Brunswick.</p>
ÉLÉMENTS	<p>Voici les six programmes qui visent à exécuter les stratégies relatives aux diverses denrées :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) <u>Le développement des ressources humaines</u><ol style="list-style-type: none"><li>a) élaborer, présenter et diffuser un programme de renseignements sur la production des denrées, préparer des colloques sur la production et la gestion agricoles visant à améliorer les compétences des producteurs primaires;</li><li>b) améliorer le rendement des organisations de producteurs et des services du secteur public à l'intention des producteurs.</li></ol></li></ol>

2) La commercialisation et le développement de l'industrie

Aider à fournir les ressources requises pour identifier, exploiter et promouvoir les marchés de denrées et pour obtenir, analyser et diffuser les renseignements sur les marchés de denrées nécessaires à l'établissement des priorités, en vue d'atteindre les objectifs des stratégies.

3) Les installations agricoles

Faire en sorte que les secteurs privé et public fournissent certains investissements fondamentaux à l'extérieur de la ferme, lesquels sont nécessaires pour atteindre les objectifs de production et de commercialisation des stratégies relatives aux denrées. Tous les programmes gouvernementaux existants recevront une aide supplémentaire.

4) La mise en valeur des ressources agricoles

Fournir de l'aide et des subventions aux producteurs primaires afin de planifier et de faire des investissements sur les fermes et d'augmenter ainsi la production brute et nette, le revenu et l'emploi.

5) Le transfert de la technologie

Élaborer et exécuter, en collaboration avec le secteur privé, des projets pilotes visant à expérimenter et démontrer de nouvelles cultures et techniques de production et de commercialisation des produits agricoles, conformément aux stratégies des denrées, afin d'augmenter l'efficacité de la production, améliorer les recettes et favoriser les activités à " valeur ajoutée ".

6) La mise en oeuvre, l'évaluation et l'information

- a) assurer la disponibilité du minimum des services professionnels afin de mener à bien l'entente;
- b) élaborer et effectuer un programme convenu de collecte et d'analyse de données en vue d'assurer une gestion et une évaluation efficaces de l'entente;
- c) assurer la sensibilisation du public au programme.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES	COÛT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART PROVINCIALE	QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)
Développement des ressources humaines	4 000 000 \$	800 000 \$	3 200 000 \$
Commercialisation et déve- loppement de l'industrie	4 130 000	826 000	3 304 000
Installations agricoles	6 440 000	1 288 000	5 152 000
Mise en valeur des ressources agricoles	14 600 000	2 920 000	11 680 000
Transfert de la technologie	2 250 000	450 000	1 800 000
Mise en oeuvre, évaluation et information	3 202 000	640 500	2 562 000
TOTAL	34 622 500 \$	6 924 500 \$	27 698 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de gestion composé de deux représentants fédéraux et de deux représentants provinciaux assurera l'administration globale de l'entente. Le gouvernement fédéral sera représenté par le MEER et par le ministère de l'Agriculture.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Les régions en voie de développement</b>
DURÉE	Du 17 mai 1979 au 31 mars 1983, telle que modifiée le 24 septembre 1979, le 29 janvier 1980, le 8 juillet 1980 et le 27 février 1981.
OBJECTIF	Accélérer le développement économique et socio-économique en accordant une importance spéciale aux centres urbains ayant des possibilités de croissance par la mise en oeuvre de programmes fédéraux-provinciaux qui permettent d'améliorer l'utilisation des ressources des régions respectives. Les programmes de cette entente viseront le maintien et la création d'emplois, de revenus et d'activités économiques.
HISTORIQUE	<p>Le peu de succès de certaines régions de la province à exploiter toutes leurs possibilités de croissance économique constitue un important obstacle à la réduction des disparités régionales. L'attention portée à cette réalité a donné lieu à l'élaboration des ententes sur le nord-est du Nouveau-Brunswick et sur la région du comté de Kent. Une analyse de la performance économique relative des régions de la province, exception faite du Nord-Est et du comté de Kent, démontre que les quatre régions touchées par l'entente sur les régions en voie de développement accusent un retard par rapport au reste de la province.</p> <p>Le rendement de ces régions reste inférieure à la moyenne provinciale, particulièrement par rapport aux régions urbanisées. Les possibilités de développement ne se sont pas concrétisées à cause d'un manque de confiance de la part des prêteurs et des investisseurs du secteur privé, de services municipaux insuffisants et d'une assiette locale de l'impôt trop réduite pour engendrer les revenus nécessaires à l'implantation des services requis pour l'expansion industrielle. Les divers projets que prévoit l'entente compléteront les mesures prises en vertu des ententes sectorielles actuelles.</p> <p>Les quatre régions visées par l'entente sont :</p> <p>1) Le Nord-Ouest :</p> <p style="padding-left: 40px;">Comprend les comtés de Madawaska et Victoria. Les secteurs prédominants sont l'agriculture et l'exploitation forestière avec des possibilités croissantes pour le tourisme.</p> <p>2) Miramichi :</p> <p style="padding-left: 40px;">Comprend la comté de Northumberland, à l'exclusion des paroisses d'Alnwick, de Rogersville et de Hardwick. Les principaux secteurs d'activité qui offrent des possibilités sont, comme l'indique le rapport du groupe de travail de Miramichi, l'exploitation forestière primaire et secondaire et les transports.</p>

3) Grand Lac :

La région qui comprend les comtés de Sunbury et Queens a toujours été associée à l'extraction du charbon, en particulier le secteur Minto-Chipman. Le niveau d'activité a toutefois ralenti au cours des dernières années, ce qui a défavorisé les gens de l'endroit. Cependant, avec la montée rapide des coûts de l'énergie, le charbon du Nouveau-Brunswick semble maintenant offrir de meilleures possibilités comme source locale d'énergie. Ces possibilités seront exploitées grâce à l'entente.

4) Charlotte :

Comprend le comté de Charlotte. Les projets de l'entente tiendront compte de la prépondérance des secteurs du tourisme et des pêches.

ÉLÉMENTS

Voici les principaux éléments de la présente entente auxiliaire :

1) La mise en valeur des ressources et des industries

Ce programme dont la réalisation se fera par étapes précises vise à aider les industries déjà en place à poursuivre des objectifs établis et à éliminer les obstacles à la viabilité permanente des exploitations actuelles. Les projets financés en vertu de ce programme correspondront à des occasions précises de développement se fondant sur la situation particulière d'une région désignée.

Ces occasions pourraient ne pas être exploitées en vertu des ententes auxiliaires actuelles entre le Canada et le Nouveau-Brunswick à cause de fonds ou de programmes limités.

2) Le développement municipal

Dans plusieurs collectivités touchées par l'entente, on a identifié le besoin de services municipaux, notamment les réseaux d'égout et d'alimentation en eau. Ce programme a pour objet d'éliminer les obstacles au développement causés par l'absence d'infrastructures municipales dans des collectivités particulières.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
Mise en valeur des res- sources et des industries	13 920 000 \$	2 784 000 \$	11 136 000 \$
Développement municipal	12 354 000	3 088 500	9 265 500
TOTAL	26 274 000 \$	5 872 500 \$	20 401 500 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

La supervision sera confiée à un comité de gestion groupant un nombre égal de représentants de chaque gouvernement, désignés par les ministres fédéral et provincial respectifs.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	L'industrie des pâtes et papiers		
DURÉE	Du 27 août 1980 au 31 mars 1984.		
OBJECTIF	Améliorer la viabilité et l'efficacité de l'industrie des pâtes et papiers au Nouveau-Brunswick.		
HISTORIQUE	<p>L'industrie des pâtes et papiers du Nouveau-Brunswick compte onze usines qui produisent approximativement 2,3 millions de tonnes de produits finis par année. Dominant le secteur de la fabrication, cette usine emploie directement près de 6 000 personnes au Nouveau-Brunswick.</p> <p>La présente entente a pour but d'accélérer et de maximiser les investissements du secteur privé au chapitre de la modernisation des usines, en mettant particulièrement l'accent sur des installations mieux armées pour lutter contre la pollution et pour épargner l'énergie.</p> <p>Le ministre du MEER et le ministre de l'Environnement ont signé la présente entente au nom du Canada, d'une part, et le premier ministre du Nouveau-Brunswick, le ministre du Commerce et du Développement et le ministre des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick au nom de la province, d'autre part.</p>		
ÉLÉMENTS	<p>Le programme de modernisation des usines de pâtes et papiers : fournir des subventions pour inciter et aider l'industrie des pâtes et papiers à faire des investissements directement reliés à la réduction de la pollution, à la modernisation des procédés de production, à l'accroissement de la valeur ajoutée de la production et à l'utilisation efficace des ressources énergétiques.</p> <p>Le programme d'information et d'évaluation : évaluer les programmes prévus dans l'entente et informer le public de l'importance de l'industrie des pâtes et papiers et du rôle de l'entente dans son développement.</p>		
DISPOSITIONS FINANCIÈRES	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
	Modernisation des usines de pâtes et papiers	42 200 000 \$	8 440 000 \$
	Information et évaluation	50 000	40 000
	TOTAL	42 250 000 \$	33 800 000 \$
ADMINISTRATION ET GESTION	L'entente sera supervisée par un comité de gestion composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement, désignés par le ministre du MEER (fédéral) et par le ministre du Commerce et du Développement (provincial).		

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	L'aménagement du Market Square à Saint-Jean
DURÉE	Du 14 octobre 1980 au 31 mars 1983.
OBJECTIFS	Revitaliser le centre de Saint-Jean, inciter un ou plusieurs entrepreneurs à y faire d'importants investissements et y augmenter les possibilités d'emploi.
HISTORIQUE	<p>En 1968, en vertu d'une entente sur la rénovation urbaine, on a engagé 22 millions de dollars aux fins d'acquérir, de déblayer et de viabiliser les terrains nécessaires à la mise en oeuvre du plan de rénovation urbaine du North End-West Side, lequel n'a pu être mis en oeuvre pour diverses raisons.</p> <p>En 1977, le trois paliers de gouvernement ont convenu d'entreprendre et de financer conjointement une étude de faisabilité d'un nouveau concept en matière de développement, lequel était essentiellement une synthèse de plans antérieurs pour la zone du Market Square. Les négociations ultérieures entre les gouvernements et un promoteur du secteur privé ont abouti à la signature de la présente entente en vue de la construction du palais du Commerce, d'un hôtel et des installations connexes.</p> <p>La présente entente a été signée d'une part par M. Roméo LeBlanc, ministre des Pêches et Océans et, par M. Pierre De Bané, ministre de l'Expansion économique régionale, au nom du gouvernement du Canada, et d'autre part par M. Richard B. Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick, et par M. Gerald Merrithew, ministre du Commerce et du Développement, au nom de la province.</p>
ÉLÉMENTS	<p>L'aménagement du Market Square, un grand projet de réaménagement du centre urbain, évalué actuellement à 72,3 millions de dollars, comprend des unités de logement, un hôtel, un palais du Commerce, des locaux pour le commerce de détail et des bureaux, ainsi qu'une bibliothèque. La présente entente auxiliaire prévoit des contributions en vue de la construction des principaux éléments suivants du complexe d'immeubles central :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) un palais du Commerce avec des salles de réunion et des zones pour l'étalage de produits industriels;</li> <li>b) un hôtel de 152 chambres.</li> </ul>

DISPOSITIONS FINANCIÈRES	COÛT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART PROVINCIALE	QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)
Palais du Commerce	7 303 200 \$	1 460 640 \$	5 842 560 \$
Hôtel	2 804 100	560 820	2 243 280
TOTAL	10 107 300 \$	2 021 460 \$	8 085 840 \$

Les autres sommes fournies par le gouvernement fédéral au titre de l'ensemble des travaux de réaménagement totalisent 12 millions de dollars et proviennent, entre autres, de la SCHL (6,4 millions), du ministère des Travaux publics (5,4 millions) et du MPO (0,1 million).

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

La présente entente sera supervisée par un comité de gestion composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement qui seront nommés par les ministres fédéral et provincial respectifs.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Le développement forestier</b>
DURÉE	Du 13 mars 1981 au 31 mars 1984 (entente rétroactive au 1 <sup>er</sup> avril 1980).
OBJECTIFS	La portée de la présente entente se résume essentiellement au secteur forestier, l'objectif le plus pressant étant d'accroître les approvisionnements soutenus en bois, tant sur les terres de l'État que sur les terres privées, en mettant l'accent sur les résineux.
HISTORIQUE	La présente entente a été élaborée à partir de la capacité de planification et de l'infrastructure mises en place grâce à la première entente auxiliaire sur les forêts. Les efforts porteront surtout sur une sylviculture intensive en vue de soutenir les approvisionnements en bois à long terme.
ÉLÉMENTS	<p>Le traitement de la sylviculture : fournir la base d'un approvisionnement soutenu en bois en vue de satisfaire aux besoins actuels en fibres de l'industrie existante de transformation du bois du Nouveau-Brunswick, de la manière la plus économique et la plus efficiente qui soit.</p> <p>La planification et le développement de la gestion forestière : améliorer la planification à long terme de la gestion forestière et mettre au point des techniques opérationnelles de gestion forestière plus efficaces.</p> <p>La gestion des boisés privés : accroître le revenu provincial en misant sur le potentiel des boisés privés à générer des revenus.</p> <p>La coupe et le transport : minimiser le coût de la coupe spécialisée et du transport de la fibre de bois utilisée dans les usines de traitement du Nouveau-Brunswick.</p> <p>L'évaluation et l'information : examiner et évaluer les programmes contenus dans la présente entente et informer le public quant à l'importance des ressources forestières et du rôle de l'entente au chapitre de leur gestion.</p>

DISPOSITIONS FINANCIÈRES	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
Traitement de la sylviculture	30 108 000 \$	6 021 600 \$	24 086 400 \$
Planification et déve- loppement de la gestion forestière	3 572 000	714 400	2 857 600
Gestion des boisés privés	1 900 000	380 000	1 520 000
Coupe et transport	1 800 000	360 000	1 440 000
Évaluation et information	120 000	24 000	96 000
TOTAL	37 500 000 \$	7 500 000 \$	30 000 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

La présente entente sera supervisée par un comité de gestion composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement, nommés par les ministres fédéral et provincial respectifs.



QUÉBEC



## L'ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) Canada-Québec a été conclue le 15 mars 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale, au nom du Canada, et par le ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, au nom de la province.

Les objectifs généraux du programme de développement économique pour le Québec peuvent se résumer comme suit :

- 1) stimuler la création d'emplois productifs et consolider les emplois des secteurs traditionnels;
- 2) augmenter le niveau de vie;
- 3) renforcer la structure industrielle et urbaine et favoriser le développement optimal des différentes régions;
- 4) susciter une participation accrue des Québécois à leur propre développement;
- 5) favoriser un meilleur équilibre dans le développement du Québec par rapport aux diverses régions du Canada.

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, on a convenu d'une stratégie de développement générale pour le Québec en conformité avec les priorités sectorielles et régionales suivantes :

- 1) Le secteur primaire - Les programmes recommandés dans ce secteur comportent trois éléments : accroître les revenus par le biais d'une grande productivité, viser à un aménagement des ressources naturelles du Québec qui maximise leurs effets sur le secteur manufacturier et ajouter des étapes additionnelles au processus de production.
- 2) Le secteur manufacturier - L'analyse de la structure industrielle du Québec conduit à la formulation de programmes de développement axés sur deux volets fondamentaux. Il s'agit d'abord de consolider le secteur traditionnel des industries de biens non durables et de transformation des ressources. L'autre volet de la stratégie industrielle est orienté vers l'accélération de la transformation de la structure industrielle du Québec. Il s'agit de modifier les structures d'interdépendance entre les industries et d'ajouter de nouveaux maillons à la chaîne des activités industrielles à forte croissance et à productivité élevée.
- 3) Le secteur tertiaire - Bien que le secteur tertiaire soit généralement le résultat plutôt que le moteur du développement, on peut identifier certaines activités qui peuvent contribuer à promouvoir le développement. Il s'agit d'abord du tourisme dont les effets peuvent avoir des répercussions sur tout le territoire. Quant aux autres activités motrices du tertiaire - les transports, les finances et la recherche - elles ont été distinguées en vue d'une action concertée.

- 4) L'équilibre régional - Des efforts seront déployés pour répartir la croissance parmi les diverses régions du Québec de façon à réaliser un meilleur équilibre urbain et à réduire les inégalités interrégionales.

L'entente sert à indiquer l'orientation générale du développement socio-économique du Québec et permet en outre, au Canada et à cette province, de collaborer et de coordonner davantage leurs activités respectives pour le développement de la province de Québec.

On trouvera dans les pages suivantes les résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Les axes routiers prioritaires</b>
DURÉE	Du 13 septembre 1974 au 31 mars 1982, telle que modifiée le 31 mars 1976, le 22 juin 1977 et le 30 mars 1978.
OBJECTIFS	<p>Dans la réalisation de programmes de développement industriel, régional et urbain qui suppose des moyens de communication rapides entre divers centres urbains, mettre sur pied une forte infrastructure routière consolidant le rôle clef de ces centres. Les projets retenus dans le cadre de cette entente ont de plus pour objectif de faciliter une plus grande circulation des produits industriels entre les différentes régions du Québec.</p> <p>Plus précisément, les agglomérations de Varennes, Contrecoeur, Tracy et Sorel constituent une des plus fortes concentrations d'industries sidérurgiques et métallurgiques au Québec. Ainsi, on accélérera le développement du corridor industriel Tracy-Boucherville et on améliorera de beaucoup les voies de communication avec le vaste marché de Montréal.</p> <p>La modification signée le 31 mars 1976 et relative à la construction des autoroutes 10, 51 et 55 facilitera les échanges commerciaux, industriels et touristiques en améliorant les liaisons routières de la région de Sherbrooke avec les villes industrielles de la vallée de la Saint-François et de la région des Bois-Francs, ainsi qu'avec Trois-Rivières-Bécancour.</p> <p>Il faudra également achever la réalisation d'un autre projet du ministère dans la région de Sherbrooke, soit celui de l'aménagement d'un vaste parc industriel régional, adjacent à l'autoroute proposée.</p> <p>Un autre projet consiste en des travaux de réfection de la route 138 reliant Port-Cartier et Sept-Îles qui forment l'agglomération urbaine dont le taux de croissance économique et démographique est le plus élevé au Québec. De plus, ce projet constituera le prolongement de nos activités dans cette région, lesquelles comprennent l'implantation de SIDBEC et de Rayonnier-Québec à Port-Cartier et les multiples projets entrepris dans le cadre de l'entente sur les zones spéciales.</p> <p>La seconde modification, signée le 22 juin 1977 et portant sur cinq projets routiers supplémentaires, vise à doter la Mauricie, la rive nord du Saint-Laurent, l'est du Québec, le Saguenay et le Nord-Ouest québécois d'axes routiers aptes à favoriser leur développement industriel.</p> <p>C'est dans cette optique que sont entrepris le projet de construction de la deuxième chaussée de l'autoroute 40 entre Berthier et Pointe-du-Lac ainsi que des échangeurs de circulation, la construction de la deuxième chaussée et des échangeurs de circulation de l'autoroute Transquébécoise A-55 entre Trois-Rivières et Shawinigan et le réaménagement de la route 132 dans la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et de la route 199 aux îles de la Madeleine. Enfin, deux autres projets consistent en la réfection de la route 117 de Saint-Jovite à Louvicourt via le parc de La Vérendrye et la construction de l'autoroute 70 sur une distance de 51,8 kilomètres entre Saint-Bruno et La Baie.</p>

Enfin, une troisième modification, signée le 30 mars 1978, vise à compléter le réseau routier desservant l'aéroport international de Mirabel par le parachèvement de l'autoroute A-13 et à poursuivre les travaux de construction de l'autoroute A-50 entre Dorval et Mirabel.

#### HISTORIQUE

Déjà le territoire de la rive sud du Saint-Laurent allant de Boucherville à Tracy fait preuve d'un dynamisme industriel vigoureux, axé principalement sur les industries métallurgiques et sidérurgiques. Cette région peut déjà compter sur d'excellentes installations portuaires, dont un vaste chantier naval et des réserves d'énergie électrique. Elle connaît aussi un essor considérable dans plusieurs autres secteurs, dont la pétrochimie, l'électricité, la recherche et la métallurgie lourde.

Deux facteurs sont considérés essentiels à la réfection de la route 138, soit l'accessibilité pour tous aux services principaux concentrés à Sept-Îles et la sécurité en dépit de l'augmentation du trafic lourd résultant des nouvelles activités industrielles.

Le réseau routier actuel est insuffisant et risque d'entraver le développement ultérieur si des mesures correctives ne sont pas prises. Les améliorations qui seront apportées devraient améliorer la situation, maintenir le taux de croissance actuel et maximiser l'essor industriel dans les régions offrant de grandes possibilités de développement économique.

Les deux pôles majeurs constitués par Montréal et Trois-Rivières ne sont reliés entre eux sur la rive nord du Saint-Laurent que par la route 138 et l'autoroute 40 partiellement construite. La route 138 traverse tous les villages situés en bordure du fleuve. Elle est étroite, sinueuse et encombrée par le trafic local sur toute sa longueur. Dès 1972, cette route accueillait un trafic journalier moyen de 6 300 à 8 800 véhicules. Déjà une forte proportion du trafic tend à se diriger vers le corridor de l'autoroute 40, justifiant sa construction dans les plus brefs délais. Enfin, un nombre important de véhicules empruntent l'autoroute 20 sur la rive sud du Saint-Laurent plutôt que de subir les aléas de la route 138, contribuant ainsi à congestionner les ponts de la rive sud de Montréal et l'autoroute 20 elle-même. Les objectifs de ce projet visent à relier les capitales régionales entre elles par une voie routière efficace, sécuritaire et rapide, à favoriser le développement des centres industriels existants et à promouvoir l'implantation de nouvelles industries, à faciliter le trafic de transit et à diminuer la tension sur les artères parallèles au fleuve (autoroute 20 et route 138) et à prolonger le niveau de service actuel du pont Laviolette et des ponts donnant accès à la rive sud de Montréal. Le MEER a déjà reconnu la vocation industrielle de Trois-Rivières, ainsi que son rôle important de capitale régionale, en contribuant dans le cadre de l'entente Canada-Québec sur les zones spéciales à la mise en place d'infrastructures industrielles et routières d'envergure. Le MEER a d'ailleurs participé financièrement à la réalisation du tronçon Trois-Rivières/Pointe-du-Lac.

Le seul lien rapide existant entre Trois-Rivières et Shawinigan est la première voie de l'autoroute 55 ouverte depuis quelques années. Cette route accueillait déjà, en 1975, près de 5 500 véhicules par jour moyen annuel. Une augmentation de 23 % a été observée durant les huit premiers mois de 1976. En escomptant la construction de la deuxième chaussée et des échangeurs de circulation, cette autoroute accueillerait une circulation de près de 10 000 véhicules par jour moyen annuel.

d'ici à six ou sept ans entre Trois-Rivières et Shawinigan et de près de 14 000 entre Shawinigan et Grand-Mère, ce dernier tronçon étant déjà en construction. Les objectifs de ce projet visent à augmenter la capacité et la sécurité en jumelant la première chaussée et en construisant les échangeurs de circulation, à favoriser le développement industriel de Trois-Rivières et Shawinigan en reliant entre eux les différents pôles de l'agglomération par une voie routière moderne, partie intégrante de la Transquébécoise, à favoriser une meilleure accessibilité aux différentes jonctions urbaines dispersées dans une agglomération linéaire et à faciliter le trafic de transit et l'accessibilité aux zones touristiques (par exemple, le parc national de la Mauricie).

Le transport routier est le nerf moteur de l'économie régionale du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, tant du point de vue de l'industrie touristique que de l'industrie primaire. Le réseau routier principal est composé d'une grande voie périphérique (route 132), de quelques routes transversales aux extrémités est et ouest et d'une route régionale traversant le milieu de la péninsule. Cette liaison périphérique et unique sur une bonne partie de la péninsule fait que cette route est très vulnérable aux intempéries et qu'il faut s'assurer continuellement de son bon niveau de service. La route 132 (tour de la Gaspésie) a une longueur de 858 kilomètres. Depuis 1968, 431 kilomètres ont été améliorés dont 183 kilomètres ont été financés par l'entente FODER au coût de 54,6 millions de dollars. Le tronçon de la route 132 compris entre Cacouna et Sainte-Flavie s'étend sur une longueur de 119 kilomètres dont 39 kilomètres ont été refaits. Le programme de réaménagement de cette route prévoit la reconstruction de 60 kilomètres pour un montant de 10 millions de dollars. La route 199, située aux îles de la Madeleine, a une longueur de 96 kilomètres. Déjà 32 kilomètres ont été améliorés et la réfection des 37 derniers kilomètres prévus au programme est évaluée à 8 millions de dollars. Les objectifs de ce projet visent à réduire les coûts d'accès aux marchés, à stimuler le tourisme et à assurer un meilleur niveau de service, à favoriser les communications entre les différents pôles répartis le long de la péninsule et à favoriser les échanges avec les autres régions de la province. La réfection de la route 132, en plus de viser les objectifs énoncés plus haut, constituera un complément important aux investissements déjà réalisés dans le cadre de l'entente FODER. Ce programme rentabilisera les sommes investies pour l'aménagement des parcs industriels municipaux de Rimouski, Mont-Joli, Rivière-du-Loup, Matane; l'aménagement des parcs industriels de pêche de Rivière-au-Renard, Paspébiac, Grande-Rivière; et les infrastructures portuaires du traversier-rail de Matane.

La route 117 actuelle (anciennes routes 11 et 58) est le lien routier principal de ce vaste territoire. Cette route est inadéquate pour porter les quelque 8 000 véhicules observés un jour moyen de l'été 1976 au nord de Saint-Jovite. Ce volume constitué à 13 % de véhicules lourds a augmenté depuis les trois dernières années à un rythme de 5 % par année. Le débit de circulation de 25 000 véhicules établi pour un week-end moyen de l'été de 1976 (total de 48 heures) illustre bien l'utilisation de loisir qui est dévolue à cette route. L'étude des conditions d'opération existantes sur cette route révèle qu'à cause des nombreuses courbes sous-standard et des pentes au pourcentage élevé, la visibilité au dépassement est très restreinte et la vitesse moyenne de base est bien inférieure à la vitesse permise par la loi. L'état du drainage, des fondations et du pavage est mauvais, la largeur de la chaussée et des accotements ainsi que les pentes menant aux fossés ne répondent plus aux normes modernes. Dans plusieurs cas, on observe

des obstacles à moins de 9 mètres de la chaussée. Considérant que l'autoroute des Laurentides (route 15) a été prolongée jusqu'à Sainte-Agathe et qu'entre Sainte-Agathe et Saint-Jovite, on a procédé récemment à la réfection de la route 117 en boulevard à 4 voies divisées, et que d'autre part, à partir du budget régulier du ministère des Transports du Québec, l'amélioration de l'infrastructure routière dont il est question ici ne saurait être envisagée avant plusieurs années, il en résulterait prochainement un engorgement de la route existante aux conditions déjà mauvaises, ce qui aurait pour effet de ralentir la mise en valeur de ce territoire à fort potentiel. Les objectifs de ce projet visent à favoriser le développement touristique de ce territoire à haut potentiel en accélérant de plusieurs années la remise en état de son principal axe routier, à faciliter l'accès à l'exploitation des ressources naturelles que contient la région : bois, mine, etc., à renforcer les liens de ce territoire avec la région montréalaise et à consolider le réseau routier principal et favoriser son extension vers le Nord-Ouest québécois où les centres urbains de Val-d'Or et de Rouyn-Noranda constituent une zone importante de développement industriel. La réfection de la route 117, en plus de viser les objectifs majeurs ci-haut mentionnés, permettra d'établir un lien routier complet desservant le complexe hydro-électrique de la baie James. On sait qu'une route aux standards modernes relie maintenant Matagami à LG 2. De plus, le MEER a participé activement au développement touristique, agricole, forestier, minier et industriel en Abitibi par l'entremise de plusieurs ententes intervenues avec le Québec. La participation financière du MEER à la réfection de la route 117 s'insère dans le cadre d'un effort intégré de développement économique dans cette région.

Au sud de la rivière Saguenay, trois routes desservent le secteur entre Alma et La Baie, soit la route 169 entre Alma et Saint-Bruno, la route 170 entre Saint-Bruno et La Baie et la route 372 entre Jonquière et La Baie via Chicoutimi. Ces routes traversent des zones urbaines ou semi-urbaines telles que la route 170 qui passe dans La Baie, Jonquière et Arvida. Le volume du trafic est relativement important, du fait que 4 500 véhicules circulent en moyenne chaque jour sur ces routes près de La Baie et d'Alma et au-delà de 12 000 entre Chicoutimi et Jonquière.

Selon la tendance actuelle, les prévisions de trafic indiquent que les volumes de circulation augmenteront de façon appréciable d'ici à 1986 (développements industriels majeurs et croissance des pôles urbains). Le réseau actuel ne pourrait alors satisfaire adéquatement à ces besoins. En vue de corriger cette situation, le ministère des Transports du Québec a proposé deux solutions, soit l'amélioration du réseau existant ou l'aménagement d'une autoroute entre Alma et La Baie. Après analyse, le projet d'aménagement d'une autoroute est recommandé car, même si à court terme l'amélioration du réseau existant pouvait suffire, le ministère souligne qu'à moyen et à long terme le projet d'autoroute permettra de mieux satisfaire aux besoins en termes de capacité et de sécurité et, de plus, favorisera le développement de la région. Les objectifs de ce projet visent à améliorer la circulation en termes de capacité et de sécurité et à contribuer au développement de la région tant sur le plan économique que sur le plan urbain. La construction de l'autoroute 70 en plus de viser les objectifs énoncés plus haut constituera un complément nécessaire à d'autres interventions du ministère dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, dont l'aménagement d'un parc industriel régional adjacent à l'autoroute proposée. Ce parc industriel est en voie de réalisation dans le cadre de l'entente auxiliaire sur les infrastructures industrielles.

Enfin, les travaux prévus dans le cadre de la troisième modification permettront d'établir une liaison directe entre Dorval, l'ouest de l'île de Montréal et de Laval et l'aéroport international de Mirabel. Le parachèvement de la A-13 sera l'un des éléments favorisant le développement industriel et commercial de cette région et plus particulièrement du parc aéroportuaire de Mirabel (PICA), créé par une entente Canada-Québec en 1976.

Ces projets ont été mis au point en consultation avec plusieurs ministères fédéraux, en particulier ceux des Finances et des Transports, ainsi qu'avec divers ministères provinciaux. Ils ont été ratifiés par le ministre du MEER et le ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec.

#### ÉLÉMENTS

Dans le cadre du premier projet, on construira une autoroute à deux chaussées, réservées chacune à un sens de circulation, du boulevard Grande-Rivière à Tracy à la montée Sainte-Julie (47 kilomètres), et on ajoutera deux voies, de la montée Sainte-Julie à la Transcanadienne (5 kilomètres). En tout, le projet couvre une distance de 51 kilomètres en nouveaux axes routiers, comprenant des travaux de chaussée, structures, ponceaux, signalisation, éclairage et déplacement des services d'utilité publique.

La construction de l'autoroute 10 sur une distance de 19 kilomètres entre Omerville et Sherbrooke et la construction des autoroutes 51 et 55 sur une distance de 35 kilomètres entre Sherbrooke et Drummondville et la réfection de la route 138 (15) sur une distance de 59 kilomètres entre Port-Cartier et Sept-Îles, incluant l'entrée de Sept-Îles jusqu'à la rivière du Poste située à l'ouest de la ville, constituent les deux projets faisant l'objet de la première modification.

D'autre part, dans le cadre de la deuxième modification apportée à l'entente, les cinq projets suivants sont entrepris aux termes de l'entente : la construction de la deuxième chaussée de l'autoroute 40 d'une longueur de 36 kilomètres, de quatre échangeurs de circulation, de onze ponts et viaducs et d'une halte routière, complétant ainsi l'autoroute 40 de Montréal à Trois-Rivières; la construction de la deuxième chaussée entre Trois-Rivières et Shawinigan (31 kilomètres), de sept échangeurs de circulation, de deux ponts d'étagement et d'un viaduc au-dessus de la voie ferrée à Shawinigan; le réaménagement de la route 132 entre Cacouna et Sainte-Flavie et le tour de la Gaspésie, ainsi que le réaménagement de la route 199 aux îles de la Madeleine; la réfection de la route 117 entre Saint-Jovite et Louvicourt consistant en une route à quatre voies du sud de Saint-Jovite jusqu'au nord de Labelle (39 kilomètres) et en une route à deux voies jusqu'à Louvicourt (331 kilomètres); et enfin, la construction d'une autoroute à deux chaussées de deux voies chacune entre Alma et La Baie (52 kilomètres) comportant également la construction de six échangeurs de circulation et de deux traversées de rivières.

Enfin, la troisième modification comporte la construction de 21,5 kilomètres d'autoroute et de 19 ponts d'étagement.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

Voici la liste des projets que la province verra à réaliser aux termes de l'entente :

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
Autoroute 30 de Boucherville à Tracy	49 000 000 \$	19 600 000 \$	29 400 000 \$
Route 138 entre Sept-Îles et Port-Cartier	24 175 000	9 670 000	14 505 000
Autoroutes 10, 51 et 55 Sherbrooke/Drummondville	59 500 000	23 800 000	35 700 000
Autoroute 40 entre Berthier et Pointe-du-Lac	32 000 000	12 800 000	19 200 000
Autoroute 55 entre Trois-Rivières et Shawinigan	22 600 000	9 000 000	13 600 000
Routes 132 et 199 - Gaspésie et îles de la Madeleine	148 000 000	123 000 000	25 000 000
Réfection de la route 117 de Saint-Jovite à Louvicourt	36 000 000	14 400 000	21 600 000
Autoroute 70 entre Alma et La Baie	26 000 000	10 400 000	15 600 000
Liaison rapide Montréal-Mirabel (A-13 et A-50)	50 000 000	20 000 000	30 000 000
TOTAL	447 275 000 \$	242 670 000 \$	204 605 000 \$
RÉSERVE	1 500 000	600 000	900 000
TOTAL GLOBAL	448 775 000 \$	243 270 000 \$	205 505 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de développement, institué aux termes de l'entente-cadre de développement, assurera la supervision de l'entente. Un comité directeur composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par leurs ministres respectifs sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante. La participation québécoise à ce comité est assurée par un représentant de l'Office de planification et de développement du Québec et un représentant du ministère des Transports. La participation du gouvernement fédéral est assurée par un représentant du MEER et un représentant de Transports Canada.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Le développement forestier</b>
DURÉE	Du 26 mars 1975 au 31 mars 1984, telle que modifiée le 9 décembre 1976, le 22 juin 1977, le 15 mai 1979 et le 11 février 1980.
OBJECTIFS	Favoriser l'exploitation des ressources forestières du Québec par la construction ou l'amélioration des réseaux de routes d'accès aux forêts; maximiser le rendement à l'hectare des superficies boisées par un aménagement forestier intensif; rationaliser l'allocation des boisés et assurer une meilleure utilisation du bois disponible; améliorer la compétitivité de tous les agents du secteur forestier.
HISTORIQUE	<p>La forêt, l'une des rares ressources naturelles renouvelables, constitue un élément économique important au Québec. On prévoit toutefois une pénurie de matières ligneuses vers les années 1990. De plus, une étude du ministère des Terres et Forêts sur la situation de l'industrie des pâtes et papiers indique que la faiblesse de la concurrence de cette industrie, par rapport aux compétiteurs américains, est imputable au coût de la matière ligneuse au Québec. En 1977, on évaluait l'écart du coût de production d'une tonne de papier journal à 25 \$.</p> <p>Cet écart s'explique de façon générale par un faible rendement des ressources et une croissance plus lente des forêts québécoises à cause des conditions climatiques difficiles et des lacunes en matière d'aménagement. Cette situation nécessite une récolte de bois sur de plus grandes superficies, et conséquemment une longueur démesurée du réseau d'accès, ce qui se traduit par un coût de transport plus élevé et l'éloignement de la main-d'oeuvre. Les sources disponibles, en plus d'être éloignées des usines, sont souvent dispersées et augmentent ainsi le coût de la matière ligneuse livrée à l'usine. La répartition du bois récolté et des sous-produits des grandes scieries (copeaux et sciure) constitue le problème majeur dans l'allocation des ressources parmi les différents utilisateurs ou transformateurs. Finalement, le bois que l'industrie achète des forêts privées ou sous forme de résidus des scieries est livré à des coûts plus élevés comparativement à ceux de nos concurrents, principalement à cause des grandes distances à parcourir.</p> <p>Dans certaines régions du Québec, la rareté de la matière ligneuse freine le développement industriel ou empêche la venue de nouvelles entreprises. Dans d'autres régions, les entreprises ne subsistent qu'en important de fortes quantités de matière ligneuse des États-Unis.</p> <p>C'est ainsi que le Québec doit adopter une politique de mise en valeur de la forêt québécoise, notamment en ce qui concerne la forêt commerciale et la forêt privée. De plus, une recherche appliquée intense sur les techniques de reboisement permettra d'atteindre ces objectifs plus rapidement.</p> <p>Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec plusieurs ministères fédéraux, dont le ministère de l'Environnement (Service canadien des forêts) et de l'Industrie et du Commerce, ainsi qu'avec divers ministères provinciaux. Elle a été signée par le ministre du MEER et le ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec.</p>

ÉLÉMENTS

Volet I - Voirie forestière

Construction de routes d'accès à la forêt domaniale au Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans l'est du Québec, dans la région de Québec, de Trois-Rivières, en Abitibi-Témiscamingue et sur la Côte-Nord.

Construction de routes forestières dans les concessions à révoquer dans l'est du Québec, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans les régions de Québec, de Trois-Rivières, de Montréal et de l'Outaouais, dans le Nord-Ouest québécois et sur la Côte-Nord.

Volet II - Sylviculture et reboisement

En sylviculture, l'entente couvre les travaux sylvicoles, les forêts publiques et l'aide à la production forestière privée.

Dans le secteur du reboisement, l'entente couvre la production de semences et diverses activités mettant en valeur les pépinières.

Volet III - Études

L'entente alloue des fonds pour des études de rationalisation de l'allocation des forêts.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
<u>Volet I - Voirie forestière</u>			
Forêts domaniales	120 060 000 \$	48 024 000 \$	72 036 000 \$
Réserve	13 140 000	5 256 000	7 884 000
Concessions à révoquer	32 174 000	12 869 000	19 305 000
Réserve	4 826 000	1 931 000	2 895 000
<u>Volet II - Sylviculture et reboisement</u>			
	137 635 000	55 054 000	82 581 000
Réserve	11 489 000	4 599 000	6 899 000
<u>Volet III - Études</u>			
	3 000 000	1 200 000	1 800 000
TOTAL GLOBAL	322 333 000 \$	128 933 000 \$	193 400 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de développement institué aux termes de l'entente-cadre de développement assurera la supervision. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par les ministres fédéral et provincial a été mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante. Le ministère fédéral de l'Environnement (Service canadien des forêts) en fait partie.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Les infrastructures industrielles</b>
DURÉE	Du 26 mars 1975 au 31 mars 1983, telle que modifiée le 9 décembre 1976, le 24 janvier 1978 et le 23 février 1979.
OBJECTIF	Promouvoir un développement industriel plus équilibré partout dans la province en fournissant les installations et les services communautaires requis pour favoriser et faciliter l'implantation d'entreprises dans les diverses régions de la province.
HISTORIQUE	<p>Le développement du secteur manufacturier au Québec repose sur le renforcement d'un réseau d'infrastructures favorisant la croissance de l'industrie dans divers centres urbains qui ne seront peut-être pas en mesure de financer l'expansion ou l'aménagement de nouveaux parcs industriels. Afin d'éviter l'éparpillement de la poussée d'expansion au Québec et tout en tenant compte des tendances actuelles dans la province, les efforts porteront surtout sur un nombre limité de centres de services urbains. Ces centres urbains du Québec, qui constituent déjà des pôles de croissance, doivent avoir de grands parcs industriels pour être en mesure, par leur propre pouvoir d'attraction, d'attirer des entreprises qui déborderont un marché purement local. De cette façon, on intensifiera le rôle de ces centres pour qu'ils puissent atteindre un niveau de développement qui leur permette de consolider et d'accélérer le développement économique.</p> <p>On facilitera l'installation d'infrastructures nécessaires à l'industrie de la transformation du poisson dans le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie, les îles de la Madeleine et sur la Côte-Nord. On pourra ainsi terminer l'aménagement de parcs industriels de pêche.</p> <p>Enfin, lorsqu'une entreprise industrielle importante désire s'établir dans une région du Québec et qu'elle ne peut trouver place dans l'un des parcs industriels existants, on pourra, par des mesures d'aide financière, lui fournir les services municipaux requis. Grâce aux mesures proposées, un certain nombre de centres devraient atteindre un niveau de développement suffisant pour susciter un processus de croissance autonome. Ces activités contribueront donc à améliorer les possibilités d'emploi productif en renforçant la structure industrielle du Québec et en favorisant le développement optimal de ses différentes régions.</p> <p>Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec plusieurs ministères fédéraux, notamment ceux des Pêches et des Océans et des Finances, ainsi qu'avec divers ministères provinciaux. Le ministre du MEER et le ministre chargé de l'Office de planification et de développement du Québec l'ont ratifiée.</p>
ÉLÉMENTS	<p>L'aide financière accordée aux termes de ce programme facilitera la mise en place des infrastructures dont l'industrie a besoin dans tout le Québec. Le programme comporte trois éléments :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) l'aménagement ou l'agrandissement de parcs industriels dans un certain nombre de centres urbains de la province (Haut-Saguenay, Saint-Romuald, Valleyfield, Rimouski, Rivière-du-Loup, Rouyn, Sherbrooke, Alma, Drummondville, Sept-Îles,</li> </ol>

Noranda, Trois-Rivières, Victoriaville, Val-d'Or, Matane, Saint-Georges-de-Beauce, Saint-Hyacinthe, Joliette, Montmagny, Outaouais, Delson, Saint-Augustin, Saint-Jérôme, Baie-Comeau-Hauterive, Sorel, Bernières, Saint-Jean, Granby, Shawinigan-Grand-Mère, Longueuil, Varennes, Montréal);

- 2) l'établissement et l'aménagement de plusieurs parcs industriels de pêche bien équipés en Gaspésie et aux îles de la Madeleine et la mise en place d'infrastructures de pêche sur la Côte-Nord (Paspébiac, Cap-aux-Meules, Rivière-au-Renard, Grande-Rivière, Côte-Nord, Gascons, Millerand);
- 3) la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures essentielles dans des municipalités qui sont financièrement incapables de satisfaire aux exigences industrielles d'entreprises particulières (Sacré-Coeur, Saint-Honoré, Les Méchins, La Tuque, Chute-aux-Outardes, La Baie, Magog, Amos).

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

	COÛT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART PROVINCIALE	QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)
Parcs industriels	72 077 000 \$	28 831 000 \$	43 246 000 \$
Réserve	4 453 000	1 781 000	2 672 000
Parcs de pêche	20 028 000	8 011 000	12 017 000
Réserve	2 372 000	949 000	1 423 000
Interventions ponctuelles	4 742 000	1 897 000	2 845 000
Réserve	33 998 000	13 599 000	20 399 000
<b>TOTAL</b>	<b>137 670 000 \$</b>	<b>55 068 000 \$</b>	<b>82 602 000 \$</b>

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de développement institué aux termes de l'entente-cadre de développement assurera la supervision. Un comité directeur composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par les ministres fédéral et provincial sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante.

Le ministère fédéral des Pêches et des Océans a été invité à participer à la supervision de l'aménagement des parcs industriels de pêche.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Le développement agricole</b>
DURÉE	Du 29 mars 1976 au 31 mars 1982, telle que modifiée le 22 juin 1977 et le 15 juin 1980.
OBJECTIFS	La présente entente a pour objet la réalisation d'un programme intégré d'assainissement des sols agricoles de la plaine de Montréal et la continuation du programme de réaménagement foncier dans les régions de l'est du Québec, du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, de l'Abitibi-Témiscamingue et l'application graduelle de ce programme, selon les besoins, aux autres régions du Québec, à l'exception de la plaine de Montréal.
HISTORIQUE	<p>Au Québec, le revenu net agricole n'a augmenté, en dollars constants, que de 16 % entre 1963 et 1975, contre 34 % en Ontario et 29 % au Canada, pendant la même période. D'autre part, la population n'a cessé de s'accroître, entraînant par le fait même une augmentation de la demande de produits alimentaires. Les superficies agricoles tant défrichées que cultivées ont diminué de façon dramatique depuis une décennie, provoquant ainsi une diminution considérable des productions agricoles au Québec.</p> <p>Le degré d'autosuffisance a donc régulièrement diminué depuis vingt ans, principalement dans les viandes, le boeuf et les pommes de terre. Le Québec doit donc recourir aux importations pour satisfaire une large part de ses besoins alimentaires.</p> <p>Les sols de la plaine de Montréal, qui comptent pour plus du tiers des 2,4 millions d'hectares de terre agricole de la province, sont d'une qualité pédologique généralement supérieure et font partie de la zone climatique la plus favorable à l'agriculture au Québec. Elle constitue la zone principale de consommation au Québec; ce fait devrait normalement favoriser le développement de l'industrialisation du secteur agricole.</p> <p>Cependant, la dénivellation très faible du terrain et le niveau élevé de la nappe phréatique de cette plaine constituent des obstacles majeurs qui provoquent une diminution qualitative et quantitative des récoltes.</p> <p>Le programme intégré d'assainissement des sols dans la plaine de Montréal en permettant une amélioration importante de la productivité et une diversification des productions favorisera l'établissement d'entreprises de transformation des produits agricoles.</p> <p>Depuis quelques années, l'agriculture a subi de nombreuses transformations tant dans la plaine de Montréal que dans les autres régions du Québec. Le travail a été remplacé par le capital, parce que la marge décroissante des revenus et la pénurie de main-d'oeuvre ont entraîné l'agrandissement des fermes et un degré plus élevé de mécanisation. Toutefois, dans les régions aux possibilités plus restreintes que celles de la plaine de Montréal, les producteurs prennent plus de temps à s'adapter à ces nouvelles conditions d'où la nécessité d'un effort de rattrapage.</p>

Il est devenu nécessaire d'effectuer des rajustements, d'une part, pour remembrer les bonnes fermes et, d'autre part, pour assurer une utilisation plus rationnelle des terres défrichées qui sont impropres à l'agriculture.

Le programme de réaménagement foncier comporte un ensemble de mesures étroitement reliées entre elles et propres à assurer les rajustements qui s'imposent tant au niveau de la rationalisation de l'utilisation des terres impropres à une agriculture moderne qu'au remembrement et à la rentabilisation des exploitations agricoles.

ÉLÉMENTS

La présente entente auxiliaire financera un programme d'assainissement des sols et de réaménagement foncier comprenant les interventions suivantes :

- l'aménagement des cours d'eau municipaux afin d'assurer le contrôle de l'évacuation des eaux nuisibles en agriculture, tout en conservant les réserves d'eau destinées à l'irrigation;
- la mise en valeur des sols organiques afin de permettre leur exploitation optimale, par suite de l'analyse du potentiel et de l'établissement d'un plan directeur de développement;
- l'assainissement des terres alluvionnaires du lac Saint-Pierre exposées annuellement à l'inondation afin de récupérer et de protéger une superficie d'environ 12 000 hectares;
- le drainage souterrain afin d'ajouter au drainage de surface la protection additionnelle requise dans les conditions climatiques de la plaine de Montréal pour introduire et développer des cultures intensives;
- le réaménagement foncier dans les différentes régions du Québec, à l'exception de la plaine de Montréal.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

Voici la liste des projets que la province verra à réaliser aux termes de l'entente :

	<u>COÛT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FÉDÉRALE (MEER)</u>
<u>Réaménagement foncier</u>			
01* - Est du Québec	3 950 000 \$	1 580 000 \$	2 370 000 \$
09 - Nord-Ouest québécois	3 950 000	1 580 000	2 370 000
12 - Saguenay - Lac-Saint-Jean	3 950 000	1 580 000	2 370 000
12 - Saguenay - Lac-Saint-Jean	3 950 000	1 580 000	2 370 000
02 - Québec	853 000	341 000	512 000
03 - Beauce	1 100 000	440 000	660 000
08 - Outaouais	1 045 000	418 000	627 000

05 - Cantons de l'Est	1 012 000	405 000	607 000
11 - Trois-Rivières	437 000	175 000	262 000
10 - L'Assomption	407 000	163 000	244 000
04 - Nicolet	466 000	186 000	280 000
<b>TOTAL PARTIEL</b>	<b>17 170 000 \$</b>	<b>6 868 000 \$</b>	<b>10 302 000 \$</b>

\* Régions agricoles du ministère de l'Agriculture du Québec.

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
<u>Assainissement des sols</u>			
Cours d'eau municipaux			
- Plaine de Montréal	21 721 000 \$	8 688 000 \$	13 033 000 \$
Drainage souterrain			
- Plaine de Montréal	49 130 000	19 652 000	29 478 000
Drainage superficiel			
- Mirabel	495 000	198 000	297 000
Cours d'eau municipaux			
- Est du Québec	3 750 000	1 500 000	2 250 000
Drainage souterrain			
- Est du Québec	1 000 000	400 000	600 000
Cours d'eau municipaux			
- Nord-Ouest	1 250 000	500 000	750 000
Cours d'eau municipaux			
- Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 750 000	1 500 000	2 250 000
Drainage souterrain			
- Saguenay-Lac-Saint-Jean	5 000 000	2 000 000	3 000 000
<b>TOTAL PARTIEL</b>	<b>86 096 000 \$</b>	<b>34 438 000 \$</b>	<b>51 658 000 \$</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>103 266 000 \$</b>	<b>41 306 000 \$</b>	<b>61 960 000 \$</b>

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de développement institué aux termes de l'entente-cadre de développement assurera la supervision de l'entente. Un comité directeur composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par les ministres fédéral et provincial sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante. Le ministère de l'Agriculture participera à la gestion courante des projets de cette entente par l'intermédiaire de son représentant sur le comité directeur.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Le développement minéral</b>
DURÉE	Du 29 mars 1976 au 31 mars 1982, telle que modifiée le 25 mars 1977, le 15 mars 1978, le 27 mars 1980 et le 30 mars 1981.
OBJECTIF	La présente entente a pour objet d'aider le Québec à accomplir des travaux de nature à favoriser le développement minéral au Québec. Elle veut favoriser l'exploitation et l'utilisation des ressources naturelles du Québec au bénéfice de sa population, en finançant une programmation intégrée susceptible de promouvoir l'exploitation minière et pétrolière, l'accès aux ressources, la recherche minérale et l'exploitation rationnelle des ressources.
HISTORIQUE	<p>Malgré le potentiel considérable du sous-sol québécois, la répartition des ressources minérales exploitables se révèle très inégale d'une région à l'autre.</p> <p>Le niveau de la production a eu un impact sur le développement économique des différentes régions; le doublement de la production de fer entre 1960 et 1973 a ainsi permis à la Côte-Nord de connaître une croissance rapide; par contre, le Nord-Ouest québécois, dont l'économie minière repose essentiellement sur les métaux de base et les métaux précieux, a connu une croissance plutôt faible. La diminution de la production et la fermeture de mines ont touché durement cette région. À un degré moindre, l'économie de la Gaspésie est, elle aussi, basée en grande partie sur l'industrie minière. Enfin, l'Estrie souffre d'un manque de diversification de son industrie minière. En termes de croissance réelle, la valeur de la production n'a en fait progressé qu'à un rythme annuel de 4,4 % au cours des treize dernières années.</p> <p>En ce qui a trait à la recherche et à la mise en valeur des gisements miniers, celles-ci dépendent de plusieurs facteurs s'échelonnant des considérations purement scientifiques aux contraintes économiques, touchant à des degrés divers la croissance du secteur minier au Québec.</p> <p>L'industrie privée investit au Québec entre 10 et 15 millions de dollars annuellement au chapitre de l'exploration minérale.</p> <p>Il faudrait des investissements de l'ordre de 25 à 30 millions de dollars, soit 6 % de la production minérale métallique, pour assurer un taux de croissance annuel d'environ 7,5 % à 8 % dans la production minérale métallique du Québec.</p> <p>L'industrie du traitement apparaît faible en regard du volume de la production minière et, surtout, peu diversifiée.</p> <p>L'exploitation des gisements à faible teneur et à minéralisation complexe présente de nombreux problèmes d'extraction et d'affinage. Pour assurer la croissance économique de l'industrie minière au Québec, il faut promouvoir l'utilisation de ces ressources connues, mais non exploitées, en apportant des solutions aux problèmes techniques et technologiques que présentent leur exploitation et leur traitement par le développement de groupes de chercheurs et de centres de recherches spécialisés dans le domaine des ressources minérales et des métaux.</p>

Les hydrocarbures comptent pour une part prépondérante dans le bilan énergétique québécois. La totalité du pétrole et du gaz consommés au Québec est importée. Il importe donc que les gouvernements incitent davantage les sociétés pétrolières à augmenter leurs efforts d'exploration des principaux bassins sédimentaires du Québec.

## ÉLÉMENTS

1) Les routes d'accès aux ressources minières

La présente entente permettra de construire des voies d'accès aux zones géologiques les plus prometteuses afin d'y maximiser les efforts d'exploration de la part du secteur privé.

2) Les travaux géoscientifiques et l'exploration pétrolière

Les travaux, financés par l'entente, permettront d'approfondir la connaissance géologique déjà acquise grâce à l'utilisation des méthodes géoscientifiques d'appoint comme la géophysique aéroportée, la géochimie et la géophysique dans les trous de forage.

Le programme géoscientifique pour les hydrocarbures vise à parfaire les connaissances en ce domaine par des travaux géologiques, géophysiques et géochimiques, à stimuler l'exploration pétrolière et gazière et à localiser les sites les plus favorables au stockage souterrain d'hydrocarbures.

3) Les travaux de recherches et de développement appliqués

Le programme de recherches et de développement portera surtout sur le développement de procédés permettant l'exploitation et le traitement des minerais complexes et à partir desquels il est impossible de produire des concentrés qui répondent aux spécifications actuelles des usines de traitement.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

Voici la liste des projets que la province verra à réaliser aux termes de l'entente :

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
Accès aux ressources minérales			
- routes à caractère permanent	4 985 000 \$	1 994 000 \$	2 991 000 \$
- routes d'exploration	7 476 000	2 990 000	4 486 000
Travaux géoscientifiques " Mines "			
- levés géologiques	1 135 000	454 000	681 000
- levés géoscientifiques	2 085 000	834 000	1 251 000
- levés géochimiques	900 000	360 000	540 000
- autres levés	1 990 000	796 000	1 194 000
Travaux géoscientifiques " Pétrole "	1 455 000	582 000	873 000
Valorisation et développement	8 360 000	3 344 000	5 016 000
Fonds de réserve	64 000	26 000	38 000
<b>TOTAL DISPONIBLE</b>	<b>28 450 000 \$</b>	<b>11 380 000 \$</b>	<b>17 070 000 \$</b>
Remboursements effectués par le Québec	150 000		
<b>TOTAL INITIAL</b>	<b>28 600 000 \$</b>		

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de développement institué aux termes de l'entente-cadre de développement assurera la supervision. Un comité directeur composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par les ministres fédéral et provincial sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante. Le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources participera à la gestion courante de ces projets par l'intermédiaire de son représentant sur le comité directeur.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Le parc industriel et commercial aéroportuaire (PICA)
DURÉE	Du 18 juin 1976 au 31 mars 1982, telle que modifiée le 25 novembre 1977 et le 7 mars 1979.
OBJECTIFS	<p>L'entente vise un développement industriel accru par l'implantation d'un complexe industriel aéroportuaire intégré à toute la gamme des activités d'un aéroport moderne, ainsi qu'aux différents modes de transport qui y convergent.</p> <p>L'aide financière accordée à la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel a pour objet d'aider à financer la mise en place des infrastructures nécessaires à l'aménagement du parc industriel et commercial aéroportuaire, permettant ainsi la réalisation de projets industriels.</p>
HISTORIQUE	<p>La réalisation des objectifs généraux définis dans l'entente-cadre recevra, grâce à la présente entente, une impulsion additionnelle. Cette démarche s'inscrit dans la suite logique des efforts du gouvernement québécois en vue de la création et de la consolidation de commissariats industriels, de la rationalisation et du développement de parcs industriels modernes.</p> <p>La présente entente auxiliaire Canada-Québec sur le financement des immobilisations de la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire se veut une prolongation de l'entente auxiliaire sur les infrastructures industrielles. La présente entente se détache de la précédente en vertu du double volet qui la définit, d'une part, à cause de l'activité à caractère international vouée aux futures entreprises et, d'autre part, du mécanisme de société utilisé pour mettre en oeuvre et gérer le futur parc industriel et commercial aéroportuaire.</p> <p>La construction d'un nouvel aéroport international à Mirabel s'inscrit dans le contexte d'une modification profonde de toute l'infrastructure de la région avoisinante. L'importance et la nature même des investissements envisagés contribuent à favoriser l'établissement et le développement de nombreuses entreprises commerciales et industrielles dans cette partie de la région montréalaise.</p> <p>Il existe déjà, au nord de Montréal, des structures d'accueil susceptibles d'accueillir bon nombre de ces entreprises. Toutefois, afin de profiter au maximum du potentiel industriel engendré par la présence de l'aéroport et des infrastructures connexes et afin de souscrire aux objectifs de l'entente-cadre de développement voulant que les efforts de développement industriel dans la région de Montréal répondent à des critères qualitatifs plutôt que quantitatifs, il importe de doter la région d'une infrastructure additionnelle susceptible d'attirer à Mirabel des activités industrielles à forte croissance et à productivité élevée.</p> <p>En plus de permettre la création d'emplois nouveaux, le parc industriel et commercial aéroportuaire favorisera l'implantation d'industries à forte croissance, c'est-à-dire celles qui sont le plus susceptibles de renforcer ou de transformer la structure industrielle du Québec.</p>

De plus, l'implantation d'un centre intermodal TDF, actuellement à l'étude, et comprenant les activités de transbordement, de distribution et de fabrication, intégré à l'aéroport de Mirabel, pourrait faire de Montréal la plaque tournante du transport aérien dans l'est du continent nord-américain.

Le Québec s'engage à souscrire 60 % et le Canada 40 % des actions ordinaires de la société.

Le conseil d'administration de la société est formé de sept (7) membres qui sont les administrateurs de la société au sens de la Loi des compagnies.

ÉLÉMENTS

1) L'évacuation des eaux usées

Le réseau d'approvisionnement en eau du parc étant presque terminé, il importe d'assurer que le réseau d'évacuation des eaux usées soit mis en place avant la mise en exploitation du parc. Essentiellement, il s'agit d'un projet de construction d'égout dont le point ultime sera l'usine d'épuration de Saint-Canut.

2) L'aménagement

Sous cette rubrique est regroupé l'ensemble des travaux de construction de rues, de trottoirs, d'éclairage et de pavage de chacun des flots devant servir à accommoder les éventuelles industries.

3) Le centre-ville de Mirabel

Sous ce chapitre est regroupé l'ensemble des travaux d'infrastructure, entendons ici des travaux d'égout et d'aqueduc prévus dans le centre-ville de Mirabel, lequel aura un rôle complémentaire important par rapport au PICA lui-même.

4) L'administration

Les dépenses prévues à ce chapitre touchent deux points : d'une part, les frais d'administration de la SPICAM, société fondée pour assurer la réalisation et la gestion du parc et, d'autre part, les coûts de parachèvement des travaux relatifs aux équipements de transfert et de distribution qui complètent la fonction manufacturière du parc.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

Voici une liste des projets qui seront entrepris aux termes de cette entente :

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
Réseau d'évacuation des eaux usées	3 634 000 \$*	1 454 000 \$	2 180 000 \$
Aménagement du parc	6 634 000*	2 653 000	3 981 000
Mirabel infrastructure (centre-ville)	550 000*	220 000	330 000
Administration	1 560 000	624 000	936 000
Réserve	914 000	366 000	548 000
TOTAL	13 292 000 \$	5 317 000 \$	7 975 000 \$

\* Inclut 10 % de frais indirects.

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de développement institué aux termes de l'entente-cadre de développement assurera la supervision. Un comité directeur composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par les ministres fédéral et provincial sera formé pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante.

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	L'assainissement des eaux de la région de Montréal
DURÉE	Du 30 mars 1978 au 31 mars 1982, telle que modifiée le 7 décembre 1978.
OBJECTIFS	<p>Les services de protection de l'environnement du Québec prévoient un programme de traitement des eaux usées des agglomérations importantes du Québec. À l'intérieur de ce programme, la priorité a été accordée à la région de Montréal.</p> <p>Cette entente vise à assurer à la population de la région de Montréal un approvisionnement en eau potable qui soit la plus saine possible. D'autre part, elle devra assurer à la population métropolitaine actuelle et future l'utilisation de la rivière des Prairies, de la rivière des Mille Îles et du lac Saint-Louis à des fins récréatives. L'aménagement du couloir fluvial et, plus particulièrement, l'autorisation d'aménager l'île Sainte-Thérèse comme parc urbain de loisirs et de villégiature nécessite le traitement des égouts qui se déversent dans le fleuve en amont de l'île. Ce dernier point vient compléter l'ensemble des objectifs qui sont poursuivis sous cette entente.</p> <p>Notons, cependant, qu'en plus d'une participation aux travaux du programme de la communauté urbaine de Montréal, d'autres infrastructures de traitement des eaux usées de la région de Montréal pourront être approuvées par les ministres et faire partie de la phase II de l'entente.</p>
HISTORIQUE	<p>Vu l'importance de la région de Montréal, de sa forte population et de sa position géographique en amont des autres sources majeures de pollution, il est impératif que le programme d'assainissement des eaux du territoire se poursuive dans les meilleurs délais.</p> <p>Plusieurs raisons militent en faveur de la poursuite immédiate des travaux. Premièrement, la région de Montréal constitue la source la plus importante de pollution des eaux du Québec. En second lieu, les études du Saint-Laurent ont démontré que les eaux d'égout de la région de Montréal avaient une influence capitale sur la qualité des eaux du fleuve à cause des grandes quantités d'éléments nutritifs et de métaux toxiques qu'elles contiennent. Troisièmement, les programmes de dépollution industrielle seraient sérieusement compromis s'il fallait retarder de façon importante le programme d'épuration de Montréal.</p> <p>Des travaux de l'ordre de 300 millions de dollars ont déjà été autorisés dans le cadre de la phase initiale du programme d'assainissement des eaux de la région de Montréal. C'est pour amorcer et accélérer la réalisation des phases subséquentes que les deux gouvernements ont convenu de participer au financement des programmes prévoyant la réalisation des travaux reliés aux divers éléments.</p>
ÉLÉMENTS	À être déterminés.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

Voici la liste des projets que la province verra à réaliser aux termes de l'entente :

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
<u>PHASE I</u>			
L'un ou l'autre ou une combinaison des éléments suivants :	110 000 000 \$	44 000 000 \$	66 000 000
- Parachèvement du collecteur nord			
- Station de pompage			
- Usine de prétraitement			
- Émissaire d'évacuation n° 1			
<u>PHASE II</u>			
Autres infrastructures de traitement des eaux usées de la région de Montréal	90 000 000	36 000 000	54 000 000
TOTAL	200 000 000 \$	80 000 000 \$	120 000 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de développement institué aux termes de l'entente-cadre de développement assurera la supervision de l'entente. Un comité directeur composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par leurs ministres sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante. La participation québécoise est assurée par les représentants de l'Office de planification et de développement du Québec. La participation du gouvernement fédéral est assurée par les représentants du MEER.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Le d�veloppement touristique</b>
DUR�E	Du 6 avril 1978 au 31 mars 1983.
OBJECTIFS	<p>�tant donn� que l'industrie touristique comporte de multiples facettes et se manifeste souvent selon des orientations compl�mentaires, la pr�sente entente auxiliaire vise � r�aliser des objectifs tenant compte de la diversit� inh�rente � ce type d'activit�s.</p> <p>Puisque l'industrie touristique occupe une place importante dans la structure des activit�s �conomiques au Qu�bec, il importe de mettre en oeuvre des mesures visant � augmenter la fr�quentation touristique et de consolider les b�n�fices �conomiques qui en d�coulent.</p> <p>De plus, l'h�ritage culturel et historique du Qu�bec constituant un attrait touristique majeur et offrant un potentiel �lev�, il importe d'exploiter davantage celui-ci par des actions appropri�es. Le caract�re fran�ais du Qu�bec n'a pas d'�quivalent ailleurs en Am�rique et repr�sente, surtout � l'endroit des visiteurs �trangers, un facteur d'attraction non n�gligeable.</p> <p>Le Qu�bec dispose d'ailleurs d'une tr�s grande vari�t� d'attraits de par sa configuration g�ographique et la diversit� de ses r�gions. Il importe donc de l'exploiter afin de favoriser un d�veloppement plus accentu� de l'industrie touristique. Il conviendra � cet �gard de tenir compte de ce facteur et de d�velopper un �quipement touristique adapt� aux conditions qu�b�coises, notamment en ce qui a trait aux activit�s de sports d'hiver.</p> <p>Enfin, puisque toutes les r�gions du Qu�bec offrent une gamme vari�e d'attraits touristiques susceptibles d'attirer une client�le diversifi�e, l'entente favorisera la mise en place d'une infrastructure adapt�e aux avantages comparatifs que poss�dent celles-ci sur le plan touristique.</p>
HISTORIQUE	<p>Parmi les diverses activit�s du secteur tertiaire susceptibles de jouer un r�le majeur dans le d�veloppement �conomique et de favoriser une croissance r�gionale plus �quilibr�e, l'industrie touristique occupe � l'�chelle qu�b�coise une place importante, surtout en termes de cr�ation d'emplois. Cette industrie est maintenant la deuxi�me en importance alors qu'elle est devanc�e seulement par celle des p�tes et papiers. Le secteur du tourisme employait directement et indirectement plus de 200 000 travailleurs au Qu�bec, en 1977, dont 85 % dans le secteur de l'h�bergement et de la restauration et 15 % dans le secteur des divertissements et des loisirs.</p> <p>Par son caract�re h�t�rog�ne, le d�veloppement de l'industrie touristique donne lieu � de nombreuses retomb�es �conomiques dans plusieurs secteurs, notamment la construction, le transport, le commerce de d�tail, la fabrication et les services. Puisque l'activit� touristique se traduit le plus souvent par des achats de biens et de services, elle suscite des flux mon�taires et a des r�percussions sur la r�partition spatiale des revenus. Pour des r�gions poss�dant un bon potentiel</p>

touristique, l'activité touristique a pour effet d'engendrer une certaine prospérité et de contribuer à atténuer le chômage, d'autant plus qu'elle est caractérisée par une forte utilisation de main-d'oeuvre.

Par ailleurs, on prend de plus en plus conscience de l'importance, sur le plan économique, du tourisme interne assimilable à des activités de divertissement et de loisirs. Tout en reconnaissant qu'il est souhaitable d'amener plus de touristes étrangers à visiter le Québec, il devient maintenant de plus en plus important d'améliorer la qualité et le nombre des attraits et sites touristiques fréquentés par les Québécois. En effet, sur le plan économique, le tourisme interne, dont le revenu disponible augmente, engendre des bénéfices qui se rapprochent de plus en plus de ceux suscités par les touristes étrangers.

Par ailleurs, on assiste présentement au Québec, tout comme au Canada, à une modification en profondeur des conditions sous-jacentes au développement de l'industrie touristique. Ces phénomènes risquent sur une longue période de réduire l'importance relative de cette industrie. Des études récentes ont démontré que la balance commerciale entre le Canada et les États-Unis au chapitre des échanges touristiques continue de se détériorer. Statistique Canada estime qu'en 1977, les Canadiens dépenseront à l'étranger 1,7 milliard de dollars de plus que les étrangers dépenseront en terre canadienne. Pour les sept premiers mois de 1977, le Canada a accueilli 27,7 millions de visiteurs, ce qui représente une diminution de 2,2 % par rapport à l'année précédente, alors que pendant la même période, le nombre de Canadiens voyageant à l'étranger augmentait de 7,6 %.

Face à cette conjoncture nouvelle, il importe de mettre en oeuvre, par le biais de cette entente, des mesures appropriées pour consolider les bénéfices économiques découlant de cette industrie et pour exploiter davantage le potentiel touristique dont dispose le Québec dans son ensemble. À cet égard, les actions envisagées devront s'inscrire dans une stratégie d'intervention diversifiée en fonction du potentiel régional et des diverses clientèles.

#### ÉLÉMENTS

L'entente verra à réaliser l'ensemble de ses projets dans le cadre de trois volets d'intervention. La mise en oeuvre de chacun de ceux-ci relèvera d'un ministère ou organisme provincial différent, à savoir : promotion touristique, parcs touristiques et projets ponctuels (ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche); restauration, modernisation de musées et relais touristiques (ministère des Affaires culturelles); et enfin, implantation et amélioration de bases de plein air et aménagement de camps de vacances (Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports).

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

Voici la liste des projets que la province verra à réaliser aux termes de l'entente :

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF*</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
<u>VOLET I</u>			
<u>- Promotion</u>			
Centres d'accueil touristiques	2 953 000 \$	1 181 000 \$	1 772 000 \$
Cap-aux-Meules	35 000	14 000	21 000
Petite-Rivière- Saint-François	12 000	5 000	7 000
<u>- Parc touristiques</u>			
Îles de la Madeleine	525 000	210 000	315 000
Gaspésie	5 000 000	2 000 000	3 000 000
Bic	3 500 000	1 400 000	2 100 000
Pointe Taillon	1 000 000	400 000	600 000
Mont Valin	2 000 000	800 000	1 200 000
Shawinigan	2 000 000	800 000	1 200 000
Montauban	1 100 000	440 000	660 000
Frontenac	4 400 000	1 760 000	2 640 000
Îles-de-Boucherville	4 100 000	1 640 000	2 460 000
Rapides de Lachine	600 000	240 000	360 000
Acquisition de terrains	1 600 000	640 000	960 000
Dollard-des-Ormeaux	150 000	60 000	90 000
Ville-Marie	465 000	186 000	279 000
Tadoussac	1 800 000	720 000	1 080 000
Val-Morin/Val-David	1 000 000	400 000	600 000
<u>- Projets ponctuels</u>			
Zone de Percé	500 000	200 000	300 000
Havres de pêche artisanale	1 000 000	400 000	600 000
Sentiers forestiers éducatifs, Saint-Félicien	400 000	160 000	240 000
Baie Missisquoi	4 000 000	1 600 000	2 400 000
Grand Prix de Trois- Rivières	220 000	88 000	132 000
<b>TOTAL PARTIEL</b>	<b>36 760 000 \$</b>	<b>14 704 000 \$</b>	<b>22 056 000 \$</b>

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF*</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
<u>VOLET II</u>			
<u>- Restauration</u>			
Batterie Royale	3 850 000 \$	1 540 000 \$	2 310 000 \$
Maison Gauvreau-Beaudry	1 100 000	440 000	660 000
Habitation de Champlain	1 100 000	440 000	660 000
Île-Perrot	800 000	320 000	480 000
Île-des-Moulins	2 750 000	1 100 000	1 650 000
Moulin du Petit Pré	330 000	132 000	198 000
Maison Lamontagne	220 000	88 000	132 000
Moulin Desgagné	220 000	88 000	132 000
<u>- Modernisation des musées</u>			
Séminaire de Québec	2 530 000	1 012 000	1 518 000
Séminaire de Sherbrooke	880 000	352 000	528 000
Musée maritime de l'Islet	330 000	132 000	198 000
Musée amérindien de Pointe-Bleue	385 000	154 000	231 000
Musée des Ursulines	135 000	54 000	81 000
<u>- Relais touristiques</u>			
Relais touristiques	220 000	88 000	132 000
TOTAL PARTIEL	14 850 000 \$	5 940 000 \$	8 910 000 \$
<u>VOLET III</u>			
<u>- Implantation de bases de plein air</u>			
	4 817 300 \$	1 927 000 \$	2 890 300 \$
<u>- Amélioration de bases de plein air</u>			
	4 131 600	1 652 700	2 478 900
<u>- Camps de vacances</u>			
	4 886 100	1 954 400	2 931 700
TOTAL PARTIEL	13 835 000 \$	5 534 100 \$	8 301 000 \$
RÉSERVE (15 %)	9 655 000	3 862 000	5 793 000
TOTAL	76 000 000 \$	30 400 000 \$	45 600 000 \$

\* Incluant 10 % de frais indirects.

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de développement institué aux termes de l'entente-cadre de développement assurera la supervision de l'entente. Un comité directeur composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par leurs ministres respectifs sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante. La participation provinciale à ces comités ainsi qu'à trois sous-comités incluera, entre autres, les ministères du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, des Affaires culturelles, le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports et l'Office de planification et de développement du Québec. Le ministère de l'Industrie et du Commerce et le MEER constitueront la participation fédérale.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Des équipements publics</b>
DURÉE	Du 16 mai 1978 au 30 septembre 1981, telle que modifiée le 31 mai 1979, le 26 octobre 1979 et le 27 octobre 1980.
OBJECTIFS	<p>Le Canada et le Québec ont convenu d'offrir aux municipalités l'aide financière pour leur permettre de payer, si elles ne sont pas en mesure de le faire, le coût des équipements publics essentiels à la réalisation des projets industriels d'importance. De plus, ce programme d'intervention constitue en quelque sorte un préalable au renforcement et au développement des différentes régions. La mise en oeuvre de cette entente réduira en effet l'importance des contraintes qui, dans certaines municipalités, entravent une croissance plus marquée du secteur manufacturier.</p> <p>Comme les interventions prévues à l'entente se réaliseront en grande partie dans les régions ressources, elles permettront d'atténuer de façon sensible le chômage endémique qui sévit dans ces régions, puisqu'elle doit faciliter l'implantation de nouvelles entreprises manufacturières et donner lieu à la création d'environ 2 000 emplois directs.</p> <p>Tout en visant à neutraliser les effets d'une conjoncture économique défavorable dans les régions aux prises avec un fort taux de chômage, la présente entente permet donc de rendre le milieu ambiant favorable à la venue de nouvelles entreprises manufacturières.</p>
HISTORIQUE	Face à un taux de chômage qui ne cesse de croître, le gouvernement québécois annonçait, en octobre 1977, un programme de stimulation de l'économie et de soutien de l'emploi. Le premier ministre soulignait que le chômage prenait des proportions inquiétantes et que les deux paliers de gouvernement devaient déployer des efforts particuliers pour ralentir la montée du chômage. Les conditions du marché du travail sont particulièrement difficiles au Québec, alors que le taux de chômage atteint présentement 11,4 %. En outre, le Québec, qui représente maintenant un peu plus du quart de la population active du Canada, compte 35 % des chômeurs du pays, comparativement à 32,3 %, il y a un an. C'est donc pour freiner cette augmentation du sous-emploi que le gouvernement québécois proposait un programme de relance et sollicitait l'aide du gouvernement fédéral en vue d'acquitter une partie des frais reliés à l'application de ces mesures. La présente entente s'inscrit dans ce contexte général et comporte la mise en place d'équipements publics nécessaires à la réalisation de certains projets de développement.
ÉLÉMENTS	Voir ci-dessous.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

Voici la liste des projets que la province verra à réaliser aux termes de l'entente :

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
<u>ALMA</u>			
Amélioration des services municipaux	648 000 \$	208 000 \$	440 000 \$
Conduites d'aqueduc	195 000	66 000	129 000
Garage municipal	1 500 000	487 000	1 013 000
<u>LA BAIE</u>			
Zone industrielle (rue)	176 000	54 000	122 000
Prise d'eau	2 062 000	647 000	1 415 000
<u>SAINT-FÉLICIEN</u>			
Rue Notre-Dame	1 222 000	440 000	782 000
Boulevard Hamel	866 000	300 000	566 000
Nouveaux quartiers	834 000	287 000	547 000
Aménagement de rues	1 009 000	350 000	659 000
<u>SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE</u>			
Zone industrielle	700 000	240 000	460 000
<u>SAINTE-MARIE-DE-BEAUCE</u>			
Zone industrielle	654 000	224 000	430 000
<u>GAGNON</u>			
Station de pompage	435 000	156 000	279 000
Services municipaux	177 000	63 000	114 000
<u>HAUTERIVE</u>			
Parc de maisons mobiles	4 000 000	1 438 000	2 562 000
Stade couvert	330 000	100 000	230 000
Prise d'eau	1 000 000	312 000	688 000
<u>HAVRE-SAINT-PIERRE</u>			
Zone industrielle	880 000	266 000	614 000
Parc de maisons mobiles	500 000	157 000	343 000

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
<u>PORT-CARTIER</u>			
Zone industrielle	715 000	230 000	485 000
Parc de maisons mobiles	319 000	108 000	211 000
Rénovation urbaine	340 000	80 000	260 000
Boulevard Portage-des-Mousses	1 273 000	429 000	844 000
Usine de filtration	2 270 000	712 000	1 558 000
<u>SACRÉ-COEUR</u>			
Parc de maisons mobiles	275 000	94 000	181 000
<u>SEPT-ÎLES</u>			
Parc urbain	1 000 000	303 000	697 000
Usine de filtration	2 500 000	838 000	1 662 000
<u>SCHEFFERVILLE</u>			
Parc de maisons mobiles	825 000	265 000	560 000
<u>CACOUNA</u>			
Services pour les instal- lations portuaires	1 238 000	398 000	840 000
<u>PARENT</u>			
Réseau d'aqueduc et d'égout	950 000	299 000	651 000
<u>ABITIBI-TÉMISCAMINGUE</u>			
	1 200 000	399 000	801 000
<u>SAINTE-AGATHE-DES-MONTS</u>			
Usine d'épuration (agrandissement)	930 000	292 000	638 000
<u>GRANDE-RIVIÈRE</u>			
Services municipaux	1 000 000	303 000	697 000
TOTAL PARTIEL	32 023 000 \$	10 545 000 \$	21 478 000 \$
RÉSERVE	2 853 000	1 070 000	1 783 000
TOTAL GLOBAL	34 876 000 \$	11 615 000 \$	23 261 000 \$

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a versé 228 518 \$ de la quote-part fédérale. Le MEER acquittera le solde.

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de développement institué aux termes de l'entente-cadre de développement, assurera la supervision de l'entente. Un comité directeur composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par leurs ministres respectifs sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante. La participation québécoise à ce comité est assurée par les représentants de l'Office de planification et de développement du Québec. La participation du gouvernement fédéral est assurée par les représentants du MEER et de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>La modernisation de l'industrie des pâtes et papiers</b>
DURÉE	Du 15 mai 1979 au 31 mars 1984, telle que modifiée le 20 novembre 1980.
OBJECTIFS	Redresser la position concurrentielle des entreprises de pâtes et papiers du Québec sur le marché international, en les incitant à investir dans des équipements de modernisation, en réduisant les coûts de fabrication, en rationalisant les activités de transformation et en diversifiant la production; installer des équipements pour la protection de l'environnement et la conservation de l'énergie.
HISTORIQUE	<p>Au cours des deux dernières années, des études importantes sur l'industrie des produits forestiers, menées par les deux paliers de gouvernement en consultation étroite avec les entreprises et le milieu ouvrier, ont permis d'identifier un certain nombre de problèmes et de contraintes au développement et à la croissance de l'industrie au Québec.</p> <p>La baisse de la compétitivité sur les marchés domestique et extérieur représente le problème fondamental de l'industrie des pâtes et papiers du Québec. Quatre indicateurs principaux confirment la situation de régression de cette industrie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de 1965 à 1978, la productivité du capital de l'industrie canadienne des pâtes et papiers a été de 8,3 %, comparativement à 11,1 % aux États-Unis et à 11,2 % pour l'ensemble du secteur manufacturier canadien;</li> <li>- la baisse graduelle mais constante des ventes sur le marché américain qui, de 1950 à 1976, ont diminué de 40 % à 30 %;</li> <li>- l'augmentation continuelle de l'écart du coût de fabrication et de livraison d'une tonne de papier journal entre le Québec et les États-Unis passe de 16 \$ en 1968 à 20 \$ en 1970, puis se situe à 45 \$ en 1976 et à 52 \$ en 1977;</li> <li>- les arrêts temporaires et les fermetures d'usines qui accompagnent les fluctuations de la demande sont une perte de revenu pour les travailleurs, les entreprises et les gouvernements.</li> </ul> <p>Cette situation, caractérisée par la dévaluation du dollar canadien et une croissance exceptionnelle de la demande de papier journal, masque des problèmes structurels fondamentaux, soit un approvisionnement onéreux, une faible productivité des usines et des coûts élevés de livraison des produits finis.</p> <p>Les approvisionnements en bois constituent l'élément le plus important de la structure des coûts et contribuent à près de la moitié de l'écart avec les concurrents. L'entente auxiliaire sur le développement forestier, signée en 1975 et modifiée depuis, consacre plus de 322 millions de dollars à cet aspect.</p> <p>La faible productivité des usines, pour sa part, entraîne des coûts élevés de fabrication. Ceci s'explique en partie par la vétusté des usines où l'organisation</p>

des chaînes de fabrication est déficiente et le rendement des procédés de fabrication de pâte et des machines à papier est faible.

Le coût moyen de transport des produits forestiers du Québec est bien supérieur à celui des usines américaines. Cette différence est imputable en grande partie à l'éloignement des marchés à forte croissance.

Enfin, les problèmes de marché, ajoutés aux coûts élevés d'approvisionnement, de fabrication et de livraison, sont les causes principales de la faible rentabilité des entreprises. Cette situation anormale a limité les possibilités d'autofinancement des modernisations nécessaires à l'amélioration de la position concurrentielle. Ces mêmes raisons ont rendu coûteux, sinon impraticable, le recours au marché financier pour compenser le manque de capital, parce que le taux de rentabilité sur les investissements est inférieur à la moyenne généralement observée dans l'industrie.

Au cours des cinq dernières années, l'industrie a investi au Québec une somme annuelle de 360 millions de dollars, dont 140 millions seulement ont pu être consacrés à la modernisation et à la lutte contre la pollution. Or, on estime que la modernisation des usines existantes et la protection de l'environnement nécessiteront des immobilisations de l'ordre de 1,3 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années.

Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec plusieurs ministères fédéraux dont ceux de l'Industrie et du Commerce, de l'Énergie, des Mines et des Ressources et de l'Environnement, ainsi qu'avec divers ministères provinciaux. Elle a été signée par le ministre du MEER et le ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec.

ÉLÉMENTS

L'aide financière prendra la forme de subventions directes. Elle pourra atteindre jusqu'à 25 % des actifs admissibles et sera basée sur un plan quinquennal d'investissements des entreprises dans des catégories déterminées à l'article 5 de l'entente et portant sur la modernisation des équipements et l'installation d'équipements liés à la protection de l'environnement et à la conservation de l'énergie.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les budgets alloués aux subventions se répartissent comme suit :

<u>COÛT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FÉDÉRALE (MEER)</u>
240 000 000 \$	105 000 000 \$	135 000 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de développement institué aux termes de l'entente-cadre de développement assurera la supervision. Un comité directeur composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par les ministres fédéral et provincial sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante.

Les ministères fédéraux de l'Environnement (protection de l'environnement) et de l'Industrie et du Commerce ont été invités à participer à la supervision des travaux.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	L'implantation d'une usine de papier journal à Amos
DURÉE	Du 24 juillet 1980 au 31 mars 1983.
OBJECTIFS	<p>La présente entente veut permettre à la compagnie Donohue-Normick Inc. de réaliser son projet d'implantation d'une usine de papier journal à Amos, en contribuant à son financement. L'entente-cadre de développement Canada-Québec a permis, depuis sa signature, de mettre en oeuvre des programmes importants dans le secteur forestier québécois. Mentionnons, entre autres, la signature de l'entente Canada-Québec sur le développement forestier, qui permet aux deux gouvernements de consacrer quelque 322,3 millions de dollars afin de faciliter l'accès à l'immense territoire forestier des régions périphériques et d'augmenter le rendement à l'hectare des superficies boisées par un aménagement forestier intensif.</p> <p>Par ailleurs, lors de la signature de l'entente-cadre, il avait été convenu que les actions de développement entreprises par les deux gouvernements viseraient en particulier à stimuler la création d'emplois productifs, à augmenter le niveau de vie des Québécois, à renforcer la structure industrielle et urbaine de la province en favorisant le développement des différentes régions, et enfin, à susciter une participation accrue des Québécois à leur propre développement. Le projet de la Donohue-Normick Inc. s'inscrit pleinement dans l'optique des priorités gouvernementales en matière de développement, en répondant adéquatement aux objectifs poursuivis. En effet, l'usine projetée créera plusieurs emplois directs et indirects et contribuera à rehausser la masse des revenus dans la région en offrant des salaires correspondant à une activité impliquant une valeur ajoutée importante, ainsi qu'en favorisant l'exploitation du potentiel régional de développement axé en bonne partie sur la mise en valeur des ressources forestières. Enfin, le projet offre à des intérêts québécois la possibilité de participer davantage au développement économique de la province.</p> <p>L'implantation d'une papeterie à Amos s'inscrit bien à l'intérieur des politiques gouvernementales qui favorisent l'utilisation optimale de la fibre. En effet, l'usine de papier journal sera alimentée exclusivement à partir des copeaux de bois, qui sont des sous-produits du sciage. On réalisera là une intégration parfaite entre deux industries complémentaires.</p>
HISTORIQUE	<p>L'industrie des pâtes et papiers est l'une des plus anciennes et des plus importantes dans la structure économique du Canada et du Québec.</p> <p>C'est à partir de 1913, lors de la disparition complète des barrières tarifaires américaines sur le papier journal, que le développement de l'industrie des pâtes et papiers du Canada s'est accéléré. Le Canada est aujourd'hui le plus important producteur de papier journal au monde, et sa capacité installée de 9,1 millions de tonnes en 1979 représente 34 % de la capacité mondiale de 26,9 millions.</p> <p>Le Québec est, de l'ensemble des provinces canadiennes, celle qui s'est davantage spécialisée dans la fabrication du papier journal. En 1979, la province de Québec avait une capacité installée de 4,3 millions de tonnes, soit 47 % du total canadien et 16 % du total mondial.</p>

L'industrie des pâtes et papiers au Canada a un impact considérable sur le niveau de l'emploi et sur la balance des paiements. En 1978, les exportations canadiennes de pâtes et papiers totalisaient 5,6 milliards de dollars et représentaient 10,8 % des exportations totales du Canada. De plus, 51 % des exportations de pâtes et papiers étaient constituées de papier journal, ce qui fait que ce seul produit représentait au-delà de 5 % de toutes les exportations canadiennes.

En plus de la valeur stratégique des pâtes et papiers pour la balance commerciale, l'industrie joue, sur le plan du développement régional, un rôle de premier plan.

La structure industrielle du Nord-Ouest québécois, dont fait partie la région d'Amos, est essentiellement axée sur l'exploitation des ressources, et principalement la forêt. Cette région a toujours connu un taux de chômage supérieur à la moyenne provinciale. Ce taux s'établissait en 1979 à 13,6 %, comparativement à 9,6 % pour la province.

Il convient de noter que la région de l'Abitibi ne possède pas d'usine de papier journal, malgré la présence d'une ressource forestière abondante. Cette région, par le biais de son industrie du sciage, est le plus important producteur de copeaux de bois à l'est des Rocheuses, copeaux qui constituent la matière première pour la fabrication du papier journal. C'est là une indication de la faiblesse de l'économie de cette région, qui est moins bien pourvue que d'autres dans le domaine de la transformation industrielle.

L'implantation de l'usine projetée de papier journal à Amos constituerait, dans le contexte de l'économie régionale, un apport important au renforcement de la structure industrielle, à la création d'emplois productifs, de même qu'à l'accroissement de la contribution régionale à la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière québécoise.

En ce qui a trait aux infrastructures domiciliaires, la venue de l'usine de papier journal à Amos oblige les municipalités d'Amos et d'Amos-Est à accélérer le développement dans les secteurs projetés.

Selon les expériences antérieures (Saint-Félicien), on peut affirmer que la concrétisation du projet Donohue-Normick devrait amener une augmentation importante de la population, parce qu'environ 700 emplois directs ou indirects seront créés.

#### ÉLÉMENTS

L'entente permettra de contribuer au financement de la papeterie Donohue-Normick Inc. et à la réalisation d'infrastructures industrielles dans les municipalités d'Amos et d'Amos-Est.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES	COÛT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART PROVINCIALE	QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)
Usine de papier journal Donohue-Normick Inc.	41 000 000 \$	16 400 000 \$	24 600 000 \$
Infrastructures domici- liaires (Amos et Amos-Est)	1 500 000 *	600 000	900 000
TOTAL	42 500 000 \$	17 000 000 \$	25 500 000 \$

\* Incluant 10 % de frais indirects.

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de développement institué aux termes de l'entente-cadre de développement assurera la supervision de l'entente. Un comité directeur composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par leurs ministres sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante. La participation québécoise est assurée par les représentants de l'Office de planification et de développement du Québec. La participation du gouvernement fédéral est assurée par les représentants du MEER.



**ONTARIO**



## L'ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) Canada-Ontario a été signée le 26 février 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale au nom du Canada et par le trésorier de l'Ontario et ministre de l'Économie et des Affaires intergouvernementales au nom de la province.

Les objectifs généraux de cette entente peuvent se résumer ainsi :

- 1) améliorer les possibilités d'emploi productif, faciliter l'accès à ces possibilités et maintenir les possibilités d'emploi productif actuelles dans les zones et secteurs de l'Ontario qui, par rapport à d'autres zones et secteurs de la province, nécessitent l'adoption de mesures spéciales pour qu'ils puissent exploiter leur potentiel de développement;
- 2) favoriser le développement socio-économique dans les zones de la province nécessitant des activités spéciales pour permettre aux gens qui y habitent de contribuer au développement socio-économique et d'en bénéficier;
- 3) raffermir les politiques et les priorités de la province en matière de développement régional en Ontario, dans la mesure où elles touchent les zones et secteurs de la province déterminés à l'objectif 1).

Les programmes mis en oeuvre pour atteindre les objectifs susmentionnés viseront le nord et une partie de l'est de l'Ontario et ils seront étroitement coordonnés avec les priorités et objectifs de planification régionale de la province, conformément au Plan de développement de l'Ontario. Les deux gouvernements ont dressé une liste de plans d'action qui pourraient donner lieu à des ententes auxiliaires.

Ils touchent notamment :

1) La zone de Cornwall dans l'est de l'Ontario

La ville de Cornwall a attiré un nombre considérable de travailleurs qui ont quitté le secteur agricole, mais en même temps, elle a été durement touchée par la fermeture d'usines importantes. Par conséquent, le taux de chômage s'est tenu au-dessus de la moyenne provinciale. Une entente auxiliaire sur Cornwall fut conclue; elle facilitait la prise de mesures gouvernementales conjointes dans cette zone. Les deux gouvernements ont consacré 16 255 000 \$ à la mise en oeuvre des programmes.

2) Le nord-ouest de l'Ontario

Le nord-ouest de l'Ontario est la première partie de la province pour laquelle un ensemble de recommandations a été publié et accepté officiellement. On a tenu compte des activités qui, étant conformes aux priorités et aux objectifs fédéraux et provinciaux de développement, sont destinées à faciliter le développement rural et urbain.

3) Les terres septentrionales de l'Ontario

Un nombre important de personnes économiquement et socialement défavorisées vivent à l'écart du grand courant de la vie sociale et économique de la province en raison des obstacles que constituent l'isolement géographique, le niveau peu élevé de scolarité et la pauvreté. Une grande partie de cette population est composée d'Indiens et de Métis. Même si la plupart des Indiens vivent dans le nord de l'Ontario, on retrouve, partout dans la province, des bandes indiennes dont la plupart de leurs membres peuvent être considérés comme isolés ou défavorisés. Des efforts spéciaux seront faits en vue d'encourager et d'aider les résidents des agglomérations isolées à participer à la réalisation des possibilités de développement et d'en tirer parti.

Cette liste d'activités possibles ne se veut aucunement limitative; on s'attend en effet qu'elle s'allonge constamment au fur et à mesure de la réalisation de l'ECD, en fonction de l'analyse soutenue des possibilités de développement socio-économique.

On trouvera dans les pages suivantes les résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Le nord-est de l'Ontario</b>
DURÉE	Du 25 mars 1976 au 31 mars 1982, telle que modifiée le 28 juillet 1976, le 21 mars 1978, le 5 octobre 1978, le 10 octobre 1978, le 11 décembre 1979, le 15 février 1980 et le 17 novembre 1980.
OBJECTIFS	Assurer la participation conjointe du Canada et de la province à la réalisation de projets visant à renforcer les politiques et priorités provinciales de développement dans le nord-est de l'Ontario et fournir les moyens permettant d'accorder de l'aide financière à des projets approuvés ayant pour objet de supprimer les obstacles au développement économique et social des centres urbains stratégiques.
HISTORIQUE	<p>Le taux de croissance démographique annuel du nord-est de l'Ontario n'atteint qu'environ la moitié de celui de l'ensemble de la province.</p> <p>L'économie du nord-est de l'Ontario s'est développée à partir des ressources naturelles. Les industries minière, forestière, touristique et de transformation constituent le pilier de l'économie et emploient plus du tiers de la population active. Les secteurs des ressources de la région dépendent principalement de la demande extérieure et sont ainsi soumis aux caprices des marchés internationaux. La transformation des matières premières en produits finis est à un stade primaire, et les industries secondaires et tertiaires sont peu développées.</p> <p>Maintes agglomérations ne possèdent qu'une seule industrie pour leur assise économique et sont ainsi à la merci des changements défavorables que peut connaître cette industrie.</p>
ZONE DE SUDBURY	<p>La municipalité régionale de Sudbury, qui compte 165 000 habitants, est le plus grand centre urbain du nord de l'Ontario. Sa position stratégique à la croisée des routes est-ouest et nord-sud, ses nombreux services gouvernementaux, ses établissements scolaires et hospitaliers ont fait de cette municipalité le principal centre du commerce du nord-est de l'Ontario. À ce titre, Sudbury dessert une population de plus de 500 000 habitants.</p> <p>Depuis toujours, l'importance numérique de la population active de la zone est directement reliée à l'essor de l'industrie minière locale et à ses industries de services. La prédominance de ces industries et de leurs échelles élevées de traitement y a freiné en quelque sorte l'augmentation des possibilités de revenu et d'emploi.</p> <p>Le manque de terrains industriels viabilisés et les coûts d'infrastructure élevés ont représenté, au cours des dix dernières années, un problème constant, devenu depuis un obstacle majeur au développement.</p>
ZONE DE PARRY SOUND	<p>La ville de Parry Sound compte une population de presque 6 000 habitants. Il s'agit de l'agglomération la plus importante de la zone de Parry Sound, territoire de quelque 3 625 kilomètres carrés et de 30 000 habitants. La croissance économique de cette zone n'a pas suivi celle de l'ensemble du nord-est de l'Ontario.</p>

Historiquement, Parry Sound a été un centre de transbordement important, mais aujourd'hui les installations portuaires ne servent qu'à acheminer les boulettes de minerai de fer de la région de Sudbury vers les États-Unis. Petit à petit, le tourisme a pris de l'expansion au cours des années, compensant partiellement la perte des revenus due au changement économique. Le secteur de la fabrication s'est aussi développé à un rythme lent.

Depuis que le district de Parry Sound est devenu une région désignée en avril 1974 aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional, les manufacturiers lui ont accordé nettement plus d'attention. Toutefois, la zone n'a pu jusqu'ici offrir les terrains industriels viabilisés nécessaires.

ZONE DE  
TIMMINS

Depuis toujours, la zone de Timmins dépend fortement de l'industrie minière et, à un degré moindre, de l'industrie forestière. Même si l'exploitation des mines d'or fait toujours partie intégrante de l'économie locale, la proportion de la population active qui travaille à l'extraction des métaux de base augmente de façon soutenue. La mise en exploitation de la mine de cuivre et de zinc de la Texasgulf, en 1966, au moment où plusieurs mines d'or cessaient leurs opérations, a permis de stabiliser les niveaux de l'emploi et de la population.

La ville de Timmins, principal centre urbain du district de Cochrane, a été formée en 1973 par le fusionnement de plusieurs petites localités. Par la suite, la ville s'est trouvée aux prises avec deux problèmes : bien des conduites d'eau et d'égout sont devenues inadéquates et les deux usines de traitement des eaux usées, situées dans les limites de la ville, sont surchargées. Même si Timmins s'est efforcée et s'efforce encore d'améliorer ses réseaux d'adduction d'eau et d'égout, elle doit de toute urgence hâter l'exécution de son programme de travaux d'équipement.

La Texasgulf Inc. a annoncé qu'elle avait l'intention d'entreprendre des travaux d'expansion de 400 millions de dollars qui comprendraient une nouvelle fonderie et une nouvelle raffinerie. On prévoit que la population active permanente augmentera de 1 500, entraînant une augmentation de la population de Timmins de l'ordre de 4 500 habitants. Afin de fournir les services essentiels et le logement, il est nécessaire que plusieurs grands travaux d'infrastructure soient entrepris sans délai.

ZONE DE  
NORTH BAY

La ville de North Bay est un des plus importants centres urbains du nord-est de l'Ontario. Son assise économique est diversifiée, et elle offre de nombreuses possibilités d'expansion; toutefois, un manque de terrains industriels viabilisés nuit au développement.

En 1973, la ville a fait l'acquisition d'un emplacement de 55 hectares situé dans le secteur sud et réparti en zones destinées à des fins industrielles. Aujourd'hui, la ville, qui souhaite aménager un parc industriel sur cet emplacement et présenté une demande d'aide à l'expansion au MEER et au gouvernement provincial en vertu de l'ECD.

À l'heure actuelle, la ville ne possède pas les fonds nécessaires pour entreprendre ce projet. Par conséquent, le MEER et le gouvernement provincial, par le biais de l'ECD, appuient l'aménagement du parc industriel municipal proposé.

1) La zone de Sudbury

Construction de fossés de drainage, d'installations d'adduction d'eau, d'égouts sanitaires et pluviaux, ainsi que de voies d'accès dans le parc industriel de l'ouest (Walden) sur la route 17.

2) La zone de Parry Sound

- a) Construction des installations d'adduction d'eau et d'égout requises pour le parc industriel de Woods Road dans le canton de Carling.
- b) Évaluation des activités de planification industrielle, de développement, de commercialisation et de gestion des parcs dans la zone de Parry Sound.

3) La zone de Timmins

- a) Construction d'installations additionnelles d'adduction d'eau et d'égout dans les secteurs de Timmins-Mountjoy et de Tisdale-Whitney.

Par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la province tentera d'obtenir des subventions pour l'aider à financer la construction des réseaux d'adduction d'eau et d'égout admissibles aux termes de la Loi nationale sur l'habitation.

- b) Évaluation des besoins en parcs industriels et des emplacements possibles, et activités de planification industrielle, de développement, de commercialisation et de gestion des parcs à Timmins.
- c) Évaluation du besoin de routes directes en vue d'améliorer la circulation dans le centre des affaires et d'absorber le surplus de trafic aux mines de la Texasgulf et au nouveau parc industriel.

4) La zone de North Bay

Aménagement de fossés de drainage, d'installations d'adduction d'eau, d'égouts sanitaires et pluviaux, ainsi que des voies d'accès à l'emplacement du parc dotées des services municipaux. Également, la construction d'un château d'eau dans l'enceinte du parc, d'une station de pompage d'égouts sur la route 11B et de canalisations alimentées sous pression.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

Voici la liste des projets devant être entrepris aux termes de l'entente :

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
<u>Zone de Sudbury</u>			
Parc industriel de l'ouest (Walden) - Route 17			
a) Réseau de distribution d'eau	1 298 000 \$	649 000 \$	649 000 \$
b) Égouts sanitaires	850 000	425 000	425 000
c) Construction de voies d'accès	897 000	448 500	448 500
TOTAL PARTIEL	3 045 000 \$	1 522 500 \$	1 522 500 \$
<u>Zone de Parry Sound</u>			
1) Parc industriel du canton de Carling			
a) Réseau d'approvision- nement en eau	620 270 \$	310 135 \$	310 135 \$
b) Réseau de distri- bution d'eau	488 180	244 090	244 090
c) Égouts sanitaires	836 550	418 275	418 375*
2) Évaluation de la planification	13 000	6 500	6 500
TOTAL PARTIEL	1 958 000 \$	979 000 \$	979 000 \$*
<u>Zone de Timmins</u>			
1) Infrastructure			
a) Conduites d'eau	3 233 000 \$	1 616 500 \$	1 616 500 \$*
b) Égouts sanitaires	7 316 000	3 658 000	3 658 000
2) Études	145 000	72 500	72 500
TOTAL PARTIEL	10 694 000 \$	5 347 000 \$	5 347 000 \$*

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
<u>Zone de North Bay</u>			
a) Services routiers	4 345 000 \$	2 172 500 \$	2 172 500 \$
b) Services d'égouts	3 280 000	1 640 000	1 640 000
c) Services d'eau	2 246 000	1 123 000	1 123 000
d) Évacuation des eaux pluviales	449 000	224 500	224 500
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL PARTIEL	10 320 000 \$	5 160 000 \$	5 160 000 \$
Total moins les imprévus	26 017 000	13 008 500	13 008 500*
Allocation pour les imprévus	3 903 000	1 951 500	1 951 500*
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL GLOBAL	29 920 000 \$	14 960 000 \$	14 960 000 \$*

\* Comprend la participation de la SCHL.

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de gestion composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement nommés respectivement par les ministres fédéral et provincial assurera la supervision de l'entente.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Les localités à industrie unique</b>
DURÉE	Du 18 octobre 1976 au 31 mars 1983, telle que modifiée le 19 juillet 1977, le 25 octobre 1978, le 9 janvier 1979, le 15 février 1980 et le 17 mars 1981.
OBJECTIFS	Diversifier et stabiliser l'économie des localités à industrie unique du nord de l'Ontario, conformément aux objectifs de l'ECD et aux buts de recommandations de la province, et mettre en place des programmes visant à alléger les problèmes sociaux et économiques propres aux localités à industrie unique. Chercher surtout à élargir les assises économiques des collectivités qui sont vulnérables aux fluctuations du secteur des ressources; créer un éventail de possibilités d'emploi; améliorer le milieu de vie afin d'attirer et de garder une main-d'oeuvre compétente; favoriser et soutenir des projets à plus long terme et consolider la structure urbaine d'exploitation des ressources.
HISTORIQUE	<p><b>PHASE I : <u>La zone d'intervention de la Kimberly-Clark</u></b></p> <p>La phase initiale de la présente stratégie conjointe Canada-Ontario apportera des mesures visant à améliorer les possibilités de croissance de certaines collectivités du Nord-Ouest ontarien, comme Nakina, Longlac et Geraldton, de même que des mesures visant à accroître le nombre et l'éventail des possibilités d'emploi et de revenu et à améliorer de façon sélective l'infrastructure des collectivités. Les évaluations indiquent que l'assiette fiscale des collectivités est insuffisante pour faire face aux principales perspectives de développement des opérations d'exploitation forestière de la société Kimberly-Clark. Le triplement de la capacité du moulin de la Kimberly-Clark, de 364 à 1 092 tonnes métriques par jour à Terrace Bay, entraînera la création de 400 à 600 nouveaux emplois dans le domaine de l'exploitation forestière.</p> <p>La zone d'intervention couvre une région de quelque 72 520 kilomètres carrés de superficie dans le Nord-Ouest ontarien. À l'intérieur de cette zone, la Kimberly-Clark a obtenu de la province des droits de coupe sur une superficie additionnelle de 12 587 kilomètres carrés, ce qui porte l'étendue totale de leur concession forestière à 31 562 kilomètres carrés.</p> <p><b>PHASE II : <u>White River</u></b></p> <p>Dans le cadre d'un programme à long terme d'agrandissement, la compagnie Abitibi Paper a annoncé, au début de 1974, son intention de construire une nouvelle scierie d'une capacité de 300 400 mètres cubes par année à White River. Cet endroit a été choisi en raison de sa proximité des limites des concessions de l'Abitibi Paper au nord du parc national de Pukaskwa et au sud de Chapleau, ainsi que des raccourcis routiers et ferroviaires directs avec l'usine de défibrage et de papier journal de cette compagnie à Sault-Sainte-Marie. La compagnie a accepté une aide financière de 1,2 million de dollars aux termes de la LSDR; ce montant est fondé sur un coût d'immobilisation approuvé de 11,3 millions de dollars.</p>

Le principal problème associé à cette possibilité de développement provient du fait que la localité est incapable d'absorber la rapide croissance démographique prévue au cours des deux prochaines années. Plus précisément, au moins 180 logements seront probablement requis en 1978 (maisons unifamiliales, jumelées et logements à louer y compris).

#### PHASE III : Le centre-ville de Hornepayne

Le réseau principal du chemin de fer Canadien National traverse la municipalité de Hornepayne située dans une région éloignée du nord de l'Ontario. Le Canadien National possède à Hornepayne une plaque tournante importante. À l'heure actuelle la société procède à l'agrandissement de ces installations, parce qu'elle prévoit que la circulation ferroviaire sera plus dense à Hornepayne.

La société et le gouvernement de l'Ontario ont fait appel à la Hallmark Hotels limitée, société immobilière privée, pour planifier, construire et administrer un centre municipal de 15 794 mètres carrés sur un emplacement de 3,6 hectares adjacent au quartier commercial de Hornepayne. Ce centre offrira une variété de services urbains destinés à améliorer les conditions de vie locales.

#### PHASE IV : La réserve indienne n° 77 de Long Lake

Un autre élément dans l'élaboration de cette entente auxiliaire nécessitera l'appui fédéral et provincial pour des améliorations à l'infrastructure de la ville de Longlac et de la réserve indienne avoisinante n° 77 de Long Lake.

Dernièrement, la Weldwood du Canada annonçait qu'elle avait reçu, en vertu de la LSDR, une aide pour l'expansion de la zone de Longlac, ce qui créera 34 emplois, et pour l'achèvement des plans de services à l'intention de la réserve n° 77 de Long Lake. À la suite de cette annonce, le Canada et l'Ontario ont convenu d'accepter d'autres projets relatifs à l'infrastructure visant à fournir à une parcelle répartie en zones, réservée à l'industrie dans la ville de Longlac, des services d'adduction d'eau, et à la communauté n° 77 de Long Lake des services d'eau et d'égout. Le Canada accepte la responsabilité de ces projets à l'avantage exclusif des Indiens inscrits vivant dans la réserve. Cette responsabilité sera partagée à parts égales entre le MEER et le ministère des Affaires indiennes et du Nord.

## ÉLÉMENTS

#### PHASE I : La zone d'intervention de la Kimberly-Clark

##### 1) L'infrastructure communautaire

- a) Le programme d'infrastructure communautaire permettra à la collectivité de Nakina de parachever les puits, les pompes avec abri (à l'exception du creusage des puits), la construction d'un réservoir, le matériel de pompage et de chloration d'une capacité d'environ 1,6 million de litres, la construction d'une conduite d'eau à pression de 366 mètres de longueur et de 30,48 centimètres de diamètre, la construction d'un réseau de traitement des eaux usées d'une capacité de 1,7 million de litres par jour et d'un collecteur principal par gravité d'une longueur de 1 402 mètres.

- b) À Longlac, la construction d'une usine d'épuration d'une capacité d'environ 6,8 millions de litres par jour, d'un réservoir surélevé d'une capacité de 2,3 millions de litres, d'une conduite principale d'alimentation de 1 402 mètres de longueur et de 30,48 centimètres de diamètre et d'une usine de traitement des eaux usées d'une capacité de 1,7 million de litres par jour.
- c) Les améliorations au réseau d'adduction d'eau de Geraldton, y compris la construction d'une usine d'épuration d'une capacité de 6,8 millions de litres par jour et d'une conduite principale de 1 371 mètres de longueur et de 30,48 centimètres de diamètre reliant le réservoir actuel à un nouveau réservoir d'une capacité de 2,3 millions de litres.

2) Le développement des moyens de transport

- a) À l'aéroport de Geraldton, l'aménagement et le revêtement en asphalte d'une piste de 1 524 mètres de longueur, l'acquisition du matériel d'éclairage pour la piste d'envol, l'aménagement des voies d'accès, la construction d'un bâtiment destiné aux voyageurs, aux opérations et à l'entretien, la construction d'installations pour la protection contre les incendies, lesquelles seraient également utilisées comme bâtiments administratifs, l'aménagement d'un terrain pour les réservoirs et l'installation d'une réserve d'eau pour le MRN.
- b) L'amélioration des voies d'accès à l'aéroport comprend la réfection et le cailloutage des voies existantes (7,6 kilomètres) et un revêtement d'asphalte.

PHASE II : White River

a) Services d'approvisionnement en eau

Travaux essentiels d'amélioration du réseau d'approvisionnement en eau devant permettre de faire face à l'expansion prévue, qui comprend notamment deux nouveaux lotissements domiciliaires et un immeuble d'environ 320 appartements.

b) Services d'égout sanitaire

Travaux d'amélioration au réseau d'égout sanitaire de base pour lui permettre de desservir une population croissante.

c) Évacuation des eaux pluviales

Aménagement des installations essentielles d'évacuation des égouts pluviaux pour le lotissement municipal Nordev proposé.

PHASE III : Le centre-ville de Hornepayne

Déblayer, niveler et tasser les pilots des fondations pour l'emplacement du centre-ville avant la construction de l'édifice de 15 793 mètres carrés qui abritera les services urbains.

PHASE IV : L'infrastructure de la collectivité n° 77 de Long Lake

1) La prolongation du réseau d'adduction d'eau

Aménagement d'une conduite d'eau à partir de la fin de l'actuel réseau municipal de la ville de Longlac.

2) Le raccord du réseau d'adduction d'eau

Aménagement d'une conduite principale d'adduction d'eau à partir de la partie habitée par la collectivité autochtone de la réserve indienne n° 77 de Long Lake jusqu'aux frontières de la réserve, y compris la traversée de la rivière Making Ground.

3) Le système de distribution d'eau

Aménagement d'une conduite principale d'adduction d'eau à mailles sur la partie habitée de la réserve indienne n° 77 de Long Lake en vue de fournir des raccords d'adduction d'eau et des bouches d'incendie.

4) La prolongation du réseau d'égout sanitaire

Aménagement d'une conduite sous pression pour le réseau d'égout sanitaire à partir de la réserve indienne n° 77 de Long Lake jusqu'à la limite actuelle du système de collection municipal de la ville de Longlac, y compris la construction d'une station de pompage.

5) Le système de collection des eaux d'égout

Aménagement d'un système de collection des eaux d'égout sanitaire par gravité sur la portion de la réserve indienne n° 77 de Long Lake occupée par la communauté autochtone, y compris les raccords de services pour vingt-cinq logements déjà en place.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES	COÛT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART PROVINCIALE	QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)
<u>PHASE I</u>			
<u>Infrastructure communautaire</u>			
a) Améliorations au réseau d'adduction d'eau de Nakina	900 000 \$	450 000 \$	450 000 \$
b) Améliorations au réseau d'égout de Nakina	1 579 000	789 500	789 500
c) Améliorations au réseau d'adduction d'eau de Longlac	2 750 000	1 375 000	1 375 000
d) Améliorations au réseau d'égout de Longlac	1 500 000	750 000	750 000
e) Améliorations au réseau d'adduction d'eau de Geraldton	2 770 000	1 385 000	1 385 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	9 499 000 \$	4 249 500 \$	4 249 500 \$
<u>Développement des moyens de transport</u>			
a) Aéroport de Geraldton, piste d'envol de 1 524 mètres, éclairage, voies d'accès, aérogare	2 662 000 \$	1 331 000	1 331 000 \$
b) Améliorations des voies d'accès de l'aéroport, 7,6 kilomètres de route jusqu'à l'aéroport	1 179 000	589 500	589 500
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	3 841 000 \$	1 920 500 \$	1 920 500 \$
TOTAL PHASE I	13 340 000 \$	6 670 000 \$	6 670 000 \$

REMARQUE Voici les autres ministères fédéraux qui participeront probablement au financement :

- a) la SCHL, qui participera aux travaux d'infrastructure visant l'amélioration des réseaux d'adduction d'eau et d'égout, jusqu'à environ 400 000 \$;
- b) le MT qui se chargera de la construction de l'aéroport et déboursera un montant de 150 000 \$.

	<u>COÛT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FÉDÉRALE (MEER)</u>
<u>PHASE II</u>			
<u>Infrastructure</u> <u>communautaire</u>			
a) Service d'approvisionnement en eau	167 000 \$	83 500 \$	83 500 \$
b) Service d'égout sanitaire	1 015 000	507 500	507 500
c) Ouvrages d'évacuation des eaux pluviales	878 000	439 000	439 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL PHASE II	2 060 000 \$	1 030 000 \$	1 030 000 \$
<u>PHASE III</u>			
<u>Complexe du</u> <u>centre-ville</u>			
a) Nettoyement et préparation de l'emplacement	389 000	194 500 \$	194 500 \$
b) Éléments dans les zones publiques	741 000	370 500	370 500
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL PHASE III	1 130 000 \$	565 000 \$	\$565 000

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
<u>PHASE IV</u>			
<u>Infrastructure communautaire</u>			
a) Prolongement du service des eaux	153 600	76 800 \$	76 800 \$
b) Raccordement du service des eaux	77 600		77 600*
c) Distribution d'eau interne	112 900		112 900*
d) Prolongement des égouts	233 000		233 000*
e) Réseau d'égout interne	108 900		108 900*
TOTAL PHASE IV	686 000 \$	76 800 \$	609 200 \$
* Le MAIN paiera 50 % de la quote-part fédérale plus 15 % pour les imprévus pour les travaux dans les communautés indiennes.			
Total moins les imprévus	17 216 000 \$	8 341 800 \$	74 200 \$
Allocation pour les imprévus	2 582 400 \$	1 251 270 \$	1 331 130 \$
TOTAL GLOBAL	19 798 400 \$	9 593 070 \$	10 205 330 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de gestion sera chargé de contrôler et de gérer l'entente. Il sera formé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés par les ministres fédéraux et provincial respectifs.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	La mise en valeur des ressources communautaires et rurales
DURÉE	Du 7 décembre 1977 au 31 mars 1983, telle que modifiée le 19 juin 1978, le 25 octobre 1978, le 8 décembre 1978 et le 15 février 1980.
OBJECTIFS	Renforcer la structure économique des régions rurales en incitant les résidents à contribuer et à participer à l'épanouissement socio-économique de leur région; améliorer les possibilités d'emploi productif à long terme par l'analyse et la recherche de débouchés économiques reliés à la mise en valeur des ressources naturelles; consolider et diversifier l'assise économique des régions rurales en encourageant l'implantation d'entreprises de transformation.
HISTORIQUE	<p>Ce programme d'aide financière vise à permettre à l'Ontario de prendre les mesures nécessaires à la réalisation des projets essentiels au développement, dans le nord et l'est de l'Ontario, d'une vigoureuse communauté rurale qui pourrait vivre de l'exploitation des ressources.</p> <p>VALLÉE DE L'OUTAQUAIS SUPÉRIEURE</p> <p>Le comté de Renfrew, situé dans la région de planification de l'est de l'Ontario, requiert des mesures spéciales qui devraient être prises en vue de stimuler la croissance et la diversification des activités économiques. Il s'agit en effet d'une région à faible croissance où les taux de chômage et de migration vers d'autres régions sont élevés et le niveau des revenus plutôt faible.</p> <p>Les problèmes de développement du comté de Renfrew sont étroitement reliés à sa structure industrielle. Entre 1951 et 1971, le niveau de l'emploi dans les secteurs primaire et secondaire n'a cessé de décliner. En revanche, il s'est accru dans le secteur tertiaire entre 1961 et 1971, mais il semble avoir atteint un sommet. La croissance actuelle dans le secteur tertiaire découle de l'expansion soutenue des industries du tourisme et des loisirs. Il s'agit là cependant d'industries saisonnières et peu rentables, et tout semble indiquer que la région en dépend déjà trop sur le plan de l'emploi. En raison de ces contraintes, c'est sur les industries des ressources et de la fabrication qu'il faut compter pour multiplier les emplois et accroître les revenus.</p> <p>NOUVELLES FORÊTS DANS L'EST DE L'ONTARIO</p> <p>À l'heure actuelle, on n'exploite pas le secteur forestier de l'est de l'Ontario à sa pleine capacité, étant donné le soutien insuffisant apporté à la gestion des forêts. Ce fait tient à des changements importants survenus dans l'utilisation agricole des terres. L'état de certaines forêts de la région laisse à désirer par suite de l'exploitation intense des 200 dernières années. Les conditions climatiques de la région sont bonnes, et la population rurale est en mesure d'offrir la main-d'oeuvre nécessaire à l'exploitation de l'industrie forestière. Cette région est située assez près des zones de marchés éventuels de l'axe Québec-Windsor et de l'est des États-Unis. L'est de l'Ontario pourrait tirer des avantages presque immédiats du projet de reboisement des forêts de bois dur de qualité inférieure et de l'exploitation de nouveaux peupliers hybrides qui fourniraient une nouvelle source</p>

de bois à pâte commercialisable, une source éventuelle de fourrage pour animaux et des matières premières pour produire des alcools à des fins énergétiques. De plus, des superficies considérables de terres non productives actuellement détenues par de petits propriétaires pourraient être exploitées à des fins agricoles.

#### ZONE DE KIRKLAND LAKE

Aux termes de la présente entente, la région de Kirkland Lake englobe la ville de Kirkland Lake et les communautés de Matachewan, Swastika, Larder Lake et Virginiatown. Ainsi, la région occupe la partie nord-est du district de Timiskaming et fait partie intégrante de la région de planification du nord-est de l'Ontario.

Au cours des dernières décennies, la région du Nord-Est n'a pas connu l'expansion sociale et économique qu'avait prévue le gouvernement provincial. Dans la région de Kirkland Lake, l'économie locale est stagnante, et le taux de chômage est très élevé.

Le ministère ontarien des Richesses naturelles a déclaré que la géologie de la région favorise la présence de minéraux et que la découverte d'un important dépôt de minerai pourrait relancer l'économie locale et l'expansion de la région.

#### ÉLÉMENTS

#### VALLÉE DE L'OUTAOUAIS SUPÉRIEURE

##### 1) La mise en valeur des ressources

##### a) Évaluation des ressources forestières

##### i) Inventaire des ressources forestières

La mise sur pied d'une banque de données quantitatives récentes sur les ressources forestières, notamment sur l'ampleur du potentiel qu'offrent les matières premières.

##### ii) Inventaire préliminaire

La mise sur pied d'une banque de données qualitatives exactes sur le volume des matières premières qui pourrait être alloué à l'entreprise privée.

##### iii) Étude sur l'utilisation des forêts et des usines

On fera l'analyse du rendement des ressources en bois et du niveau actuel d'utilisation dans le comté de Renfrew.

##### b) Évaluation des ressources minérales

##### i) Études géologiques précambriennes

Pour rassembler des données sur les types de roches, les structures et l'histoire géologique de certaines parties de la région non encore cartographiées.

ii) Évaluation des gisements de minéraux

L'étude du terrain et la compilation de toutes les données disponibles concernant les gisements connus de la région.

iii) Exposé analytique et cartographie

On procédera à l'analyse des résultats des études décrites ci-dessus et à leur publication sous forme de cartes imprimées et d'exposés esquissant les possibilités de développement.

2) Le développement industriel

- a) L'essai des installations de récupération des éléments fertilisants afin de déterminer dans quelle mesure la capacité de l'usine de traitement des égouts de la ville devrait être augmentée, et quel en serait le coût;
- b) des études de planification et d'ingénierie (jusqu'à l'étape précédant le lancement des appels d'offres) pour la nouvelle usine de filtration de la ville.

3) Le développement économique régional

On se propose d'aider financièrement l'établissement d'une organisation locale unifiée, laquelle serait chargée notamment de relever les possibilités de développement, ainsi que les contraintes et problèmes, de promouvoir le comté en général et les possibilités de développement précises en particulier.

## NOUVELLES FORÊTS DANS L'EST DE L'ONTARIO

1) L'exploitation des peupliers hybridesa) Développement technique

Ce programme vise à mettre au point et à approfondir une technique d'exploitation des peupliers hybrides en utilisant des plantations de style industriel en vue de maximiser la production de la biomasse par unité de superficie pour l'énergie, la cellulose et les aliments.

b) Pépinière de peupliers hybrides

Le succès du programme des peupliers hybrides repose en grande partie sur un approvisionnement continu et en grande quantité, au début de chaque printemps, en boutures de bonne qualité.

2) Le renouvellement des forêts de feuillus

Dans le cadre de ce projet, on procédera à la récolte du bois de mauvaise qualité et, en même temps, on rendra les emplacements productifs disponibles à la culture de souches de meilleure qualité. Le ministère des Richesses naturelles sera responsable de la coupe et de la vente des produits forestiers.

3) L'inventaire des ressources forestières et agricoles

On effectuera un inventaire des ressources agricoles, forestières et boisées, et de leur utilisation actuelle et éventuelle. La région à l'étude englobera les comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, les comtés unis de Prescott et Russell, le secteur de Grenville des comtés unis de Leeds et Grenville et la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton.

4) La recherche sur les peupliers hybrides

Ce projet vise à faciliter la recherche qui permettra une utilisation plus complète des possibilités du programme sur les peupliers hybrides et qui contribuera grandement à son succès.

Programme d'études géoscientifiques

- a) Établissement de cartes stratigraphiques précambriennes
- b) Études géologiques effectuées en vol
- c) Prélèvement d'échantillons de base des dépôts erratiques
- d) Études géologiques sur la période quaternaire
- e) Études des dépôts d'or
- f) Études des dépôts d'uranium
- g) Cartes de données
- h) Études des caractéristiques des couches de couverture
- i) Services d'évaluation technique
- j) Services d'information

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

	<u>COÛT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FÉDÉRALE (MEER)</u>
<u>VALLÉE DE L'OUTAOUAIS</u> <u>SUPÉRIEURE</u>			
1) La mise en valeur des ressources			
a) Évaluation des res- sources forestières	145 000 \$	72 500 \$	72 500 \$
b) Évaluation des res- sources minérales	491 000	245 500	245 500
2) L'aménagement des terrains industriels - Études	315 000	157 500	157 500
3) Le développement économique régional	200 000	100 000	100 000
TOTAL PARTIEL	1 151 000 \$	575 500 \$	575 500 \$

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
<u>NOUVELLES FORÊTS DANS L'EST DE L'ONTARIO</u>			
1) Les peupliers hybrides			
a) Développement technique	2 010 000	1 005 000 \$	1 005 000 \$
b) Pépinière	870 000	435 000	435 000
2) Le renouvellement des forêts de feuillus	1 350 000	675 000	675 000
3) L'inventaire des ressources forestières et agricole	240 000	120 000	120 000
4) La recherche sur les peupliers hybrides	310 000	155 000	155 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL PARTIEL	4 780 000 \$	2 390 000 \$	2 390 000 \$
<u>ZONE DE KIRKLAND LAKE</u>			
Relevés géoscientifiques	2 292 000 \$	1 146 000 \$	1 146 000 \$
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL PARTIEL	2 292 000 \$	1 146 000 \$	1 146 000 \$
Total moins les imprévus	8 223 000 \$	4 111 500 \$	4 111 500 \$
Allocation pour les imprévus	1 233 450	616 725	616 725
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL GLOBAL	9 456 450 \$	4 728 225 \$	4 728 225 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de gestion composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement nommés par les ministres fédéral et provincial respectifs sera chargé de la supervision globale de l'entente.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>La gestion forestière</b>
DURÉE	Du 8 décembre 1978 au 31 mars 1984, telle que modifiée le 15 février 1980 et le 23 février 1981.
OBJECTIFS	Permettre au Canada et à la province de collaborer à l'établissement de mesures visant à améliorer la gestion forestière et à accélérer les processus de régénération et de création d'emplois dans le secteur privé, non seulement en vue de créer de nouvelles possibilités d'emploi dans les industries du bois de la province, mais également en vue de maintenir les emplois productifs qui sont actuellement incertains, parce qu'il est impossible d'assurer des approvisionnements de bois à long terme.
HISTORIQUE	L'industrie forestière en Ontario englobe les industries d'exploitation, de transformation du bois et les groupes d'industries de pâtes et papiers.
	Au point de vue matériel, l'industrie comprend plus de 300 entreprises d'exploitation en plus de 800 usines de catégories et dimensions différentes. Ces entreprises fournissent des emplois directs à 78 000 personnes et ont une liste annuelle de paye de plus de 1 milliard de dollars. La valeur ajoutée par l'industrie représente 2,6 % de toutes les activités de la province et 6 % du total attribuable à toutes les industries de production de biens de l'Ontario.
	L'importance de l'industrie forestière du Nord est fortement accentuée du fait que 76 % de l'ensemble des emplois dans les industries manufacturières du Nord-Ouest et 32 % dans celles du Nord-Est sont axés sur les forêts. Dans la région très industrialisée du Sud, l'industrie forestière fournit 6 % de l'ensemble des emplois dans les industries manufacturières.
	Du point de vue des méthodes courantes de gestion forestière dans le nord de l'Ontario, les routes d'accès à la plupart des forêts sont inadéquates. La majorité des principaux chemins d'accès à la forêt, actuellement aménagés par l'industrie forestière, ne sont destinés qu'à la coupe et au transport du bois.
	Les chemins ne sont pas conçus en vue de favoriser les différents aspects et besoins d'une gestion forestière adéquate, mais plutôt de réduire au minimum les frais de livraison du bois aux usines. Ainsi, on a procédé à la coupe des arbres situés aux abords du réseau routier actuel, ce qui est à l'encontre des principes de gestion forestière.
	Les coupes permises de la province étant largement distribuées, il est pourtant essentiel de procéder à la coupe des peuplements adultes et âgés, dont l'accès est actuellement impossible, en vue de récupérer ce volume avant qu'il ne devienne inutilisable et en proie aux incendies, au vent, aux insectes et aux maladies. Si on ne parvient pas à accéder à ces volumes et à les couper, on court un double risque : non seulement ce volume sera-t-il perdu et viendra-t-il s'ajouter à la superficie qui nécessite une régénération, mais on devra procéder à la coupe et à la transformation d'une autre superficie, celle-là accessible mais pas encore exploitable, afin de satisfaire aux exigences de l'industrie en matière de rondins.

Une autre raison importante pour l'amélioration des routes d'accès à la forêt est la nouvelle politique de l'Ontario relative aux méthodes de coupe de bois et selon laquelle la plupart des coupes devront, à l'avenir, s'effectuer de façon à réduire la dimension, ou le contrôle et la configuration des régions de coupe.

L'élaboration de cette entente auxiliaire Canada-Ontario sur la gestion forestière est le résultat d'une étroite collaboration entre des fonctionnaires des ministères provinciaux des Richesses naturelles, des Affaires du Nord, du Trésor, de l'Économie et des Affaires intergouvernementales et des fonctionnaires du MEER et du ministère de l'Environnement.

## ÉLÉMENTS

1) Les chemins d'accès à la forêt

La construction d'environ 1 600 kilomètres de chemins d'accès à la forêt en toute saison, et ce, en plus du programme routier entrepris actuellement par l'entreprise privée et la province.

2) Les camps forestiers

Augmenter les charmes des régions forestières éloignées en vue d'attirer et de retenir la main-d'oeuvre nécessaire à la sylviculture, aux améliorations de peuplements, à la cueillette des cônes et aux opérations d'éclaircissement.

3) L'expansion des pépinières

Remplacer et améliorer les installations actuelles (y compris les installations de production, d'entreposage, de nivellement et d'expédition) dans les pépinières de l'Ontario en vue d'atteindre les objectifs élargis de régénération.

4) Les études du sol

L'exécution, à titre d'essais, d'études du sol dans le nord de l'Ontario, lesquelles apporteront les précisions nécessaires.

5) Les évaluations

- a) L'exécution de projets de recherche et de développement appliqués pour déterminer les capacités locales à reconnaître les problèmes d'exploitation, à revoir les données pertinentes, à établir des méthodes de conception et d'échantillonnage et à étudier et analyser des problèmes précis.
- b) La réalisation d'une étude de l'utilisation des feuillus du Nord (précédée par une étude préliminaire de faisabilité) en vue de déterminer les problèmes et possibilités dans le domaine des feuillus grandement sous-utilisés.

Une étude préliminaire sera entreprise en vue de déterminer les paramètres et la nécessité d'une étude plus approfondie.

c) Une composante de la révision du projet de l'information au public visant à :

- i) prévoir des fonds pour la révision et l'évaluation des programmes à frais partagés avant la fin de l'entente et pour l'évaluation détaillée de chaque projet, une fois achevé;
- ii) prévoir des fonds pour l'élaboration et la diffusion conjointes d'information au sujet de l'entente auxiliaire Canada-Ontario sur la gestion forestière et des activités d'expansion dans le cadre de cette dernière.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
<u>GESTION FORESTIÈRE</u>			
1) Chemins d'accès à la forêt	54 500 000 \$	27 250 000 \$	27 250 000 \$
2) Sylviculture	1 910 000	955 000	955 000
3) Pépinières	10 000 000	5 000 000	5 000 000
4) Études du sol	1 000 000	500 000	500 000
5) Évaluations	4 100 000	2 050 000	2 050 000
TOTAL PARTIEL	71 510 000 \$	35 755 000 \$	35 755 000 \$
Allocation pour imprévus	10 726 500	5 363 250	5 363 250
GRAND GLOBAL	82 236 500 \$	41 118 250 \$	41 118 250 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de gestion sera responsable de la surveillance et de l'administration de l'entente. Le comité en question sera constitué d'un nombre égal de membres de chacun des gouvernements, nommés par les ministres principaux des gouvernements fédéral et provincial.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	L'amélioration des usines de pâtes et papiers
DURÉE	Du 15 mai 1979 au 31 mars 1984, telle que modifiée le 13 décembre 1979 et le 5 février 1981.
OBJECTIFS	Permettre une participation conjointe du Canada et de l'Ontario dans des programmes d'aide à l'industrie des pâtes et papiers afin d'alléger le coût des équipements nécessaires au respect des normes de lutte contre la pollution; d'améliorer la viabilité et la situation concurrentielle de cette industrie en Ontario, en accélérant et en portant au maximum les investissements du secteur privé dans la modernisation, et afin de promouvoir des politiques appuyant une saine gestion forestière, la lutte contre la pollution et la modernisation.
HISTORIQUE	<p>L'industrie des pâtes et papiers constitue l'un des plus importants secteurs industriels de l'Ontario en termes d'emplois, de valeur des expéditions et des gains à l'exportation. Les répercussions régionales et locales de l'industrie sont d'une importance cruciale. Elle compte pour les trois quarts de l'ensemble des activités manufacturières dans le nord-ouest de l'Ontario, pour le quart dans le Nord-Est et occupe un place considérable dans l'Est.</p> <p>Malgré la précieuse contribution de l'industrie des pâtes et papiers au bien-être économique de l'Ontario, on s'aperçoit que l'industrie connaît de plus en plus de difficultés depuis dix ans. Elle ne peut soutenir entièrement la concurrence de l'extérieur et elle n'a pu produire les capitaux nécessaires pour répondre à ses besoins en matière de modernisation et de lutte contre la pollution.</p> <p>Une action concertée s'impose pour diminuer les désavantages liés aux coûts et redonner à l'industrie une meilleure position concurrentielle; certains pas ont déjà été faits en ce sens. Ainsi, l'entente auxiliaire sur la gestion forestière récemment signée par le Canada et l'Ontario aidera à rendre les forêts plus accessibles et à limiter le coût futur du bois pour les entreprises. De même, la province collabore avec les sociétés en vue d'augmenter l'efficacité des efforts de reboisement et d'assurer ainsi un approvisionnement de bois à long terme.</p> <p>Depuis quelques années, les profits de l'industrie ont été plus faibles et moins réguliers que ceux de l'ensemble des industries canadiennes ou des sociétés américaines de produits forestiers. De plus, le taux d'inflation élevé a sensiblement nui à cette industrie qui exige beaucoup d'investissements, ce qui l'a amenée à utiliser pour le fonds de roulement des sommes qui auraient autrement été disponibles pour la modernisation de l'équipement et des usines. Finalement, une proportion grandissante des liquidités a dû être affectée à des améliorations dans la lutte contre la pollution, ce qui n'augmente guère la productivité ou la rentabilité future.</p> <p>Bien que les gains de l'industrie des pâtes et papiers aient connu une augmentation considérable en 1978, 60 % de l'augmentation des profits peut être attribuée à un taux de change plus favorable à la suite de la dévaluation du dollar canadien et une grande partie du reste, à l'amélioration des conditions du marché. Ces deux tendances pourraient facilement être renversées et faire tomber les profits à</p>

nouveau. Il est donc essentiel que le gouvernement profite des conditions favorables actuelles en encourageant l'industrie à réinvestir pour qu'elle puisse de nouveau être en mesure de soutenir la concurrence. Le gouvernement peut jouer un rôle important en favorisant les nouveaux investissements; ces stimulants allégeront les investissements que doivent faire les entreprises tout en augmentant le rendement de ces investissements.

ÉLÉMENTS

1) Le programme de lutte contre la pollution pour les usines de pâtes et papiers

Aide en priorité à des usines choisies au cours des cinq prochaines années, dans le but d'installer de l'équipement antipollution conforme aux normes gouvernementales.

2) Le programme de modernisation des usines

Aide à des usines choisies au cours des cinq prochaines années pour moderniser l'équipement et les procédés au besoin, maintenir et améliorer la viabilité des exploitations.

3) Le programme de services professionnels et d'experts-conseils

Financement pour les services professionnels et les experts-conseils retenus pour le comité de gestion, afin de l'aider dans son évaluation des demandes.

4) Le programme d'évaluation et d'information du public

Des programmes d'évaluation et d'information seront entrepris pour la mise en oeuvre des programmes et des projets découlant de la présente entente.

	<u>COÛT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FÉDÉRALE (MEER)</u>
Programme de lutte contre la pollution			
Programme de modernisation des usines			
Programme de services professionnels			
Programme d'évaluation et d'information du public			
	_____	_____	_____
	180 000 000 \$	120 000 000 \$	60 000 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité de gestion sera responsable du contrôle et de l'administration de l'entente. Ce comité groupera un nombre égal de membres de chaque gouvernement, désignés par les principaux ministres fédéral et provincial respectifs.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	L'est de l'Ontario
DURÉE	Du 20 décembre 1979 au 31 mars 1984.
OBJECTIFS	<p>La présente entente vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- stabiliser l'économie de la région de l'est de l'Ontario;</li> <li>- diversifier l'assise économique de la région;</li> <li>- accroître l'utilisation et l'exploitation des ressources naturelles de la région;</li> <li>- assurer la disponibilité à long terme des ressources naturelles à l'intérieur de la région;</li> <li>- stimuler les investissements du secteur privé.</li> </ul>
HISTORIQUE	<p>L'est de l'Ontario est caractérisé par une faible croissance, des disparités sociales et économiques et des îlots de chômage élevé. Depuis de nombreuses années, le secteur de l'administration publique est le principal employeur de la région. D'autre part, les secteurs des ressources et de la fabrication n'ont pu maintenir leurs niveaux d'emploi sur des périodes à long terme. Le secteur agricole, pour sa part, a été orienté vers la production de produits laitiers et, par conséquent, sa santé économique dépend désormais des offices de commercialisation et des subventions.</p> <p>La présente entente a été élaborée en vue d'améliorer l'économie de la région, principalement dans les secteurs des ressources qui offrent des possibilités considérables de développement. En conséquence, la stratégie de l'entente consiste à construire sur le potentiel de ces secteurs, en favorisant le développement des zones urbaines et rurales de la région où les possibilités d'emploi et le niveau des revenus sont actuellement bien inférieurs à la moyenne provinciale.</p>
ÉLÉMENTS	<p>Étant donné que la présente entente vise les secteurs des ressources, les programmes d'aide suivants ont été élaborés en vue de leur mise en oeuvre sur une base sectorielle :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Le programme agricole :       <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Travaux de drainage municipaux :           <p>Aider à la réalisation de travaux de drainage requis pour accroître la capacité de production des terres agricoles;</p> </li> <li>b) Transfert de technologie :           <p>Permettre d'effectuer la démonstration, la promotion et la mise à l'essai de nouvelles techniques agricoles et de nouvelles méthodes de gestion agricole afin de favoriser leur adoption sur une grande échelle et aider ainsi à diversifier et à rationaliser les activités agricoles courantes des agriculteurs locaux;</p> </li> </ol> </li> </ol>

c) Développement et commercialisation :

Aider à diversifier l'agriculture et aider à trouver à développer des marchés pour les produits agricoles provenant de ces terres et de l'élément de transfert de technologie agricole de ce programme.

2) L'aménagement du bassin de la rivière Nation (sud)

Permettre de réaliser des travaux provisoires de lutte contre les inondations à Chesterville, ainsi que d'entreprendre une étude du bassin de la rivière pour déterminer la possibilité de mesures complémentaires de lutte contre les inondations et de gestion des eaux.

3) Le programme sylvicole

a) Inventaire sylvicole et base de données :

Fournir un inventaire des forêts de l'est de l'Ontario et établir un système automatisé d'information pour l'emmagasiner et la mise à jour, à titre permanent, des données sur l'approvisionnement en bois;

b) Régénération des forêts :

Aider à régénérer, à rétablir et à gérer les ressources sylvicoles sur les terres publiques et privées;

c) Développement et commercialisation :

Permettre de trouver des débouchés pour les produits sylvicoles et participer aux projets innovateurs visant à diversifier les produits actuels de l'industrie sylvicole dans l'est de l'Ontario.

4) Le programme de minéralogie :

Entreprendre des études géoscientifiques dans des régions choisies de l'est de l'Ontario et aider à établir une base de données sur les régions pour lesquelles on ne possède pas de cartes aux fins d'évaluation des ressources et de stimulation de l'exploration minérale.

5) Le programme touristique :

Encourager le secteur privé à investir dans des installations touristiques importantes, la réalisation d'études de faisabilité des projets et le financement d'une infrastructure touristique choisie.

6) Le programme de subventions aux petites entreprises :

Fournir des fonds pour stimuler le développement des petites entreprises dans les régions rurales et urbaines.

## 7) Le programme d'analyse et de révision :

Fournir les ressources en recherche, les ressources techniques et les ressources en personnel nécessaires pour analyser, réviser et évaluer les programmes mis en oeuvre dans le cadre de la présente entente.

## 8) Le programme d'information :

Produire des données dans les formes appropriées à des fins d'information et de consultation publiques.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
Agriculture	14 000 000 \$	7 000 000 \$	7 000 000 \$
Aménagement du bassin de la rivière Nation (Sud)	9 000 000	4 500 000	4 500 000
Forêts	9 000 000	4 500 000	4 500 000
Minéraux	4 000 000	2 000 000	2 000 000
Tourisme	4 000 000	2 000 000	2 000 000
Subventions aux petites entreprises	10 000 000	5 000 000	5 000 000
Analyse et révision	250 000	125 000	125 000
Information	100 000	50 000	50 000
TOTAL	50 350 000 \$	25 175 000 \$	25 175 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

La supervision de la présente entente sera effectuée par un comité de gestion composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement, lesquels seront désignés par les ministres fédéraux et provinciaux respectifs.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Le développement rural dans le Nord</b>
DURÉE	Du 2 mars 1981 au 31 mars 1984.
OBJECTIFS	<p>Les objectifs de la présente entente sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- soutenir, élargir et diversifier l'assise économique des zones rurales du nord de l'Ontario;</li><li>- identifier et favoriser la mise en oeuvre de nouvelles activités économiques et l'expansion de celles qui existent déjà et qui utilisent des ressources locales;</li><li>- créer ou maintenir les possibilités d'emploi à l'intention des résidents locaux;</li><li>- relever le niveau des revenus dans toute la région;</li><li>- attirer les investissements privés.</li></ul>
HISTORIQUE	<p>La performance économique du nord de l'Ontario a été souvent plus lente que les moyennes provinciales et nationales dans les catégories suivantes : revenu, emploi, taux d'activité, niveau d'instruction, logement. À cet égard, parmi les travailleurs en chômage dans le Nord, on compte un nombre excessif de résidents ruraux et d'autochtones. De plus, dans certaines zones éloignées, le chômage chez ces derniers atteint parfois 80 % de la population active locale.</p> <p>L'entente auxiliaire sur le développement rural dans le Nord est donc conçue pour aider à élargir et à diversifier les activités économiques dans la partie rurale du nord de l'Ontario. Les programmes de développement proposés dans le cadre de la présente entente visent à stimuler et à attirer des investissements privés dans les possibilités économiques de petite envergure, en particulier dans les secteurs des ressources touristiques, forestières, minérales et agricoles. En conséquence, au moins la moitié des sommes identifiées au titre des programmes sera attribuée au secteur privé, le reste étant utilisé pour des projets connexes du secteur public, notamment la recherche, l'infrastructure et les études de faisabilité.</p>
ÉLÉMENTS	<p>On a élaboré les programmes suivants en vue de leur mise en oeuvre :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) L'expansion agricole :<ol style="list-style-type: none"><li>a) Transfert de technologie agricole :<ul style="list-style-type: none"><li>- améliorer le niveau de la technologie appliquée par le biais de démonstrations et en encourageant l'usage de nouvelles méthodes et techniques agricoles;</li></ul></li></ol></li></ol>

- b) Développement et commercialisation agricoles :
  - identifier les possibilités de marché, favoriser la rationalisation agricole et aider à la création ou à l'agrandissement d'établissements de transformation ou de commercialisation;
- 2) L'exploitation des ressources naturelles :
  - a) Levés géologiques axés sur la collectivité :
    - compléter la banque de données géoscientifiques dans un certain nombre de régions possédant un potentiel minéral élevé;
  - b) Diversification de la base des ressources :
    - encourager l'utilisation de la base des ressources naturelles disponible, grâce à des études minérales, à la cartographie, à des inventaires des ressources et à la recherche, ainsi que par l'octroi de subventions en vue d'accroître la récolte, la production et la commercialisation des ressources naturelles;
  - c) Production forestière en milieu rural :
    - créer des terres à bois ou agrandir celles qui existent.
- 3) L'expansion du tourisme
  - améliorer, agrandir et diversifier les établissements, les services et les activités.
- 4) L'encouragement à l'emploi rural :
  - fournir un appui aux industries rurales de petite envergure et à certaines activités commerciales.
- 5) L'infrastructure industrielle rurale
  - aider à supprimer les contraintes physiques au développement des projets de petite envergure du secteur privé.
- 6) La révision et l'analyse des programmes
  - analyser, réviser et évaluer les programmes mis en oeuvre dans le cadre de ce programme.
- 7) L'information du public
  - fournir au public l'information reliée aux programmes en vertu de cette entente.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES	COÛT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART PROVINCIALE	QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)
Expansion agricole	4 700 000 \$	2 350 000 \$	2 350 000 \$
Exploitation des ressources naturelles	4 000 000	2 000 000	2 000 000
Expansion du tourisme	3 000 000	1 500 000	1 500 000
Encouragement à l'emploi rural	2 500 000	1 250 000	1 250 000
Infrastructure industrielle rurale	2 500 000	1 250 000	1 250 000
Révision et analyse des programmes	200 000	100 000	100 000
Information du public	100 000	50 000	50 000
TOTAL PARTIEL	17 000 000 \$	8 500 000 \$	8 500 000 \$
Aide aux Indiens inscrits	1 500 000*		1 500 000
TOTAL GLOBAL	18 500 000 \$	8 500 000 \$	10 000 000 \$

\* Le financement des projets dont les Indiens inscrits bénéficieront ou auxquels ils participeront sera partagé également par le MEER et le MAIN.

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

La présente entente sera administrée par un comité de gestion composé d'un coprésident fédéral (MEER) et d'au plus deux autres membres du gouvernement fédéral, d'un coprésident provincial du ministère du Nord ontarien (M.N.O.) et d'au plus deux autres membres provinciaux. Il y aura également un coordonnateur fédéral (MEER) et un coordonnateur provincial (MAN) qui agiront à titre de membres de droit du comité de gestion. Un représentant du ministère ontarien du Trésor et de l'Économie agira comme observateur permanent lors des réunions du comité de gestion. Des sous-comités seront créés sous la direction du comité de gestion, et ce pour chaque programme.

**MANITOBA**



## L'ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) avec le Manitoba a été signée le 5 juin 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre des Mines, des Ressources et de l'Environnement (président du sous-comité ministériel du développement et des ressources du Manitoba).

Les objectifs de cette entente sont :

- 1) d'accroître les possibilités d'emploi et les revenus partout au Manitoba afin que les gens puissent résider dans la région de leur choix tout en bénéficiant de conditions de vie améliorées;
- 2) de favoriser le développement socio-économique de la partie septentrionale du Manitoba afin de fournir aux habitants de cette région des choix réels et des possibilités de contribuer au développement économique et d'en bénéficier, de conserver leur propre mode de vie avec plus de détermination et de fierté et, enfin, de participer à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Les stratégies utilisées pour atteindre ces objectifs sont :

- 1) de définir les possibilités de développement et d'en faciliter la réalisation, grâce à l'application coordonnée des programmes fédéraux et provinciaux pertinents, ainsi qu'à l'adoption de toutes mesures particulières nécessaires à cette fin;
- 2) d'analyser la situation économique et sociale du Manitoba en elle-même et par rapport aux conditions économiques régionales et nationales, dans la mesure où celles-ci peuvent influencer sur la réalisation des objectifs.

Les principaux secteurs identifiés dans l'ECD et nécessitant une attention spéciale sont le développement socio-économique des terres septentrionales du Manitoba, le développement de l'agriculture et le développement commercial et industriel.

On trouvera dans les pages suivantes les résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Les terres septentrionales</b>
DURÉE	Du 15 septembre 1976 au 31 mars 1982 (entente rétroactive au 1 <sup>er</sup> avril 1976), telle que modifiée le 30 mars 1979 et le 31 mars 1981.
OBJECTIFS	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Offrir aux habitants de la région la possibilité de participer au développement du nord du Manitoba;</li> <li>2) offrir aux gens de la région qui le désirent la possibilité de poursuivre leur propre mode de vie avec une fierté et une détermination accrues;</li> <li>3) favoriser l'utilisation rationnelle des ressources naturelles du nord du Manitoba au profit des habitants de la province et de la région tout en appliquant des mesures de conservation des ressources.</li> </ol>
HISTORIQUE	<p>L'entente auxiliaire provisoire de deux ans prévoyait une série de projets de planification et de développement initial dans le cadre d'un programme de quinze ans sur les terres septentrionales de l'Ouest. Des projets ont été entrepris en vue d'encourager une plus grande participation des autochtones au développement communautaire et régional et d'élargir la gamme des possibilités d'emploi qui leur sont offertes. Grâce à une autre série de projets, on a entrepris l'inventaire des ressources disponibles dans les localités du Nord, la planification du développement économique communautaire et des travaux de recherche pratique expérimentale. Au secteur " transports et communications " de l'entente provisoire étaient prévues une étude importante des transports, la construction d'environ 160 kilomètres de routes dans le Nord et l'amélioration des pistes d'atterrissage.</p> <p>Cette entente à long terme sur les terres septentrionales continue de mettre l'accent sur les communautés isolées et sur leur développement. On a adopté une combinaison de programmes et de secteurs semblable à celle de l'entente provisoire.</p> <p>L'élaboration de la stratégie de l'entente a exigé la tenue de discussions détaillées avec la province du Manitoba, le ministère des Affaires indiennes et du Nord, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, le ministère des Transports et d'autres ministères fédéraux. L'entente qui en a résulté prévoit la coordination et la mise en oeuvre d'un système qui convienne à la nature du programme de développement socio-économique.</p> <p>L'entente a été signée par les ministres fédéraux des Transports, de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, des Affaires indiennes et du Nord et du MEER et par le ministre provincial des Affaires du Nord.</p>
ÉLÉMENTS	<p>Les trois éléments de l'entente sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) L'exploitation des ressources et le développement économique communautaire</li> </ol> <p>Fournir les ressources nécessaires à l'évaluation, à la planification et à l'exploitation des possibilités fondées sur les ressources, et de diverses</p>

autres possibilités, dans le cadre d'une optique de développement économique communautaire axée sur la participation locale. On veut ainsi créer de l'emploi à long terme et accroître le bien-être des collectivités en alignant les activités d'exploitation des ressources de la région sur les besoins humains fondamentaux.

2) L'épanouissement humain et les services communautaires

Aider les familles et les collectivités à créer un milieu social et naturel propre à améliorer la qualité de la vie et à susciter la participation des gens aux affaires communautaires et aux possibilités de développement.

3) Les transports et les communications

Tenter d'assurer à toutes les collectivités isolées du Nord un accès sûr et raisonnable pour le transport des gens et des marchandises, ainsi que la prestation des services, et fournir, en outre, les infrastructures de communications requises pour inciter les gens à participer davantage aux affaires communautaires, provinciales et nationales.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE</u>
Exploitation des ressources et développement écono- mique communautaire	14 559 000 \$	5 823 000 \$	8 736 000 \$
Épanouissement humain et services communautaires	88 540 000	22 657 000	65 883 000
Transports et communications	49 015 000	19 606 000	29 409 000
Coordination et recherche pratique expérimentale	3 302 000	1 321 000	1 981 000
TOTAL	155 416 000 \$	49 407 000 \$	106 009 000 \$

Les autres ministères fédéraux qui participent au financement de l'entente sont la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (5,516 millions de dollars), le ministère des Transports (12,183 millions) et celui des Affaires indiennes et du Nord (14,993 millions).

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

L'entente est exécutée sous la direction et la supervision générales de coadministrateurs dont le sous-ministre provincial des Affaires du Nord et le directeur général du MEER pour le Manitoba, ou leurs mandataires. En outre, les coadministrateurs peuvent mettre sur pied les comités de coordination en fonction des besoins pour la coordination efficace des divers programmes.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Le développement industriel</b>
DURÉE	Du 21 avril 1978 au 31 mars 1983 (entente rétroactive au 1 <sup>er</sup> avril 1978).
OBJECTIFS	Encourager les activités industrielles secondaires qui sont étroitement liées à d'autres activités économiques; développer les industries dans lesquelles le Manitoba occupe une position relativement favorable par rapport à d'autres régions; aider les industries qui offrent des salaires élevés et des emplois à long terme stables.
HISTORIQUE	<p>La situation de la province en ce qui a trait aux investissements industriels s'est continuellement détériorée au cours des dix dernières années. En 1966, les investissements dans le domaine de la fabrication comptaient pour 2,4 % du total national, alors que le total des investissements au Manitoba représentait 11 % du total du Canada. Ces chiffres ont régulièrement baissé au cours des années, de sorte que les investissements prévus pour 1977 ont atteint un niveau très bas : 1,3 % pour l'ensemble du secteur de la fabrication et 4,6 % pour l'ensemble des investissements.</p> <p>Le fait que l'économie repose principalement sur la production et la transformation des ressources primaires et qu'elle dépend donc des fluctuations de la demande internationale, crée une certaine instabilité dans les emplois et les revenus. Pendant la période 1975-1977, le nombre d'emplois dans les industries de fabrication a été sérieusement restreint. Le secteur des produits non périssables, et particulièrement la transformation des métaux, le matériel de transport et les machines agricoles, a été le plus atteint. Alors que cette réduction peut être, dans une grande mesure, de nature cyclique, le manque de dynamisme dans les autres secteurs de la fabrication indique que des politiques fédérales et provinciales coordonnées sont indispensables pour éviter que l'emploi, dans le secteur de la fabrication en général, reste stationnaire ou même qu'il ne décline dans un avenir prochain.</p> <p>On peut améliorer le rendement d'un certain nombre de secteurs industriels. Parmi les industries manufacturières importantes pour la Manitoba du fait de leur envergure, de leurs liens et de leur potentiel de croissance à long terme, l'on trouve les métaux primaires, les aliments et les boissons, les fournitures médicales et prothèses, l'outillage léger, le matériel de transport et les instruments électroniques aérospatiaux. La productivité de nombreux secteurs est limitée, parce que la technologie y a été implantée à un rythme trop lent. L'avenir de certains secteurs est incertain à cause de l'évolution du climat économique international.</p>
ÉLÉMENTS	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Le processus industriel <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Examiner et favoriser les possibilités de développement industriel et commercial;</li> <li>b) accroître l'application de la technologie dans l'industrie;</li> </ol> </li> </ol>

- c) encourager la création de petites entreprises de fabrication;
- d) mettre sur pied un organisme de promotion des plus dynamiques en vue d'organiser des colloques, des conférences, etc.

2) L'aide industrielle

Prévoir des subventions visant à favoriser la création et l'agrandissement de petites entreprises qui ne sont habituellement pas admissibles aux programmes de subventions existants.

3) L'infrastructure industrielle

Aider les administrations locales à aménager des emplacements industriels.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE</u>
Processus industriel	29 000 000 \$	11 600 000 \$	17 400 000 \$
Aide industrielle	5 000 000	2 000 000	3 000 000
Infrastructure industrielle	10 000 000	4 000 000	6 000 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL	44 000 000 \$	17 600 000 \$	26 400 000 \$

La contribution du ministère de l'Industrie et du Commerce s'élève à un million de dollars.

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

L'entente sera exécutée sous la surveillance d'un comité de gestion composé de quatre membres, soit le directeur général du MEER au Manitoba, qui agira en qualité de coprésident fédéral, un représentant du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, le sous-ministre provincial de l'Industrie et du Commerce, qui agira à titre de coprésident provincial, et un autre représentant de la province. Il y aura également deux membres d'office, dont un représentant de la Banque fédérale de développement et un représentant du ministère manitobain des Finances.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>La production des cultures à forte valeur ajoutée</b>
DURÉE	Du 1 <sup>er</sup> avril 1979 au 31 mars 1984 (entente signée le 15 décembre 1978).
OBJECTIFS	Augmenter la production des cultures à forte valeur ajoutée, améliorer l'efficacité de l'industrie de la viande de boucherie et améliorer à la fois les services commerciaux et la transformation des produits agricoles.
HISTORIQUE	<p>Au Manitoba, la plupart des terres destinées à la production agricole sont utilisées à cette fin. On relève 5,2 millions d'hectares de terres améliorées et 2,4 millions d'hectares de terres non améliorées. En 1977, la valeur des récoltes à la ferme a été de 858 millions de dollars et celle du bétail de 345 millions. La majorité des terres arables de la province continuent de servir à la production de céréales. Au cours des dernières années, la production de cultures destinées à la transformation a sensiblement augmenté. À titre d'exemple, la production du maïs en grains est passée de moins de 182 000 hectolitres à plus de 1,8 million d'hectolitres en cinq ans. Cette augmentation, jointe à des augmentations importantes des autres cultures spéciales (colza et sarrasin), a contribué à fournir un élan important au développement économique de la province.</p> <p>Bien que la production agricole soit dominée par les cultures, la consommation de ces dernières pour l'élevage contribue grandement à la valeur ajoutée pour les cultures au Manitoba. L'industrie actuelle de l'élevage repose principalement sur l'utilisation marginale de terres agricoles non améliorées. Pour accroître la valeur ajoutée, il faudra augmenter la production des cultures fourragères et intensifier l'alimentation et la finition du bétail. L'un des principaux moyens d'accroître la valeur ajoutée du secteur agricole est d'intensifier la production des cultures et du bétail destinés à la transformation.</p>
ÉLÉMENTS	<p>Les quatre éléments de l'entente visent à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) permettre l'analyse des incidences techniques et des répercussions possibles ou connues qu'entraînent l'introduction et l'expansion des cultures à forte valeur ajoutée;</li> <li>2) favoriser l'expansion et le maintien de la production des cultures spéciales, et principalement de celles qui sont transformées au Manitoba ou susceptibles de l'être;</li> <li>3) améliorer la production, le traitement et l'utilisation des cultures destinées à l'alimentation du bétail;</li> <li>4) mettre en place des mesures de productivité visant à supprimer les obstacles qui limitent la production des cultures à forte valeur ajoutée; on mettra l'accent sur les projets de mise en valeur des terres et des réserves en eau.</li> </ol>

DISPOSITIONS FINANCIÈRES	COÛT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART PROVINCIALE	QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)
Analyse et évaluation	800 000 \$	320 000 \$	480 000 \$
Cultures spéciales	3 000 000	1 200 000	1 800 000
Produits de l'élevage	5 700 000	2 280 000	3 420 000
Mesures de productivité connexes	9 000 000	3 600 000	5 400 000
TOTAL	18 500 000 \$	7 400 000 \$	11 100 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

L'entente prévoit la création d'un comité de mise en oeuvre composé de quatre membres réguliers et de deux membres d'office. Parmi les membres réguliers, il y aura un représentant du MEER, qui agira à titre de coprésident fédéral, un représentant du ministère fédéral de l'Agriculture, un représentant du ministère manitobain de l'Agriculture, qui agira à titre de coprésident provincial, et un autre représentant de la province. Un des deux membres d'office représente le Canada et l'autre, le ministère manitobain des Finances.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Le développement touristique</b>
DURÉE	Du 1 <sup>er</sup> avril 1979 au 31 mars 1984 (entente signée le 15 décembre 1978).
OBJECTIFS	Consolider et mettre en valeur les lieux de destination touristique et améliorer la productivité de l'industrie.
HISTORIQUE	L'industrie touristique contribue de façon importante à l'économie du Manitoba. Elle est centrée, de façon globale, à Winnipeg, dans les centres d'attractions facilement accessibles et situés le long des principales routes de transport. De plus, les attractions touristiques apportent une activité économique importante dans des parties de la province où les possibilités d'emploi ont été limitées et où une croissance économique est souhaitable. La mise en valeur des attractions de Winnipeg favorise l'expansion commerciale et industrielle et aide les entreprises à attirer et à retenir du personnel clef. Winnipeg offre actuellement des activités culturelles et sportives de grande importance. Il est possible que les activités qui amélioreront les attractions de Winnipeg augmentent par le fait même les voyages commerciaux et la demande de services commerciaux. De plus, la mise en valeur des lieux de destination dans les régions rurales du Manitoba peut faire de la province un endroit encore plus attrayant à visiter.
ÉLÉMENTS	<p>1) Les destinations</p> <p>On accordera la priorité à la mise en valeur et à l'exploitation de nouvelles destinations. Les programmes viseront surtout la région de Winnipeg, mais on procédera également à l'analyse des possibilités dans d'autres régions et, au besoin, on apportera un appui spécial.</p> <p>2) Les mesures de productivité</p> <p>a) L'objectif est de faciliter la création et la consolidation de structures organisationnelles et institutionnelles au sein de l'industrie touristique en vue d'améliorer la communication et la coordination. On vise également à aider à la mise en oeuvre de mesures permettant de s'assurer que les normes opérationnelles sont respectées. Ces mesures peuvent inclure des recommandations relatives à la conception et à l'élaboration de normes touchant les logements et les services, les systèmes d'information et les services de formation;</p> <p>a) un programme de subventions est également offert aux personnes désireuses de construire, de moderniser ou d'agrandir des installations d'hébergement à l'extérieur de Winnipeg.</p>

DISPOSITIONS FINANCIÈRES	COÛT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART PROVINCIALE	QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)
Destinations	12 000 000 \$	4 800 000 \$	7 200 000 \$
Mesures de productivité	8 000 000	3 200 000	4 800 000
TOTAL	20 000 000 \$	8 000 000 \$	12 000 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

L'entente prévoit la création d'un comité de gestion composé de quatre membres réguliers et de deux membres d'office. Parmi les membres réguliers, il y aura un représentant du MEER, qui agira à titre de coprésident fédéral, un représentant du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, un représentant du ministère manitobain du Tourisme et des Affaires culturelles, qui agira à titre de coprésident provincial et un autre représentant de la province. Un des deux membres d'office représente la Banque fédérale de développement et l'autre, le ministère manitobain des Finances.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	L'aménagement hydraulique aux fins d'expansion économique régionale et de lutte contre la sécheresse (entente provisoire)
DURÉE	Du 30 mai 1980 au 31 mars 1982.
OBJECTIFS	Élaborer une stratégie pour améliorer les programmes futurs de gestion des eaux, surtout dans les régions exposées à la sécheresse; analyser la disponibilité et les besoins en eau de certaines régions et entreprendre l'exécution des plans d'adduction et de distribution d'eau éventuellement identifiés; et entreprendre, dans la partie du bassin de la rivière Souris située en Saskatchewan, la révision et l'amélioration des programmes de prévision, d'alerte et de mesures d'urgence contre les inondations et la construction des ouvrages de réduction des dégâts et d'amélioration des chenaux.
HISTORIQUE	L'économie du Manitoba est caractérisée par une forte dépendance envers les industries axées sur les ressources et sur les activités industrielles et de services qui s'y rattachent. Au cours des dernières années, on a noté une tendance réelle vers une plus grande diversification des secteurs de la fabrication de produits de base et vers de nouveaux investissements substantiels dans les établissements de fabrication et de transformation. Cette tendance dépend beaucoup d'un approvisionnement en eau adéquat et continu. Le rendement économique du secteur des ressources primaires et des secteurs de la fabrication de produits de base qui s'y rattachent peut diminuer sensiblement pendant les périodes de sécheresse. On estime que les pertes subies dans les secteurs des ressources primaires de l'Ouest canadien en temps de sécheresse modérément grave sont de l'ordre de 100 millions de dollars par année et qu'elles entraînent une perte de confiance dans les perspectives commerciales dans plusieurs secteurs de l'économie. Les problèmes d'inondation freinent sérieusement eux aussi l'activité économique sous-régionale du Manitoba, particulièrement dans le bassin de la rivière Souris, dans la région sud-ouest de la province.
ÉLÉMENTS	<p>1) Les projets d'aménagement hydraulique</p> <p>Élaborer une stratégie en vue d'améliorer l'efficacité des futurs projets d'aménagement hydraulique, en accordant une attention particulière aux régions sujettes aux pénuries d'eau et à la sécheresse.</p> <p>2) L'approvisionnement en eau</p> <p>Analyser la disponibilité et la demande d'eau dans certaines régions, mener des recherches sur les ouvrages identifiés et procéder à leur conception, ainsi qu'entreprendre certains de ces travaux à titre de projets.</p>

DISPOSITIONS FINANCIÈRES	COÛT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART PROVINCIALE	QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)
Projet d'aménagement hydraulique	3 350 000 \$	875 000 \$	2 475 000 \$
Approvisionnement en eau	5 600 000	2 725 000	2 875 000
TOTAL	8 950 000 \$	3 600 000 \$	5 350 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

L'entente prévoit la mise en oeuvre du programme par l'intermédiaire d'un groupe fédéral-provincial de gestion composé du directeur général de l'ARAP ou de son délégué (coprésident fédéral), d'un représentant du ministère de l'Environnement, et de deux représentants de la province, dont l'un agira à titre de coprésident provincial.



# SASKATCHEWAN



## L'ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

Le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre de l'Industrie et du Commerce de la Saskatchewan ont conclu l'entente-cadre de développement (ECD) pour la Saskatchewan, le 11 février 1974.

Les objectifs de l'entente sont les suivants :

- 1) favoriser la croissance générale de l'économie provinciale afin d'augmenter le nombre de possibilités d'emploi, de promouvoir une croissance équilibrée entre les régions rurales et urbaines et de contribuer à l'édification d'une société vivante et dynamique;
- 2) préserver les ressources naturelles de la province et en accroître la valeur; porter au maximum la valeur ajoutée découlant de la fabrication et de la transformation reliées à ces ressources;
- 3) diversifier l'activité économique de la province afin d'atténuer sa dépendance à l'égard du secteur primaire et l'aider ainsi à stabiliser son économie;
- 4) accroître le nombre, l'éventail et le genre des possibilités d'emploi au sein de la province afin d'utiliser plus efficacement les ressources humaines de la Saskatchewan;
- 5) offrir aux gens du nord de la Saskatchewan la possibilité de participer plus intensément à la vie sociale, culturelle et économique de la province.

Les stratégies qui seront utilisées pour atteindre ces objectifs consistent à :

- 1) définir les possibilités de développement et à en faciliter la réalisation, grâce à l'application coordonnée des programmes fédéraux et provinciaux pertinents, ainsi qu'à l'adoption de toutes mesures particulières nécessaires à cette fin;
- 2) analyser la situation économique et sociale du Manitoba, isolément et par rapport aux conditions économiques régionales et nationales, dans la mesure où celles-ci peuvent influencer sur la réalisation des objectifs.

Les principaux secteurs identifiés dans l'ECD et nécessitant une attention spéciale sont les industries sidérurgique et métallurgique, l'exploitation forestière, l'agriculture, les terres septentrionales et le développement rural et urbain.

On trouvera dans les pages suivantes les résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>La vallée de la Qu'Appelle</b>
DURÉE	Du 6 octobre 1975 au 31 mars 1984 (entente rétroactive au 1 <sup>er</sup> avril 1974).
OBJECTIFS	Assurer la productivité à long terme des ressources du tourisme et des loisirs de la vallée de la Qu'Appelle; accroître les avantages dérivés de l'utilisation de ces ressources; améliorer la gestion des ressources de la terre et des eaux de la vallée de la Qu'Appelle pour répondre aux utilisations présentes et futures de ces ressources.
HISTORIQUE	<p>La vallée de la Qu'Appelle constitue une des attractions principales pour les habitants de la Saskatchewan et, éventuellement, pour les voyageurs empruntant la Transcanadienne. On doit améliorer la qualité de l'eau dans les lacs et planifier les aménagements récréatifs nécessaires pour établir une industrie touristique de premier plan. L'absence de sites culturels et historiques bien aménagés et bien entretenus le long des routes et aux points principaux de destination n'incite pas les touristes de passage à prolonger leur séjour dans la province.</p> <p>Le développement du tourisme et des loisirs dans la vallée s'est fait petit à petit et sans aucune coordination. Il en est résulté un net déséquilibre entre les attractions, les installations et les services et le caractère saisonnier fort accentué de leur utilisation, ce qui fait que ces installations sont alternative-ment surchargées ou sous-utilisées et que les ressources se détériorent.</p> <p>Les inondations printanières, qui se produisent lorsque les chutes de neige ont été particulièrement abondantes durant la saison hivernale (comme durant l'hiver de 1973-1974), constituent un obstacle permanent au développement de la vallée et continuent de créer des problèmes dans d'autres régions du bassin. Ces inondations causent des dommages aux maisons, aux cottages et aux installations de Moose Jaw, de Regina, de Lumsden et de ceux en aval de la vallée, et les fermiers de la vallée sont, eux, durement éprouvés, surtout sur le plan financier.</p> <p>La qualité de l'eau de la rivière Qu'Appelle et des lacs constitue un autre problème. Les eaux des égouts de Regina et de Moose Jaw, qui se déversent dans la rivière Qu'Appelle par l'intermédiaire de ses affluents, contribuent en effet à l'accroissement de la pollution de la rivière.</p> <p>Aux termes de l'entente sur l'étude du bassin de la Qu'Appelle de 1970, la Commission d'étude du bassin de la Qu'Appelle, composée de représentants des gouvernements du Canada, de la Saskatchewan et du Manitoba, a préparé un plan-cadre destiné à orienter la gestion des ressources de la terre et des eaux du bassin. Pour impartir au plan-cadre une certaine efficacité, la commission a fait des recommandations à l'égard de la qualité de l'eau, de l'approvisionnement en eau, de l'utilisation des terres et des eaux et des mesures à prendre pour parer aux dangers d'inondation.</p>

## ÉLÉMENTS

Le Canada et la province ont mis au point un ensemble intégré de programmes devant être mis en oeuvre dans les dix prochaines années et visant à résoudre les problèmes urgents de l'environnement, à instituer des pratiques effectives de gestion et à promouvoir le tourisme et les loisirs dans la vallée de la Qu'Appelle.

Le programme devant être entrepris aux termes de cette entente comprend les secteurs suivants :

## 1) L'amélioration et la gestion de l'environnement

Améliorer la qualité de l'environnement de la vallée de la Qu'Appelle, notamment de ses ressources en eau, et instaurer une gestion efficace de l'environnement pour préserver les ressources naturelles par des programmes de gestion des ressources en terre et en eau, de traitement des eaux usées des municipalités et d'acquisition des terres inondables.

## 2) La promotion du tourisme et des loisirs

Veiller à ce que les services principaux soient installés, que les ressources (attractions) soient mises en valeur et préservées et que le secteur privé investisse effectivement par l'intermédiaire de programmes touchant la planification, les corridors historiques-récréatifs, les installations touristiques, l'aide financière au développement commercial, le recyclage des terres et l'aide au développement communautaire.

## 3) La mise en oeuvre

Une agence de mise en valeur de la vallée de la Qu'Appelle sera établie et un directeur sera nommé pour assurer la mise en oeuvre coordonnée des activités entreprises aux termes de l'entente.

Voici le tableau des dépenses par secteur :

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

	<u>COÛT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FÉDÉRALE</u>
Amélioration et gestion de l'environnement	30 600 000 \$*	10 890 000 \$	11 310 000 \$
Promotion du tourisme et des loisirs	11 500 000**	3 850 000	5 650 000
Mise en oeuvre	2 000 000	1 000 000	1 000 000
TOTAL	44 100 000 \$	15 740 000 \$	17 960 000 \$

\* On pourra financer un des programmes sous forme de prêts jusqu'à concurrence de 8,4 millions de dollars.

\*\* Ce chiffre comprend 2 millions de dollars en prêts consentis par la SEDCO.

La contribution fédérale sera répartie de la façon suivante :

MEER	7 743 680 \$
ME	9 000 000 \$
MAIN	1 200 000 \$
MI&C	16 320 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

L'entente sera administrée par la Commission administrative de la vallée de la Qu'Appelle comprenant des représentants du MEER et des ministères fédéraux de l'Environnement, de l'Industrie et du Commerce, des Affaires indiennes et du Nord et des ministères provinciaux de l'Environnement, du Tourisme et des Ressources renouvelables, du conseil exécutif, plus une autre personne devant être nommée par le coprésident provincial. Le directeur général du MEER en Saskatchewan ou son mandataire sera le coprésident fédéral et le sous-ministre du ministère de l'Environnement de la Saskatchewan ou son mandataire sera le coprésident provincial. L'entente prévoit également la constitution d'un conseil consultatif public chargé de conseiller la Commission administrative sur les questions intéressant la population.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Les terres septentrionales
DURÉE	Du 28 août 1978 au 31 mars 1983 (entente rétroactive au 1 <sup>er</sup> avril 1978), telle que modifiée le 10 juin 1980.
OBJECTIFS	Offrir aux habitants du Nord le choix et la possibilité de participer au développement social et économique du nord de la Saskatchewan; favoriser l'exploitation des ressources naturelles de la région tout en assurant leur conservation au profit des habitants du Nord et de l'ensemble des habitants de la province; donner, aux habitants du Nord, la possibilité de garder leur propre mode de vie dans le cadre d'un milieu social et physique amélioré.
HISTORIQUE	<p>La situation du nord de la Saskatchewan présente à la fois des problèmes et des possibilités de développement uniques. La région renferme une proportion considérable des ressources naturelles de la province dont les minéraux, les forêts, l'eau douce et un potentiel à peine exploité de loisirs de plein air. L'exploitation de ces ressources naturelles est déjà amorcée, et on exerce de plus en plus de pressions afin d'accélérer le rythme de cette exploitation au profit des habitants de la Saskatchewan et de l'ensemble des citoyens canadiens. D'autre part, cette région nordique constitue le milieu de vie et de travail d'un certain nombre d'habitants qui considèrent les ressources de la région comme l'assise même de leur mode de vie économique, sociale et culturelle.</p> <p>La majorité des habitants vivent dans de petites agglomérations dont l'économie repose sur les occupations traditionnelles que représentent la pêche, la chasse et le piégeage. La plupart de ces communautés ont pris naissance à partir de campements saisonniers regroupés autour des postes de pelleterie, des missions et des écoles. Les habitants sont presque tous d'ascendance autochtone. Leur assise économique est faible et leur contribution au développement économique de la région est limitée. De façon globale, leur niveau de vie est considérablement moins élevé que celui des autres habitants de la Saskatchewan.</p> <p>Le nord de la Saskatchewan arrive maintenant à une étape critique dans le développement de ses ressources tant économiques qu'humaines. Il est possible de développer et de diversifier l'économie de cette région. Il est également possible d'assurer que le développement s'effectue de façon à offrir, aux habitants du Nord, une variété d'options économiques et de leur faire comprendre davantage que ces options leur sont accessibles. Les organismes fédéraux, provinciaux et municipaux pertinents doivent prendre, face au développement, des mesures certaines et prudemment coordonnées afin de faire en sorte que les habitants du Nord aient toutes les possibilités de participer au développement de leur région et que les communautés nordiques offrent un climat stable qui favorise cette participation.</p>
ÉLÉMENTS	<p>1) Le développement économique et l'exploitation des ressources</p> <p>Augmenter la gamme des possibilités d'emploi et de revenu pour les habitants du Nord en influençant le rythme et l'orientation de l'exploitation des ressources et en élargissant et diversifiant l'assise économique de cette région afin d'assurer une participation accrue de ses habitants.</p>

## 2) L'épanouissement humain

Permettre aux habitants du Nord d'accéder plus facilement aux possibilités sociales et économiques actuelles et futures en faisant tomber les barrières que constituent les conditions de vie inadéquates, le contexte social difficile, ainsi que le manque de scolarisation, d'aptitudes industrielles, d'expérience de travail, d'information et de participation aux prises de décisions.

## 3) Le développement du transport et des communications

Faciliter l'interaction et le développement économiques, sociaux et culturels entre les habitants et les diverses communautés du Nord en offrant les modes fondamentaux de transport et de communication pour rejoindre ces communautés et en améliorant l'efficacité des modes de transport et de communication au niveau régional.

## 4) La mise en oeuvre, la révision et l'évaluation du programme, l'information et la consultation du public.

Prévoir les ressources nécessaires pour coordonner, de façon efficace, les différentes initiatives fédérales et provinciales, la consultation avec les habitants du Nord au sujet de l'orientation du développement en vertu de la présente entente, ainsi que la révision et l'évaluation systématiques des programmes entrepris aux termes de cette entente.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

	<u>COÛT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FÉDÉRALE</u>
Développement économique et exploitation des ressources	8 500 000 \$	3 400 000 \$	5 100 000 \$
Épanouissement humain	71 800 000	17 920 000	53 880 000
Transport et communications	45 600 000	18 240 000	27 360 000
Mise en oeuvre, révision des programmes, etc.	1 100 000	440 000	660 000
TOTAL	127 000 000 \$	40 000 000 \$	87 000 000 \$

Pour le programme d'épanouissement humain, la contribution du ministère des Affaires indiennes et du Nord s'élèvera à 7,2 millions de dollars et celle de la CEIC à 9 millions. Quant au transport et aux communications, le ministère des Transports fournira jusqu'à 12,5 millions de dollars.

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un groupe de gestion, composé de huit membres dont le directeur général du MEER en Saskatchewan ou son remplaçant, qui agira à titre de coprésident fédéral, des représentants du ministère des Transports, de la CEIC et du ministère des Affaires indiennes et du Nord et le sous-ministre du ministère du Nord de la Saskatchewan ou son remplaçant, qui agira à titre de coprésident provincial, et trois autres représentants de la province, sera responsable de la coordination générale de cette entente.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>L'exploitation forestière</b>
DURÉE	Du 17 mai 1979 au 31 mars 1982.
OBJECTIFS	Planifier à long terme l'exploitation de l'industrie forestière, identifier les possibilités industrielles du secteur forestier, effectuer des analyses de marché et des études de faisabilité et appliquer la technologie connue aux utilisations industrielles existantes ou nouvelles; améliorer les pratiques de gestion forestière et de sylviculture afin d'assurer à l'industrie un approvisionnement soutenu en bois; entreprendre la planification spéciale sur place pour l'exploitation des régions forestières commerciales; accroître la compétitivité des coûts de l'industrie sur les marchés intérieurs et extérieurs et porter au maximum l'utilisation globale des ressources forestières en améliorant et en construisant des voies d'accès et en identifiant et améliorant les méthodes de récolte et de distribution.
HISTORIQUE	<p>L'industrie forestière de la Saskatchewan utilise surtout les conifères (pin gris, épinette noire et blanche). Elle emploie directement quelque 4 500 personnes dans les opérations de fabrication, de récolte et de coupe du bois.</p> <p>Dans les régions qualifiées de commerciales, la plupart des conifères sont utilisés, mais on ne coupe guère les feuillus. Dans les régions où l'on a cerné des possibilités commerciales et dans l'extrême nord de la province, toutes les essences sont sous-utilisées. En moyenne, les compagnies abattent seulement 50,6 % et 17,1 % des quantités de conifères et de feuillus autorisées respectivement. Un accès limité, des arbres de mauvaise qualité dans certains cas et l'insuffisance de renseignements sur les stocks sont les principaux facteurs de la sous-utilisation actuelle.</p>
ÉLÉMENTS	<p>1) L'identification des possibilités et les progrès technologiques</p> <p>Déterminer les possibilités industrielles du domaine forestier, notamment pour les essences sous-utilisées (tremble et orme), effectuer des analyses de marché et des études de faisabilité et transférer la technologie connue à une utilisation industrielle existante ou nouvelle.</p> <p>2) Les pratiques de gestion forestière et de sylviculture</p> <p>Aider la Saskatchewan à améliorer ses pratiques de gestion forestière et de sylviculture pour assurer que les estimations des quantités de coupe autorisées sont fondées sur des données adéquates et fournir à l'industrie un approvisionnement soutenu en bois; planifier en vue de l'exploitation des régions qui ont des possibilités commerciales; contribuer à la prise de décisions sur l'état actuel ou l'agrandissement futur des usines.</p>

## 3) L'amélioration de la logistique et de la productivité en récolte forestière

Améliorer la compétitivité de l'industrie en réduisant le coût de l'approvisionnement en bois des usines, en identifiant et en améliorant les méthodes de récolte et de distribution du bois et en améliorant les voies d'accès à la forêt.

## 4) Le service extérieur

Prévoir l'application de cette entente, l'évaluation des conséquences du programme, l'information du public et un mécanisme qui permettra au Service canadien des forêts de fournir de l'aide technique.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE</u>
Identification des possibilités et progrès technologiques	1 000 000 \$	500 000 \$	500 000 \$
Pratiques de gestion forestière et de sylviculture	14 350 000	7 175 000	7 175 000
Amélioration de la logistique et de la productivité en récolte forestière	8 300 000	4 150 000	4 150 000
Mise en oeuvre, évaluation et information du public	350 000	175 000	175 000
<b>TOTAL</b>	<b>24 000 000 \$</b>	<b>12 000 000 \$</b>	<b>12 000 000 \$</b>

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

L'entente prévoit un comité de gestion groupant six membres : trois représentant le Canada et trois représentant la province. Les membres fédéraux seront le directeur général du MEER en Saskatchewan ou son délégué (coprésident fédéral), un représentant du ministère de l'Environnement et un autre représentant. Les membres provinciaux seront un représentant du ministère du Tourisme et des Ressources renouvelables (coprésident provincial) et deux autres représentants provinciaux.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	L'accroissement de la productivité et les changements technologiques dans le secteur agricole
DURÉE	Du 17 mai 1979 au 31 mars 1982.
OBJECTIFS	Élargir et diversifier l'assise agricole de la province en encourageant les cultures spéciales qui ont des possibilités de transformation et raffermir ainsi les liens entre la production primaire et la transformation; permettre le transfert de la technologie de la recherche appliquée à la production agricole; accroître l'efficacité de la production et du fourrage; augmenter la valeur ajoutée dans la transformation des cultures et des viandes.
HISTORIQUE	En 1977, la Saskatchewan fournissait environ 65 % du total de l'approvisionnement canadien en blé, 30 % du total de la production intérieure de céréales autres que le blé et 40 % de la production canadienne de lin et de colza. Les exploitations agricoles de la Saskatchewan comptent pour environ 20 % du total de l'approvisionnement canadien en bestiaux et en veaux et 9 % de l'approvisionnement en porcs. La province produit une certaine quantité de légumes tels que les pommes de terre, les carottes et les oignons à l'intention des marchés locaux. Au nombre des cultures spéciales qui sont pratiquées dans cette province, signalons les pois, la graine de moutarde, le millet et le maïs. À mesure que la population et la demande augmenteront au Canada et sur le plan international, il y aura des possibilités d'accroître la transformation des produits actuellement cultivés, ce qui contribuera à augmenter les revenus et les emplois en Saskatchewan et à créer de nouveaux emplois dans les industries connexes. L'emploi et les revenus fournis par les industries de transformation stabiliseront l'économie de certaines régions tout en stimulant l'expansion des autres et en contribuant en général à l'expansion économique globale de la province.
ÉLÉMENTS	<p>1) La diversification des cultures et les changements technologiques</p> <p style="padding-left: 40px;">Encourager les cultures nouvelles et spéciales ainsi que les cultures et les pratiques innovatrices.</p> <p>2) L'accroissement de la productivité</p> <p style="padding-left: 40px;">Accroître la productivité des entreprises de culture et d'élevage.</p> <p>3) L'élaboration des programmes, l'information du public et l'évaluation</p> <p style="padding-left: 40px;">Analyser les tendances en agriculture et en produits agricoles et contribuer à la planification de l'agriculture en Saskatchewan.</p>

DISPOSITIONS FINANCIÈRES	COÛT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART PROVINCIALE	QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)
Diversification des cultures et changements technologiques	2 025 000 \$	1 012 500 \$	1 012 500 \$
Accroissement de la productivité	12 145 000	6 072 500	6 072 500
Élaboration des programmes, information du public et évaluation	1 150 000	575 000	575 000
TOTAL	15 320 000 \$	7 660 000 \$	7 660 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

L'entente prévoit un comité de gestion groupant quatre membres : le directeur général du MEER en Saskatchewan (coprésident fédéral), des représentants d'Agriculture Canada et du ministère provincial de l'Agriculture (coprésident provincial) et un deuxième représentant provincial.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	L'aménagement hydraulique aux fins d'expansion économique régionale et de lutte contre la sécheresse (entente provisoire)
DURÉE	Du 17 mai 1979 au 31 mars 1982 (entente rétroactive au 1 <sup>er</sup> avril 1979).
OBJECTIFS	Élaborer une stratégie pour améliorer les programmes futurs de gestion des eaux, surtout dans les régions exposées à la sécheresse, analyser la disponibilité et les besoins en eau de certaines régions et entreprendre l'exécution des plans d'adduction et de distribution d'eau éventuellement identifiés; entreprendre, dans la partie du bassin de la rivière Souris située en Saskatchewan, la révision et l'amélioration des programmes de prévision, d'alerte et de mesures d'urgence contre les inondations et l'acquisition des terres sujettes aux inondations et la construction des ouvrages de réduction des dégâts et d'amélioration des chenaux.
HISTORIQUE	L'économie de la Saskatchewan est fortement tributaire des industries axées sur les ressources, notamment sur la production des céréales et du bétail. Les secteurs de la fabrication et des services sont étroitement liés au secteur primaire, puisque les fluctuations cycliques des marchés mondiaux ou les mauvaises récoltes ont des conséquences importantes sur l'économie provinciale. Depuis quelques années, de grandes possibilités se sont manifestées dans le domaine de l'énergie et les activités minières connexes. Ces activités, ainsi qu'une population urbaine croissante et une exploitation agricole plus intensive, dépendent beaucoup d'un approvisionnement en eau suffisant et continu. Le potentiel et le rendement économiques du secteur des ressources primaires et des secteurs connexes sont gravement restreints au cours des périodes de sécheresse. On estime que les sécheresses modérément graves infligent aux secteurs des ressources primaires des pertes de l'ordre de 375 millions de dollars par année et contribuent à assombrir les perspectives commerciales de nombreux secteurs de l'économie. Quant aux inondations, elles peuvent aussi perturber sérieusement l'activité économique sous-régionale en Saskatchewan, notamment dans le sud et le centre de la province.
ÉLÉMENTS	<p>1) Les activités de gestion des eaux</p> <p>Élaborer une stratégie pour l'amélioration des activités futures de gestion des eaux, axée particulièrement sur les régions manquant d'eau et enclines aux sécheresses.</p> <p>2) L'adduction d'eau</p> <p>Analyser la disponibilité et le besoin en eau de certaines régions, faire les études nécessaires, dresser les plans des ouvrages identifiés et entreprendre au moins un grand projet de stockage, ainsi que plusieurs autres projets moins coûteux.</p>

## 3) La réduction des dégâts causés par les inondations

Permettre la mise en oeuvre conjointe des recommandations de l'étude sur le bassin de la Souris relatives à l'atténuation des dégâts causés par les inondations dans les villes et à l'amélioration des programmes de prévision, d'alerte et de mesures d'urgence contre les inondations.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE</u>
1) Activités de gestion des eaux	2 500 000 \$	500 000 \$	2 000 000 \$
2) Adduction d'eau	10 700 000	5 300 000	5 400 000
3) Réduction des dégâts d'inondations	2 050 000	1 550 000	500 000
TOTAL	15 250 000 \$	7 350 000 \$	7 900 000 \$

Quant à la part fédérale, le MEER financera les éléments 1) et 2) (7 400 000 \$) et le ministère de l'Environnement, l'élément 3) (500 000 \$).

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

L'entente prévoit la mise en oeuvre du programme par l'intermédiaire d'un groupe fédéral-provincial de gestion constitué de trois membres fédéraux et de trois membres provinciaux. L'élément fédéral comprendra deux représentants du MEER dont le directeur général de l'ARAP (coprésident fédéral) et un représentant du ministère de l'Environnement. L'élément provincial proviendra des ministères de l'Environnement (coprésident provincial), des Affaires municipales et de l'Agriculture.

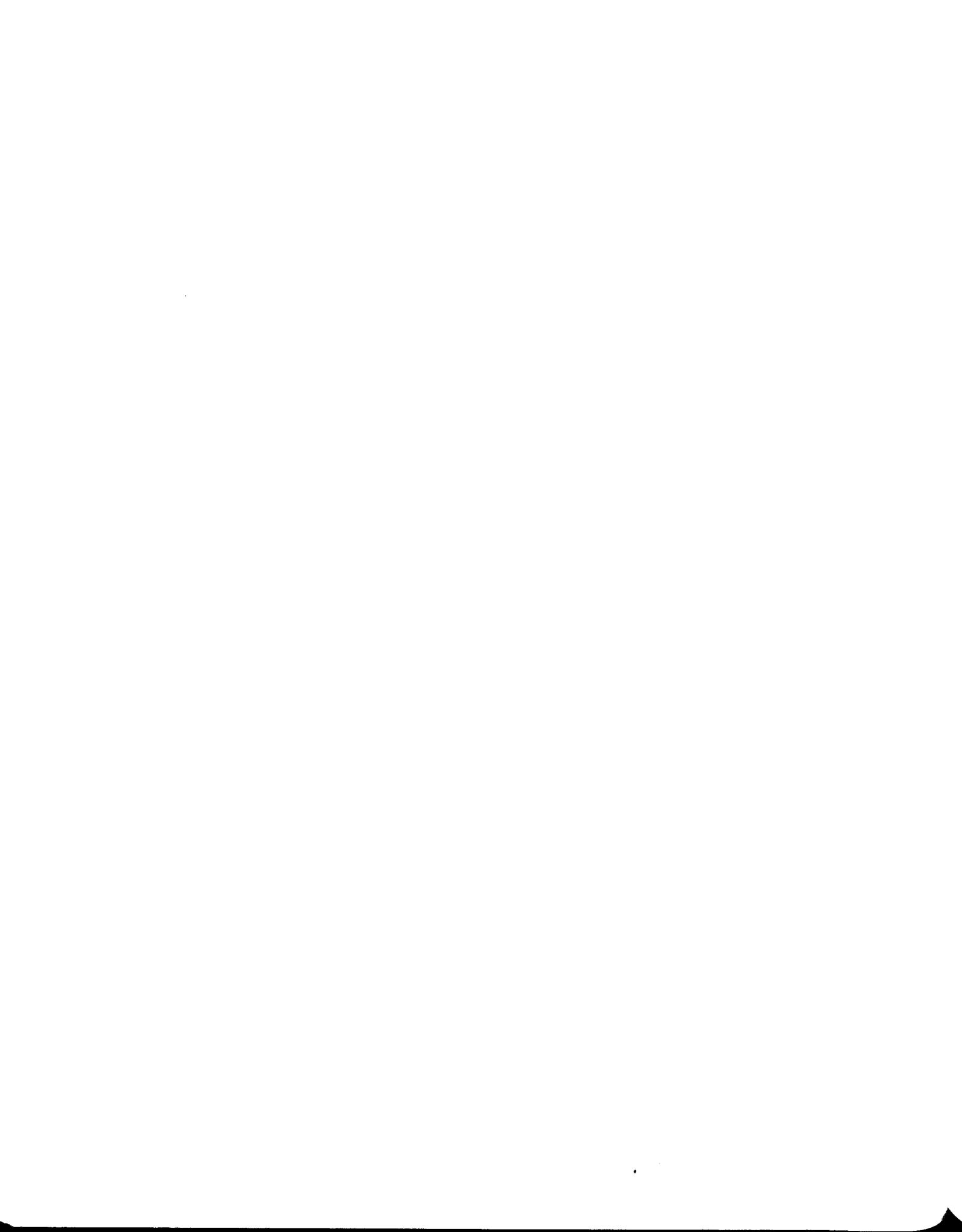
## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>La planification, 1979-1984</b>
DURÉE	Du 17 mai 1979 au 31 mars 1984 (entente rétroactive au 1 <sup>er</sup> avril 1979).
OBJECTIFS	Entreprendre des études pour l'identification et l'analyse des possibilités de développement économique et socio-économique en Saskatchewan et la planification éventuellement requise pour élaborer les stratégies, les programmes et les ententes auxiliaires découlant de ces possibilités.
HISTORIQUE	L'entente-cadre de développement (ECD) conclue entre le Canada et la Saskatchewan dresse le grand cadre de la planification et de la mise en oeuvre coordonnées des mesures de développement économique et socio-économique en Saskatchewan. L'accord Canada-Saskatchewan sur la planification de 1975-1979 et l'accord intérimaire Canada-Saskatchewan sur la planification de 1974, conclus précédemment, ont joué un rôle de soutien dans les programmes de développement du MEER en Saskatchewan. L'un et l'autre ont contribué à cerner des projets industriels en Saskatchewan, à effectuer des analyses préliminaires en vue de la formulation de nouveaux accords à l'appui du mécanisme des ECD et à fournir le soutien analytique des programmes permanents. Le but de cette entente est de poursuivre et d'améliorer les activités de planification mixte aux termes de l'ECD.
ÉLÉMENTS	<p>1) Les études des possibilités économiques</p> <p>Identifier et examiner les possibilités d'expansion économique de divers secteurs dans la province de la Saskatchewan.</p> <p>2) Les études d'adaptation sociale urbaine</p> <p>Élaborer une stratégie qui facilitera la transition que doivent envisager les personnes de souche indigène qui habitent les centres urbains et qui leur permettra de participer davantage aux possibilités d'emploi urbain.</p> <p>3) Les études de planification des agglomérations et de cartographie</p> <p>Fournir un inventaire, une analyse et les informations topographiques essentiels à la planification et à l'ingénierie ayant trait au développement.</p> <p>4) Les études de réaménagement des noyaux urbains</p> <p>Planifier le réaménagement des grandes villes en s'attachant aux aménagements industriels et commerciaux, puisqu'ils sont reliés au potentiel d'expansion économique des centres respectifs.</p>

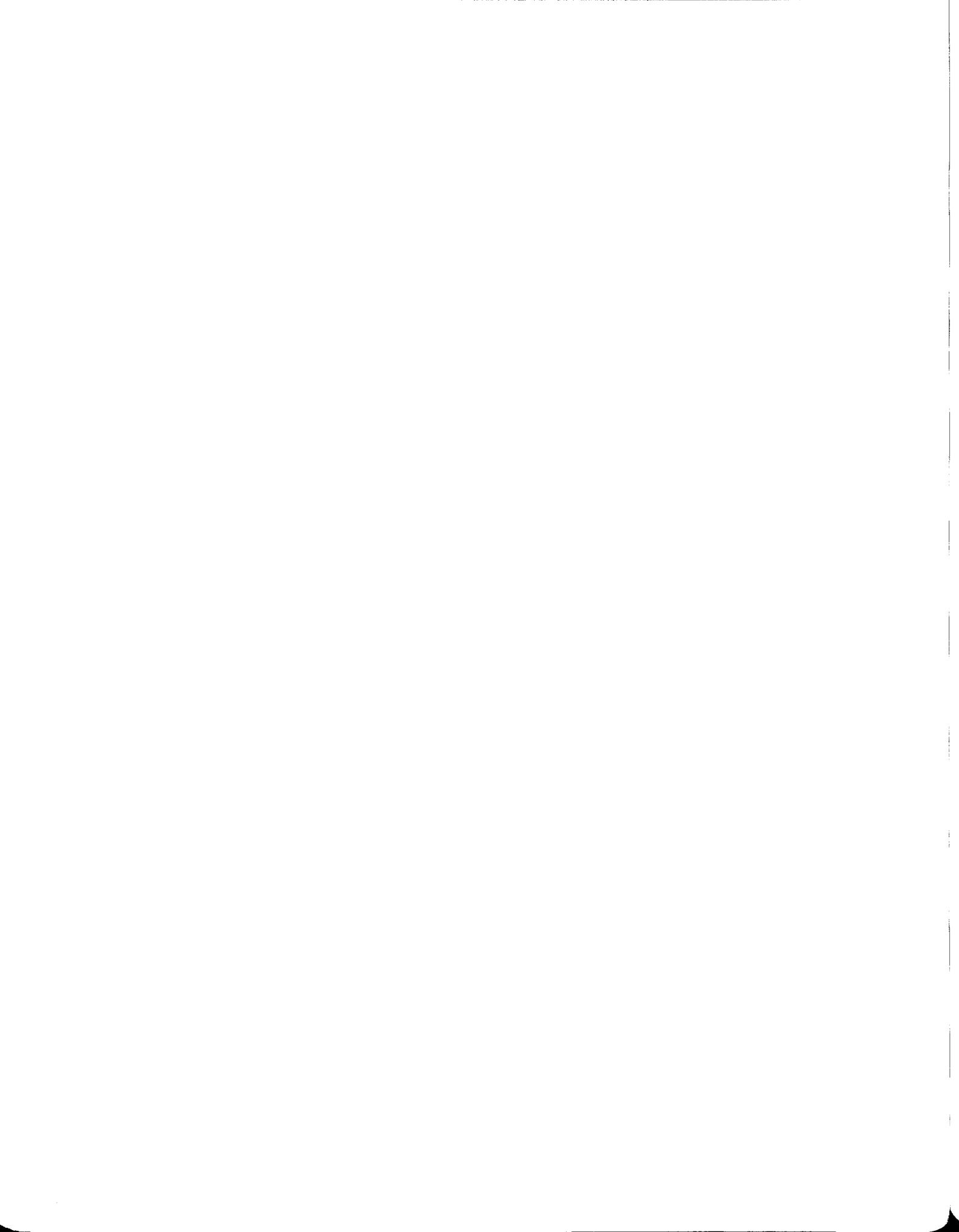
DISPOSITIONS FINANCIÈRES	<u>COÛT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FÉDÉRALE (MEER)</u>
	1 500 000 \$	750 000 \$	750 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

L'entente prévoit une mise en oeuvre par l'intermédiaire d'un comité de gestion fédéral-provincial groupant un haut fonctionnaire du MEER et un haut fonctionnaire du ministère provincial de l'Industrie et du Commerce.



**ALBERTA**



## L'ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) avec l'Alberta a été signée le 6 mars 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre des Affaires fédérales et intergouvernementales de l'Alberta.

Les objectifs de l'entente sont les suivants :

- 1) améliorer les possibilités d'emploi productif et faciliter l'accès à ces possibilités dans les zones ou les secteurs économiques de l'Alberta qui, comparativement aux autres zones ou secteurs de la province, nécessitent des mesures spéciales afin de se développer au maximum;
- 2) promouvoir un développement équilibré entre les zones de l'Alberta et favoriser la répartition équitable des avantages qui en découleront;
- 3) appuyer les initiatives prioritaires provinciales dans le domaine du développement socio-économique.

Les stratégies adoptées pour atteindre ces objectifs visent à :

- 1) définir les possibilités de développement et en faciliter la réalisation, grâce à l'application coordonnée des programmes fédéraux et provinciaux pertinents, ainsi qu'à l'adoption de toutes mesures particulières nécessaires à cette fin;
- 2) analyser et réviser la situation économique et sociale de l'Alberta par rapport aux conditions économiques régionales et nationales dans la mesure où celles-ci peuvent influencer sur la réalisation des objectifs.

Les principaux secteurs auxquels on a accordé une attention spéciale dans l'ECD sont : le développement économique, y compris les entreprises axées sur les ressources pour lesquelles il faut prendre des mesures spéciales afin d'en favoriser l'exploitation maximale; la promotion du développement communautaire dans les centres de services urbains de moindre importance et dans les agglomérations rurales; le développement socio-économique qui englobe la fourniture de services comme l'habitation, les réseaux d'adduction d'eau et d'égout, les routes et autres éléments d'infrastructure requis pour tirer pleinement parti des possibilités de développement économique.

On trouvera dans les pages suivantes les résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>L'aide au traitement des produits alimentaires</b>
DURÉE	Du 11 mars 1975 au 30 juin 1981 (entente rétroactive au 1 <sup>er</sup> juillet 1974), telle que modifiée le 5 avril 1976, le 27 mai 1977, le 24 novembre 1977, le 2 mai 1978, le 30 mai 1979, le 17 décembre 1979, le 30 janvier 1980, le 4 août 1980 et le 31 mars 1981.
OBJECTIFS	<p>Les objectifs de l'entente sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) de renforcer la viabilité économique des petites agglomérations rurales;</li> <li>2) d'accroître le traitement des produits alimentaires qui occupent ou pourraient occuper une place concurrentielle sur les marchés intérieurs ou d'exportation et qui, de ce fait, peuvent améliorer la qualité de vie des ruraux, accroître le revenu net des familles et freiner l'exode de la population rurale vers les grands centres urbains.</li> </ol>
HISTORIQUE	<p>Quoique relativement forte d'après les indicateurs économiques généraux, l'économie de l'Alberta est caractérisée par une tendance à la concentration du développement tant sur le plan sectoriel que géographique au sein de la province. Cette dernière désire en arriver à un développement économique équilibré par une plus juste répartition des possibilités d'emploi entre les régions rurales et urbaines et par la diversification du secteur des ressources primaires.</p> <p>Les normes économiques et socio-économiques sont généralement élevées dans les principaux centres urbains. Il existe, toutefois, de nombreuses petites agglomérations rurales qui ne sont pas à même d'offrir les possibilités d'emploi productif ou les équipements sociaux nécessaires pour permettre aux citoyens de participer au développement de l'Alberta et d'en bénéficier. Nombre de ces agglomérations possèdent les ressources naturelles et humaines propres à assurer leur viabilité, mais font face à des perspectives de stagnation et de déclin à moins qu'on ne trouve les moyens d'accroître les possibilités d'emploi productif et d'améliorer le milieu social.</p> <p>Fondamentalement, la province souhaite diversifier géographiquement la croissance industrielle à l'extérieur des grands centres urbains. De plus, elle désire que cette répartition géographique s'accompagne d'une diversification de l'assise économique en vue d'éviter les répercussions défavorables qui pourraient résulter d'une économie largement dépendante de l'industrie du pétrole et du gaz.</p> <p>L'atteinte des objectifs susmentionnés pourrait déboucher sur un plus large éventail de possibilités sociales et économiques pour un grand nombre d'Albertains des régions rurales, ce qui aurait pour résultat direct, sur le plan social, d'ouvrir des perspectives de carrière variées dans les nouvelles industries de la transformation et de favoriser la croissance de l'industrie des services. De façon indirecte, les équipements sociaux profiteraient qualitativement et quantitativement de l'essor des collectivités et de la hausse des revenus. Aux augmentations des revenus personnels et familiaux, on pourrait ajouter, à titre d'avantages</p>

économiques, l'amélioration de la situation de l'emploi et une quote-part provinciale plus importante de la valeur ajoutée résultant de la transformation des produits primaires qui, à l'heure actuelle, échappe à la province.

L'éparpillement des usines de transformation peut entraîner une hausse des frais de transport, de distribution et d'aménagement d'infrastructures. Et ce, parce que les nouvelles usines qui s'implantent loin des grands centres exigeront, pour fonctionner efficacement, que ces services soient améliorés.

La réalisation de ces objectifs comporte des contraintes à la fois internes et externes. Les contraintes internes sont principalement celles qui sont associées à l'implantation d'entreprises de transformation dans de petites localités, notamment des taux d'emprunt plus élevés, des limites de crédit et les coûts d'économies d'échelle réduites. De plus, il existe des facteurs économiques et institutionnels qui, pris séparément, peuvent sembler sans importance mais qui, dans l'ensemble, risquent d'entraver le développement des régions rurales. Quelques-uns des facteurs les plus connus qui pourraient entrer dans cette catégorie sont l'aménagement des services publics, les assurances, la protection contre les incendies et d'autres services spécialisés.

Les contraintes que l'on vient d'étudier sont de nature essentiellement économique. Pour compléter l'analyse, il faudra tenir compte d'autres contraintes. Par exemple, il arrive souvent que les directeurs de petites usines de transformation n'ont pas la compétence voulue pour prendre des initiatives et tirer parti des nouvelles possibilités; ils peuvent, en outre, trouver prohibitif le fardeau financier qu'impose le recours à des experts. De plus, il peut se révéler difficile de trouver dans les environs la gamme des compétences nécessaires pour exploiter une nouvelle usine de transformation.

Le but de l'entente auxiliaire sur l'aide au traitement des produits alimentaires est d'appuyer la réalisation des objectifs provinciaux de développement des régions rurales.

La stratégie de cette entente auxiliaire s'inspire d'une analyse détaillée à laquelle ont participé, en étroite collaboration, les ministères de l'Industrie et du Commerce, de l'Agriculture, des Finances, le Conseil du Trésor et le gouvernement de l'Alberta.

L'entente a été signée par le ministre du MEER et le ministre des Affaires fédérales et intergouvernementales de l'Alberta.

#### ÉLÉMENTS

Les éléments de l'entente sont les suivants :

- 1) un programme d'aide au développement qui prendra la forme de stimulants financiers aux établissements de traitement des produits alimentaires;
- 2) un programme d'information et de services techniques qui permettra d'appuyer financièrement les services de consultation technique et d'information nécessaires pour faciliter la mise en oeuvre de l'entente, ainsi qu'un programme d'information visant à renseigner le public sur les dispositions de l'entente et à faire connaître la contribution des deux parties à cette dernière;

3) un programme de développement de l'industrie ovine qui permettra l'établissement d'abattoirs à brebis, à Innisfail.

Voici le tableau des coûts prévus aux termes de l'entente :

DISPOSITIONS FINANCIÈRES	COÛT TOTAL <u>ESTIMATIF</u>	QUOTE-PART <u>PROVINCIALE</u>	QUOTE-PART <u>FÉDÉRALE (MEER)</u>
Programme d'aide au développement	15 798 000 \$	7 899 000 \$	7 899 000 \$
Services techniques et d'information	400 000	200 000	200 000
Programme de développement de l'industrie ovine	802 000	401 000	401 000
TOTAL	17 000 000 \$	8 500 000 \$	8 500 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité conjoint, composé d'un représentant de chaque gouvernement désigné par le comité fédéral-provincial de développement, assurera la supervision de l'entente.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Le nord de l'Alberta</b>
DURÉE	Du 8 février 1978 au 31 mars 1982 (entente rétroactive au 1 <sup>er</sup> avril 1977) telle que modifiée le 15 août 1979.
OBJECTIFS	Offrir aux habitants du nord de l'Alberta le choix et la possibilité de contribuer et de participer au développement de la région; mettre en place les commodités sociales et culturelles, améliorer l'infrastructure communautaire et mettre sur pied les services nécessaires pour permettre aux habitants de participer au développement du Nord; favoriser un développement ordonné du nord de l'Alberta au profit de tous les habitants de cette région.
HISTORIQUE	<p>L'approche au développement proposée dans l'entente à long terme sur le nord de l'Alberta découle de la recherche, des expériences et des essais effectués aux niveaux fédéral, provincial et local. L'approche est fondée sur l'expérience acquise des programmes de développement social, économique et des services communautaires depuis la fin des années 60. On reconnaît qu'il est nécessaire d'expérimenter davantage au niveau des initiatives de développement économique et d'améliorer les mécanismes actuels de planification et de mise en oeuvre.</p> <p>En vertu de l'entente auxiliaire provisoire sur le nord de l'Alberta, le Canada et l'Alberta ont entrepris une série de projets de planification et de développement visant à préciser la nature d'un engagement à long terme face au développement socio-économique du Nord. Plus précisément, l'entente auxiliaire provisoire prévoyait des programmes dans le secteur de l'amélioration de la qualité de la vie et des services communautaires en vue de créer un milieu social, culturel et physique propre à aider les individus, les familles et les collectivités à tirer parti des possibilités de développement qui sont à leur disposition. Des mesures ont été prises pour évaluer les besoins et pour aider les collectivités éloignées à améliorer les services qu'elles offriraient à leurs habitants.</p> <p>De plus, grâce aux efforts déployés par certains organismes fédéraux et provinciaux, on a élaboré une approche coordonnée au programme d'amélioration de la qualité de la vie. Dans le secteur du développement économique communautaire, on a terminé une analyse préliminaire des ressources et des possibilités de développement économique. On a procédé à des expériences pilotes dans certaines collectivités; on a aussi établi des projets de développement économique régional et des structures organisationnelles. On s'est efforcé d'élaborer une stratégie de développement économique à l'intention des sous-régions défavorisées du Nord. Dans le secteur de la planification et de la gestion, on a entrepris des études pour élaborer un profil socio-économique du Nord en insistant sur les caractéristiques sociales et économiques des régions les moins développées. De plus, on a élaboré une approche de développement à long terme.</p> <p>Étant donné la nature complexe du développement du Nord, il sera nécessaire d'élaborer la programmation à l'intérieur d'un cadre à long terme. Certains progrès ont été réalisés quant aux objectifs de l'entente, grâce aux initiatives entreprises et à la planification effectuée au cours de l'entente provisoire d'une durée de quatre ans. De façon générale, le calendrier des programmes expliqué</p>

ci-dessous vise à poursuivre le travail déjà entrepris en gardant des objectifs semblables et en respectant une approche au développement qui met davantage l'accent sur la participation des collectivités dans le cadre des politiques et des objectifs régionaux, provinciaux et nationaux.

1) L'épanouissement humain

Élaborer un processus par lequel les individus et les familles pourront acquérir les aptitudes et les attitudes qui leur sont nécessaires pour exploiter les possibilités de développement socio-économique et grâce auxquelles ils seront bien informés quand viendra le temps de prendre des décisions au sujet de leur avenir.

2) Les services et installations communautaires

Aider les collectivités, les personnes et les familles à se créer un environnement sain et sécuritaire au sein duquel elles pourront vivre et planifier leur avenir. L'accès à l'éducation, à l'enseignement professionnel et aux possibilités d'emploi sera partie intégrante de ce programme.

3) Les services et installations communautaires (réserves indiennes)

Mêmes objectifs que ci-dessus sauf qu'ils ne s'appliquent qu'aux réserves et que le MEER et le ministère des Affaires indiennes et du Nord en partagent les coûts.

4) L'adaptation sociale et le perfectionnement

Offrir aux personnes et aux familles qui ont décidé de quitter les collectivités éloignées pour se rapprocher des possibilités de formation et d'emploi, un service spécial de consultation en adaptation sociale.

5) Le développement économique communautaire

Aider les individus, les groupes et les organismes communautaires à identifier les possibilités de développement socio-économique, à formuler des propositions de développement et à acquérir une expérience socio-économique dans le cadre local.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES	COÛT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART PROVINCIALE	QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)
Épanouissement humain	20 470 000 \$	10 235 000 \$	10 235 000 \$
Services et installations communautaires	16 600 000	8 300 000	8 300 000
Services et installations communautaires (réserves indiennes)	10 000 000	--	10 000 000*
Adaptation sociale et perfectionnement	2 950 000	1 475 000	1 475 000
Développement économique communautaire	4 980 000	2 490 000	2 490 000
TOTAL	55 000 000 \$	22 500 000 \$	32 500 000 \$*

\* Le MAIN versera un montant de 5 millions de dollars et le MEER acquittera le solde.

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité adjoint, composé du directeur général du MEER en Alberta ou de son représentant et du directeur général, Direction du développement du Nord, du développement commercial et du tourisme ou de son représentant, assurera la supervision de l'entente.



**COLOMBIE-BRITANNIQUE**



## L'ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) avec la Colombie-Britannique a été signée le 28 mars 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale pour le Canada et par le ministre du Développement économique pour la Colombie-Britannique.

Les objectifs de l'entente sont les suivants :

- 1) accroître les possibilités d'emploi productif et favoriser l'accès à ces possibilités dans des zones ou secteurs économiques de la Colombie-Britannique qui, par rapport à d'autres zones ou secteurs de la province, exigent des mesures spéciales pour assurer leur développement optimal;
- 2) promouvoir le développement équilibré des diverses zones de la Colombie-Britannique et favoriser la répartition équitable des avantages qui en découlent.

La stratégie prévue pour atteindre ces objectifs comprend une diversification sectorielle et spatiale dirigée, ainsi que des mesures fédérales et provinciales visant à encourager certaines industries clefs capables de stimuler le développement dans certains secteurs ou certaines zones de la province qui offrent des possibilités. Cet encouragement sera accompagné et appuyé par des investissements dans la mise en valeur des ressources humaines et des investissements généraux dans les secteurs sociaux et économiques.

Les principaux secteurs auxquels on a accordé une attention spéciale dans l'ECD sont : l'application de mesures coordonnées aux possibilités de développement propres à stimuler la mise en valeur des ressources sous-exploitées ou non exploitées, d'abord dans le Nord-Ouest, les Kootenays et le Nord-Est. On exploitera les possibilités de développement pouvant accroître et maximiser progressivement la valeur ajoutée par la fabrication ou la transformation des ressources de base. À cette fin, on verra à établir des services importants de transport qui contribueront à accroître la viabilité et l'accès aux ressources, y compris les services concernant les régions du marché du Pacifique. De plus, il existe d'importantes possibilités de développement dans le secteur des loisirs, particulièrement du fait du développement économique et de l'amélioration de l'environnement.

On trouvera dans les pages suivantes les résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Le <b>développement industriel</b>
DURÉE	Du 8 juillet 1977 au 31 mars 1982, telle que modifiée le 11 avril 1979, le 29 juin 1979 et le 28 octobre 1980.
OBJECTIFS	Encourager une plus grande diversification sectorielle et spatiale des activités économiques dans la province de la Colombie-Britannique et accroître ainsi les possibilités d'emploi productif dans la région visée, et obtenir aussi un meilleur équilibre dans le développement des différentes régions de la province.
HISTORIQUE	La réalisation des objectifs fédéraux et provinciaux énoncés, en ce qui a trait à la diversification de l'activité économique dans toute la Colombie-Britannique, exige un programme d'aide qui permette de surmonter les désavantages inhérents à l'implantation d'entreprises de fabrication loin des grands centres déjà existants. Le but d'un tel programme serait d'encourager l'industrie manufacturière et d'aider les régions de la Colombie-Britannique situées actuellement à proximité des principaux réseaux routiers. Ces régions comprendraient principalement le corridor entre Prince-Rupert, Prince-George et Kamloops et le corridor desservi par la route 3.
ÉLÉMENTS	<p>Pour appuyer tout programme de subventions à l'industrie, on doit effectuer des recherches pour déterminer les possibilités de fabrication viables. Il faudrait également collaborer avec les commissions de développement industriel régional, lesquelles sont appelées à jouer un rôle important en aidant les deux principaux paliers de gouvernement à atteindre leurs objectifs sur le plan de la diversification et de la répartition des activités.</p> <p>L'entente comprend les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) La recherche       <p>Fournir les renseignements et l'analyse nécessaires à la mise en oeuvre des autres parties de l'entente et permettre aux gouvernements fédéral et provincial d'atteindre les objectifs de développement établis.</p> </li> <li>2) Le développement industriel communautaire       <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Encourager la constitution d'un personnel qualifié et l'exploitation efficace des possibilités de développement industriel dans chacune des régions importantes de la province;</li> <li>b) assurer la disponibilité de terrains industriels appropriés, à des prix concurrentiels, dans les principaux centres régionaux identifiés comme étant les zones de croissance potentielles de la province;</li> <li>c) stimuler et faciliter un mode de développement systématique et de croissance efficace en Colombie-Britannique, grâce à l'aménagement de parcs industriels ou, dans certains cas, d'ensembles industriels, ou encore au moyen de l'aménagement préalable de locaux de fabrication.</li> </ol> </li> </ol>

## 3) L'aide industrielle

Aider et encourager la modernisation, l'expansion ou l'implantation des petites entreprises commerciales qui, en raison de leur taille et de leur exploitation, ne satisfont pas aux critères des programmes de subventions actuels.

## 4) L'information

Prévoir la préparation et la diffusion de matériel d'information.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
Recherche	2 750 000 \$	1 375 000 \$	1 375 000 \$
Développement industriel communautaire	57 000 000	28 500 000	28 500 000
Aide industrielle	10 000 000	5 000 000	5 000 000
Information	250 000	125 000	125 000
TOTAL	70 000 000 \$	35 000 000 \$	35 000 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Un comité fédéral-provincial de développement industriel assurera la supervision de l'entente. Il sera composé d'un représentant du MEER, qui agira à titre de coprésident fédéral, d'un haut fonctionnaire du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, d'un représentant de la Banque fédérale de développement qui en sera membre d'office, de deux représentants du ministère du Développement économique de la Colombie-Britannique dont l'un sera coprésident provincial et, enfin, d'un représentant de la Société de développement de la province qui sera membre d'office.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Le <b>développement agricole et rural</b>
DURÉE	Du 1 <sup>er</sup> août 1977 au 31 juillet 1982 (entente signée le 8 juillet 1977).
OBJECTIFS	<p>Les objectifs de l'entente sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) recenser, explorer, élaborer et mettre en oeuvre de nouveaux projets reliés au développement agricole et rural;</li> <li>2) étendre la base de l'emploi aux secteurs de l'industrie agricole et de l'industrie de la transformation des produits alimentaires dont les possibilités de production et de mise en marché sont évidentes;</li> <li>3) améliorer la viabilité des industries existantes et leur capacité de croissance.</li> </ol>
HISTORIQUE	<p>Le développement agricole et rural est un élément essentiel de la stratégie de développement économique de la Colombie-Britannique. En raison de l'augmentation des coûts de l'énergie et de la main-d'oeuvre et de la fluctuation des marchés des cinq dernières années, il a été nécessaire d'effectuer certains ajustements importants dans le secteur agricole. Pendant cette même période, on s'est soucié davantage des questions de l'environnement et de l'utilisation des terres, ce qui a amené la Colombie-Britannique à modifier sensiblement sa politique agricole. En conséquence, le Canada et la Colombie-Britannique ont entrepris des études portant sur des secteurs agricoles choisis, et bon nombre de contraintes au développement et de possibilités ont aussi fait l'objet d'un examen approfondi.</p> <p>En 1976, le ministère de l'Agriculture de la Colombie-Britannique a institué un comité de planification agricole, auquel participeront d'autres ministères fédéraux et provinciaux. Un exposé de principes s'inspirant du travail de ce comité a été préparé à l'intention du ministère de l'Agriculture de la Colombie-Britannique; il donne les grandes lignes des propositions relatives à une politique de développement agricole. Ces initiatives ont reçu l'appui du cabinet provincial et forment la base de l'entente.</p>
ÉLÉMENTS	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) La recherche, la planification, la formation et la promotion commerciale       <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Exécuter des travaux de planification rurale en fonction de régions géographiques à l'intérieur desquelles le gouvernement, les municipalités et les habitants pourront lancer des initiatives;</li> <li>b) appuyer l'exécution de projets pilotes visant à mettre à l'essai de nouvelles techniques et de nouvelles méthodes pouvant contribuer à améliorer ou à accroître la production et à identifier des possibilités d'emploi précises;</li> <li>c) fournir des occasions réelles aux personnes qui travaillent dans le secteur agricole en les consultant et en coordonnant avec eux certains projets de planification;</li> </ol> </li> </ol>

d) instaurer le mécanisme qui permettra à l'esprit d'entreprise latent de se manifester et inciter les hommes d'affaires à créer de nouvelles possibilités dans ce secteur ou à exploiter les possibilités existantes.

2) La gestion coordonnée des ressources

a) Favoriser la mise en valeur des terres à pâturage de l'État afin de pouvoir en utiliser la production fourragère;

b) exploiter au maximum les diverses possibilités des terres à pâturage de l'État, appuyant et stabilisant ainsi l'industrie de l'élevage tout en conservant les terres forestières, les aires de loisir et les réserves fauniques.

3) La mise en valeur des ressources primaires

Augmenter la capacité de production des ressources foncières sous-exploitées de la province en ce qui a trait aux biens du secteur primaire qui pourraient être facilement produits et écoulés sur les marchés.

4) Les services de soutien et le développement communautaire

Fournir les services de soutien dont les régions rurales ont besoin pour permettre à l'industrie agricole de passer au stade de la transformation secondaire et autres stades plus avancés de la transformation des produits, améliorant ainsi la stabilité et les débouchés d'emploi en milieu rural.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

	<u>COÛT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>LOCALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FÉDÉRALE (MEER)</u>
Recherche, planification, formation et promotion commerciale	4 950 000 \$	-	2 475 000 \$	2 475 000 \$
Gestion coordonnée des ressources	22 000 000	2 200 000	9 900 000	9 900 000
Mise en valeur des ressources primaires	20 000 000	5 000 000	7 500 000	7 500 000
Services de soutien et développement communautaire	39 800 000	19 550 000	10 125 000	10 125 000
<b>TOTAL</b>	<b>86 750 000 \$</b>	<b>26 750 000 \$</b>	<b>30 000 000 \$</b>	<b>30 000 000 \$</b>

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

Pour assurer la supervision de l'entente, on instituera un comité de gestion fédéral-provincial formé d'au moins deux représentants du Canada et de la Colombie-Britannique.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Le développement de l'industrie des voyages</b>
DURÉE	Du 17 octobre 1978 au 17 octobre 1983.
OBJECTIFS	Élaborer des plans pour le développement de l'industrie des voyages de la Colombie-Britannique en utilisant les ressources inexploitées et en proposant de nouvelles initiatives; créer de nombreuses possibilités d'emploi en Colombie-Britannique; favoriser la croissance et le développement ordonnés de l'industrie des voyages de la province par une plus grande utilisation du potentiel touristique; stimuler, favoriser et augmenter les voyages et les vacances à l'intérieur de la Colombie-Britannique, ce qui aura pour effet de stimuler l'économie de la province et d'aider à améliorer la balance des paiements du Canada au chapitre des voyages; élaborer une stratégie à long terme pour l'industrie des voyages de la Colombie-Britannique.
HISTORIQUE	<p>L'entente auxiliaire sur le développement de l'industrie des voyages vise à respecter les objectifs fédéraux et provinciaux relatifs au développement économique et régional. Cette entente permettra d'établir les conditions préalables aux investissements à tous les niveaux du secteur privé en appuyant les zones cibles choisies, en prévoyant l'infrastructure et la collecte, ainsi que l'analyse des données nécessaires à l'identification et à la poursuite des activités stratégiques.</p> <p>Les deux gouvernements ont jugé que l'industrie des voyages offre de nombreuses possibilités que l'on peut exploiter au profit de la Colombie-Britannique et du Canada par des programmes coordonnés et un développement économique régional plus équilibré. Les deux gouvernements se sont engagés à améliorer l'industrie des voyages de la Colombie-Britannique.</p> <p>De plus, l'industrie des voyages est hautement axée sur la main-d'oeuvre et procure de l'emploi à près de 6 % de la population active de la province. L'industrie des voyages en Colombie-Britannique a employé, en 1976, l'équivalent de 62 400 années-personnes dont les deux tiers étaient des emplois à temps plein. En conséquence, les chiffres d'emploi à mi-temps ne reflètent pas exactement le nombre absolu d'employés saisonniers qui peuvent travailler pendant des périodes relativement courtes. Les renseignements démontrent clairement que les catégories de l'hébergement et du transport sont les plus importantes au niveau des emplois et des salaires. L'industrie des voyages, avec plus de 600 millions de dollars, se classe au troisième rang dans le total des salaires versés en Colombie-Britannique en 1976, après l'industrie manufacturière et celle de la construction.</p>
ÉLÉMENTS	<p>1) Les études et la planification de l'industrie des voyages</p> <p>Entreprendre une analyse détaillée des nombreux éléments de l'industrie des voyages en Colombie-Britannique pour aider à la préparation de plans à long terme et à l'élaboration de stratégies pour les réaliser.</p>

## 2) L'organisation de l'industrie des voyages

Inciter les structures organisationnelles, actuelles et nouvelles, à énoncer clairement et à coordonner les besoins de l'industrie.

## 3) L'amélioration de l'industrie des voyages

Améliorer les installations déjà en place, favoriser les nouvelles exploitations dont la viabilité est assurée et prévoir une aide à l'infrastructure par l'entremise de prêts non remboursables.

## 4) Les stimulants de voyages

Appuyer l'amélioration, l'expansion ou la création des principaux stimulants de voyages dans des lieux de destination précis.

## 5) Le ski et les installations connexes

Développer peut-être deux grandes stations de ski internationales, aider à la construction et à l'exploitation d'installations régionales viables et procéder à des études techniques et à une évaluation pour des installations de ski locales.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
Études et planification	1 500 000 \$	750 000 \$	750 000 \$
Organisation de l'industrie des voyages	4 500 000	2 250 000	2 250 000
Amélioration de l'industrie des voyages	13 000 000	6 500 000	6 500 000
Stimulants de voyages	15 000 000	7 500 000	7 500 000
Ski et installations connexes	16 000 000	8 000 000	8 000 000
TOTAL	50 000 000 \$	25 000 000 \$	25 000 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

La supervision de l'entente sera confiée à un comité de gestion fédéral-provincial. Le comité sera composé d'un représentant du MEER, qui agira à titre de coprésident, d'un fonctionnaire du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce et de deux représentants du ministère du Développement économique de la Colombie-Britannique, dont l'un agira en qualité de coprésident.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	La gestion forestière intensive
DURÉE	Du 17 mai 1979 au 31 mars 1984.
OBJECTIFS	Assurer la rentabilité à long terme du secteur forestier de l'économie provinciale, raffermir le potentiel de création d'emplois des ressources forestières provinciales, accroître le rendement en bois des forêts provinciales au-delà des chiffres prévus dans le programme forestier de base établi par le ministère provincial des Forêts et assurer le maintien et l'augmentation du taux annuel de récolte du bois comme ressource renouvelable.
HISTORIQUE	<p>Les forêts de la Colombie-Britannique demeurent un élément vital de l'économie provinciale et nationale. Cette industrie contribue fortement au bien-être économique et social de la Colombie-Britannique, tant directement, par la création d'emplois et de revenus qu'indirectement par la stimulation d'une grande variété d'entreprises connexes de fabrication et de services. Sur le plan national, les exportations de produits forestiers contribuent sensiblement à la balance des paiements du Canada.</p> <p>L'avenir de l'industrie forestière dépend d'une grande variété de facteurs. La conjoncture internationale, l'efficacité de l'industrie, l'innovation technologique et la gestion prudente des ressources sous-jacentes sont toutes importantes. Une des grandes préoccupations, à ce titre, est le développement des techniques de gestion forestière intensive.</p> <p>Les récoltes des forêts de la Colombie-Britannique ont progressé au point où beaucoup de vieux boisés disparaissent; il faut aller de plus en plus loin pour trouver de riches forêts, et leur exploitation est de plus en plus coûteuse. Actuellement, la Colombie-Britannique a mis sur pied un programme de base orienté en partie vers le reboisement de ces régions. Cependant, la demande croissante de ressources démontre qu'il faut consentir de plus grands efforts dans ce domaine.</p>
ÉLÉMENTS	<p>1) Le reboisement</p> <p>Il y a une accumulation considérable de forêts mal reboisées après les périodes d'abattage et les incendies.</p> <p>2) L'espacement des jeunes arbres</p> <p>L'espacement en temps utile des plants a beaucoup amélioré les options de gestion, et nombre de boisés dans les régions côtières et intérieures de la province ont atteint l'âge le plus propice à ce traitement.</p> <p>3) La fertilisation</p> <p>Des études ont prouvé que la croissance des plants espacés et la fertilisation ont fait plus qu'accroître les forêts; par conséquent, beaucoup d'efforts de fertilisation s'ajouteront à l'espacement.</p>

## 4) La protection des forêts

Pour réduire les risques d'incendie à des niveaux acceptables, des équipes d'attaque initiale seront cantonnées à des endroits d'où elles pourront éteindre immédiatement les incendies qui pourraient se déclarer à la suite de l'espacement des jeunes arbres.

## 5) Les contrats de mise en oeuvre

Pour assurer que les travaux seront exécutés de façon systématique, économique et professionnelle, la province suppléera à ses capacités internes en recourant à des experts-conseils pour adjudger des contrats d'élaboration et de supervision de certains projets.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

	COÛT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART PROVINCIALE	QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)
Reboisement	11 500 000 \$	5 750 000 \$	5 750 000 \$
Espacement des jeunes arbres	30 000 000	15 000 000	15 000 000
Fertilisation	5 000 000	2 500 000	2 500 000
Protection des forêts	1 000 000	500 000	500 000
Contrats de mise en oeuvre	2 500 000	1 250 000	1 250 000
TOTAL	50 000 000 \$	25 000 000 \$	25 000 000 \$

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

L'entente prévoit un comité de gestion formé d'au moins quatre membres représentant le ministère provincial de l'Expansion économique (coprésident provincial), le ministère provincial des Forêts, le MEER (coprésident fédéral) et le ministère de l'Environnement. Des membres non votants seront invités à fournir un apport si les quatre membres précités y consentent.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	La route d'accès à l'île Ridley		
DURÉE	Du 26 novembre 1980 au 31 mars 1982.		
OBJECTIF	Construire une route industrielle reliant la route 16 sur l'île Kaien à l'île Ridley en vue d'un nouveau port pour les marchandises en vrac.		
HISTORIQUE	<p>La construction d'un nouveau port pour les marchandises en vrac sur l'île Ridley, près de Prince-Rupert dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, réduira considérablement l'encombrement actuel dans les ports de la côte ouest du Canada, encombrement qui devrait encore s'accroître à l'avenir. Ce nouveau port facilitera le développement économique en Colombie-Britannique et dans l'ouest du Canada et permettra d'accroître le nombre d'emplois, les revenus et le commerce et de rétablir la balance des paiements. Les producteurs canadiens seront mieux à même de répondre à leurs engagements croissants relatifs à l'exportation de céréales, de charbon métallurgique et thermique, de potasse, de soufre et d'autres marchandises en vrac.</p> <p>On considère que la construction de cet accès routier industriel à partir de la route 16 sur l'île Kaien est un élément préalable indispensable à l'aménagement du port et à la mise en place de l'infrastructure nécessaire.</p>		
ÉLÉMENTS	<p>La route industrielle reliera la route 16 sur l'île Kaien à l'emplacement prévu pour les installations portuaires de l'île Ridley. Les travaux de défrichage et d'essouchement qui ont commencé en 1980 seront suivis de l'aménagement d'une emprise de 75 mètres, avec une chaussée conçue pour une vitesse de 80 kilomètres à l'heure comprenant, au départ, deux voies de circulation; on prévoit la construction de deux autres voies plus tard. Les travaux commenceraient en 1980 et se termineraient, revêtement compris, au cours de l'été de 1982.</p>		
DISPOSITIONS FINANCIÈRES	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
	9 600 000 \$	4 800 000 \$	4 800 000 \$
ADMINISTRATION ET GESTION	<p>Pour assurer la supervision de l'entente, on instituera un comité de gestion fédéral-provincial composé d'un seul représentant de chacun des organismes suivants : le MEER (coprésident fédéral), le Conseil des ports du Canada, le ministère de l'Industrie et du Développement des petites entreprises de la Colombie-Britannique (coprésident provincial) et le ministère des Transports et des Routes de la Colombie-Britannique.</p>		

# TERRITOIRES DU NORD-OUEST



## L'ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) avec les territoires du Nord-Ouest a été signée le 4 avril 1979 par le ministre de l'Expansion économique régionale, le ministre des Affaires indiennes et du Nord et le commissaire des territoires du Nord-Ouest.

L'entente vise à :

- 1) élaborer une politique coordonnée de développement et de diversification socio-économiques dans les territoires du Nord-Ouest en insistant sur l'exécution de projets qui procurent des avantages permanents aux habitants des territoires du Nord-Ouest;
- 2) permettre aux habitants des territoires du Nord-Ouest de collaborer à l'étude, à la planification et à la mise en oeuvre de projets de développement, de sorte qu'on parvienne à établir un équilibre entre des projets créateurs d'emplois rémunérateurs et ceux qui soutiennent l'économie autochtone traditionnelle;
- 3) élaborer une formule rationnelle en vue de donner aux habitants d'origine indienne et inuit la possibilité de choisir entre un mode de vie fondé sur leurs activités traditionnelles ou sur l'économie salariale, ou encore sur la combinaison des deux;
- 4) assurer le soutien nécessaire à la mise en oeuvre de programmes sociaux connexes et au développement des moyens matériels.

Les politiques à appliquer pour atteindre ces objectifs comprennent :

- 1) l'étude des possibilités de développement et de l'aide pour les exploiter au moyen de l'application coordonnée des politiques et des programmes territoriaux et fédéraux voulus, y compris l'application de mesures spécialement adaptées pour y parvenir;
- 2) l'analyse et l'examen des conditions économiques et sociales dans les territoires du Nord-Ouest, et les liens des territoires avec l'économie nationale, dans la mesure où ces facteurs se révèlent importants pour atteindre les objectifs fixés.

On trouvera dans les pages suivantes le résumé de l'entente auxiliaire actuellement en vigueur.

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Le développement économique des collectivités locales (entente provisoire)</b>
DURÉE	Du 4 avril 1979 au 30 septembre 1981, telle que modifiée le 31 mars 1981.
OBJECTIFS	Aider les particuliers et les collectivités à participer aux affaires locales et à l'exploitation des possibilités de développement en vue d'améliorer leur cadre social et leur entourage matériel de façon à relever la qualité de la vie; aider à l'étude, à la planification et à l'exploitation des ressources et d'autres possibilités de développement économique, de façon à accroître et à favoriser la participation de la collectivité à la réalisation d'un développement économique équilibré.
HISTORIQUE	Les carences des infrastructures locales et régionales retardent le développement économique du Nord et l'établissement de liens entre les secteurs et entre les collectivités locales. Les réseaux de transport et de communications sont assez peu développés dans certaines régions, et les distances sont très grandes. La plupart des habitants des petites localités isolées sont d'origine indienne ou inuit; ils ont une expérience très limitée d'une économie reposant sur les salaires et n'ont pas développé toutes les compétences nécessaires pour s'intégrer à ce genre d'économie. Un grand nombre d'entre eux sont peu au courant des possibilités de développement et, très souvent, ne voient pas dans ces possibilités des avantages possibles. Pour que les habitants des communautés nordiques bénéficient le plus possible des projets de développement, il faut resserrer les liens entre les habitants des localités visées par ces projets et les agents qui s'en occupent.
ÉLÉMENTS	Les éléments de l'entente visent à : <ol style="list-style-type: none"><li>1) élaborer une politique touristique qui s'échelonne sur une période de cinq à dix ans;</li><li>2) établir un cadre qui pourra servir à planifier et à mettre en oeuvre divers projets liés aux ressources renouvelables dans les localités;</li><li>3) mettre en place un programme de rotation qui permettra aux travailleurs de faire la navette entre leur domicile et leur lieu de travail, en plus des programmes de formation existants; le but du programme est de permettre aux habitants du Nord d'occuper un emploi rémunéré sans quitter leur collectivité locale de façon permanente et sans abandonner leurs habitudes alimentaires;</li><li>4) aider les habitants des territoires du Nord-Ouest à collaborer à la planification et à la réalisation des projets de développement;</li><li>5) analyser tous les aspects de l'économie des territoires du Nord-Ouest par l'étude des diverses possibilités en fonction des contraintes et des perspectives de développement.</li></ol>

DISPOSITIONS FINANCIÈRES	COÛT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART TERRITORIALE	QUOTE-PART FÉDÉRALE
Tourisme	600 000 \$	240 000 \$	360 000 \$
Ressources renouvelables	2 253 000	741 000	1 512 000
Programme de rotation	100 000	40 000	60 000
Programme de planification dans les localités	600 000	240 000	360 000
Programme de planification du développement économique	200 000	80 000	120 000
Administration et évaluation	80 000	32 000	48 000
TOTAL	3 833 000 \$	1 373 000 \$	2 460 000 \$

La quote-part fédérale inclut 2 millions de dollars du MEER et 460 000 \$ du MAIN.

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

L'entente prévoit que son application sera assurée par l'entremise d'un comité de gestion fédéral-territorial composé de deux représentants des territoires (dont l'un exercera les fonctions de coprésident territorial), d'un représentant du ministère des Affaires indiennes et du Nord et d'un représentant du MEER (coprésident fédéral).



YUKON



## L'ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) avec le Yukon a été signée le 17 août 1977 par le ministère des Affaires indiennes et du Nord, par le commissaire du territoire du Yukon et, ultérieurement, par le ministre de l'Expansion économique régionale.

La présente entente vise à :

- 1) élaborer une politique coordonnée pour assurer le développement socio-économique du Yukon afin de permettre à ses habitants de participer pleinement à l'établissement de leurs propres priorités et de collaborer à la planification et à la réalisation des projets de développement;
- 2) lancer un programme de développement rationnel et cohérent pour assurer la viabilité de l'économie du Yukon;
- 3) mettre en oeuvre des programmes de développement socio-économique qui permettront de renforcer et de stabiliser davantage l'économie du Yukon.

Les politiques à appliquer pour atteindre ces objectifs comprennent :

- 1) l'étude des possibilités de développement et de l'aide permettant de les exploiter au moyen de l'application coordonnée des politiques fédérales et territoriales voulues, y compris l'application de mesures spécialement adaptées pour y parvenir;
- 2) l'analyse et l'examen des conditions économiques et sociales au Yukon, et les liens du territoire avec l'économie régionale et nationale, dans la mesure où ces facteurs s'avèrent importants pour atteindre les objectifs fixés.

On trouvera dans les pages suivantes des résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur.

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>L'exploitation des ressources renouvelables</b>
DURÉE	Du 4 avril 1979 au 31 mars 1982.
OBJECTIFS	Faire en sorte que l'exploitation des ressources renouvelables du Yukon soit effectuée de façon cohérente et que l'occasion soit offerte aux habitants du territoire de se prévaloir des possibilités économiques et d'emploi qu'offre l'exploitation de ces ressources.
HISTORIQUE	<p>A l'heure actuelle, l'économie du Yukon repose en très grande partie sur l'extraction minérale et sur les emplois dans les services gouvernementaux. L'industrie minière offre des possibilités de développement, mais, dans l'avenir immédiat, la fermeture d'une ou de deux mines va diminuer l'importance de ce secteur en matière d'emploi et de revenu. Le secteur gouvernemental, au niveau fédéral comme au niveau territorial, est soumis à d'importantes restrictions budgétaires; on ne peut donc compter sur lui pour créer un grand nombre d'emplois. Ce côté négatif de l'état de l'économie est compensé par la perspective de très importants travaux à court terme reliés à la construction du pipeline de la route de l'Alaska et du programme de réfection de la route " Shakwak ". En outre, l'expansion régulière que l'on prévoit pour l'industrie touristique, tant en ce qui concerne le nombre de touristes que la durée de leur séjour, devrait avoir des effets plus durables. Une grande partie de la population est gravement défavorisée sur le plan de l'emploi et du revenu et ne peut jouer un rôle important dans l'économie actuelle. La plupart des habitants sont d'origine autochtone et, avec leurs familles, représentent environ 20 % de la population permanente du Yukon.</p>
ÉLÉMENTS	<p>Les quatre éléments de l'entente visent à :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) planifier et réaliser les projets qui ont trait à l'analyse des renseignements sur les ressources renouvelables;</li><li>2) assurer la planification et la construction d'installations de plein air destinées au tourisme et aux loisirs; on s'attachera d'abord à aménager et à améliorer les terrains de camping et les parcs à caravanes dans certains centres et le long des routes principales;</li><li>3) faire en sorte que le plus grand nombre possible d'habitants du Yukon qui sont en chômage ou touchés par le sous-emploi participent aux projets réalisés;</li><li>4) renseigner le public sur divers aspects du programme, et en outre, contrôler et évaluer les projets réalisés dans le cadre de cette entente.</li></ol>

DISPOSITIONS FINANCIÈRES	COÛT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART PROVINCIALE	QUOTE-PART FÉDÉRALE
Analyse des ressources renouvelables et information pertinente	2 400 000 \$	400 000 \$	2 000 000 \$
Installations destinées au tourisme et aux loisirs	2 500 000	1 000 000	1 500 000
Société d'exploitation des ressources	1 500 000	600 000	900 000
Contrôle et évaluation	200 000	80 000	120 000
TOTAL	6 600 000 \$	2 080 000 \$	4 520 000 \$

Du montant total de la quote-part fédérale, 3 120 000 \$ seront fournis par le MEER et 1,4 million de dollars seront versés par le MAIN.

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

L'entente prévoit que son application sera assurée par l'entremise d'un comité de gestion fédéral-territorial composé de hauts fonctionnaires du MEER, du ministère des Affaires indiennes et du Nord (coprésident fédéral), de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, et d'un nombre égal de représentants du territoire (un membre devra exercer les fonctions de coprésident territorial).

## ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	<b>Le développement du tourisme (entente provisoire)</b>
DURÉE	Du 14 février 1980 au 31 mars 1982.
OBJECTIFS	Diversifier et stabiliser l'économie du Yukon en mettant davantage l'accent sur la consolidation de l'industrie actuelle du tourisme; créer d'autres possibilités d'emploi et augmenter les revenus grâce au développement futur de l'industrie du tourisme au Yukon.
HISTORIQUE	<p>Ces dernières années, les gouvernements, tant territorial que fédéral, se sont rendu compte des avantages offerts par le développement de l'industrie du tourisme au Yukon. Reconnaissant ces avantages et les ressources uniques du Yukon, l'entente-cadre de développement signée en 1977 prévoyait certains éléments stratégiques. L'entente auxiliaire sur le développement du tourisme est conçue de façon à intégrer ces éléments stratégiques fédéraux et territoriaux relatifs au développement économique et régional. Les initiatives entreprises dans le cadre de cette entente visent à favoriser une nouvelle participation des entreprises à l'industrie en créant les conditions préalables nécessaires à l'investissement du secteur privé. Une très grande importance sera accordée à l'exploitation des principaux domaines d'avantages comparatifs au Yukon, notamment l'aspect sauvage, par le biais d'une série de projets clefs de développement conformes à la stratégie de l'ECD.</p> <p>Le ministère du Tourisme et du Développement du Yukon a estimé qu'en 1978, 364 502 visiteurs ont directement dépensé 33 millions de dollars dans ce territoire. Sur cette somme, 8,7 millions ont été dépensés au titre du logement, 8,15 millions pour le transport, 6,15 millions pour les repas et les boissons et 6 millions pour les loisirs, les divertissements et les achats. De plus, les dépenses provenant d'effets indirects ou multiplicateurs ont apporté à l'économie une somme additionnelle de 9,1 millions de dollars. Au total, ces dépenses représentent 11,2 % du produit territorial brut.</p> <p>Au cours des deux dernières décennies, l'industrie du tourisme au Yukon a connu un essor considérable et a contribué grandement à l'essor global de l'activité économique. Les tendances démontrent que le nombre de visiteurs au Yukon a augmenté à un rythme annuel moyen de 10,2 % et les dépenses touristiques, ajustées pour supprimer l'inflation, ont connu des augmentations annuelles de 7,6 %. Ces tendances coïncident avec une montée importante de la croissance économique dans toute l'industrie touristique nord-américaine.</p>
ÉLÉMENTS	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Le programme de développement du tourisme prévoit l'élaboration de projets communs visant à favoriser l'aménagement d'attractions ou d'installations touristiques particulières au Yukon. À cet égard, les projets feront ressortir l'attrait de Dawson City et de Whitehorse comme lieux de destination.</li> <li>2) Le programme de recherche et de planification prévoit l'effort concerté en vue de recueillir des données portant sur la situation, le rendement et les tendances de l'industrie touristique au Yukon, de préparer un plan de développement détaillé, de réaliser des études de faisabilité et autres pour</li> </ol>

assurer le succès des initiatives de développement touristique, et d'entreprendre des études en vue de déterminer et d'analyser les tendances du marché et de découvrir ceux que les voyages au Yukon peuvent intéresser.

DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART TERRITORIALE</u>	<u>QUOTE-PART FÉDÉRALE (MEER)</u>
Développement du tourisme	5 250 000 \$	787 500 \$	4 462 500 \$
Recherche et planification	750 000	112 500	637 500
TOTAL	6 000 000 \$	900 000 \$	5 100 000 \$

Sur la quote-part fédérale, 3,6 millions de dollars proviennent du MEER et 1,5 million proviendra du ministère des Affaires indiennes et du Nord.

ADMINIS-  
TRATION ET  
GESTION

La supervision de la présente entente auxiliaire sera effectuée par un comité de gestion composé d'au moins un représentant des ministères fédéraux, des Affaires indiennes et du Nord, d'Industrie et Commerce, de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et du MEER, ainsi que d'un nombre égal de représentants du territoire.



## ANNEXES



## ANNEXE A

LISTE DES ENTENTES AUXILIAIRES ÉCHUES

	<u>SIGNÉE LE</u>	<u>ÉCHUE LE</u>
TERRE-NEUVE		
Les routes, 1974-1975	28/05/74	31/03/75
Programme des centres de services maritimes pour la pêche	15/10/74	31/03/78
Réseaux spéciaux d'adduction d'eau pour des usines de traitement du poisson	15/10/74	31/03/78
La recherche et le développement océanographiques (NORDCO)	23/05/75	31/03/80
Les routes, 1975-1976	28/05/75	31/03/76
La région urbaine de Saint-Jean	23/07/75	31/03/80
Les routes, 1976-1981	22/06/76	31/03/81
Le développement de la pêche côtière	22/06/76	31/03/81
La transformation et la remise en activité de l'usine de Stephenville	11/06/79	31/03/81
NOUVELLE-ÉCOSSE		
L'exploitation minérale	17/02/75	31/03/80
Le développement du comté du Cap-Breton (entente provisoire)	07/01/77	31/03/78
Le programme d'aide à la Sydney Steel Corporation (SYSCO)	23/12/77	31/03/79
NOUVEAU-BRUNSWICK		
Les routes, 1974-1975	24/06/74	31/03/75
Le développement agricole	17/02/75	31/03/78
Le développement industriel	17/02/75	31/03/80
Le projet pilote de la région de Kent	17/02/75	31/03/81
Le village historique de King's Landing	17/02/75	31/03/77
L'étude du canal Miramichi	17/02/75	31/03/75
Les routes, 1975-1976	16/12/75	31/03/76
La promotion du tourisme	16/12/75	31/03/80
Les routes, 1976-1977	24/06/76	31/03/77
Les routes, 1977-1981	11/02/77	31/03/71
QUÉBEC		
Le financement du plan d'expansion 1974-1978 de la société SIDBEC	15/03/74	31/03/78
Les études industrielles	29/03/76	31/03/77
L'implantation d'une usine de pâte kraft blanchie à Saint-Félicien	21/04/76	31/03/80

	<u>SIGNÉE LE</u>	<u>ÉCHUE LE</u>
<b>ONTARIO</b>		
La zone de Cornwall	26/02/74	31/03/77
Le nord-ouest de l'Ontario	23/05/74	31/03/79
L'aménagement de l'infrastructure à Dryden	24/03/75	31/03/77
Les terres septentrionales (entente provisoire)	07/07/75	31/03/78
<b>MANITOBA</b>		
Les terres septentrionales (entente provisoire)	05/06/74	31/03/76
La planification	11/02/75	31/03/77
L'exploration et l'exploitation minérales	31/03/76	31/03/79
<b>SASKATCHEWAN</b>		
L'exploration et l'exploitation minérales dans le nord de la Saskatchewan	21/06/74	31/03/78
L'industrie sidérurgique	04/07/74	31/03/80
Les terres septentrionales (entente provisoire)	18/08/75	31/03/78
La planification	18/08/75	31/03/79
L'agrandissement des installations utilisées par l'Agribition et la Mexabition dans l'Ouest canadien	28/07/77	31/03/79
Le développement minéral (entente provisoire)	19/07/78	31/03/80
<b>ALBERTA</b>		
Les transports dans le Nord, 1974-1975	28/08/74	31/03/75
Le nord de l'Alberta (entente provisoire)	11/03/75	31/03/78
Les transports dans le Nord, 1975-1976	21/01/76	31/03/76
Les transports dans le Nord, 1976-1979	18/02/77	31/03/79
<b>COLOMBIE-BRITANNIQUE</b>		
Les routes du Nord, 1974-1975	28/08/74	31/03/75
Fort Nelson	23/09/75	30/09/78
Les routes du Nord, 1975-1976	12/02/76	31/03/76
L'évaluation des possibilités de mise en valeur des ressources houillères du Nord-Est	28/01/77	31/03/77
Les routes du Nord, 1976-1979	31/03/77	31/03/79
L'évaluation des possibilités de mise en valeur des ressources houillères du Nord-Est (1977-1981)	10/05/77	31/03/81

## ANNEXE B

LE PLAN D'ENSEMBLE DE DÉVELOPPEMENT  
DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Toutes les initiatives relatives aux possibilités de développement à l'Île-du-Prince-Édouard sont mises en oeuvre dans le cadre du Plan d'ensemble de développement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Cette entente de quinze ans a été conclue par les gouvernements fédéral et provincial en 1969, aux termes de la Loi sur le Fonds de développement économique rural. Même si cette loi a été abrogée, l'entente est toujours en vigueur.

La première étape du plan s'est déroulée du 1<sup>er</sup> avril 1969 au 31 mars 1974 et la deuxième étape a été réalisée du 1<sup>er</sup> avril 1974 au 31 mars 1981. Des programmes de développement pour la troisième étape, du 1<sup>er</sup> avril 1981 au 31 mars 1984, sont présentement à l'étude.

Les deux premières étapes du plan prévoyaient la mise sur pied de programmes de développement touchant bon nombre de secteurs économiques prometteurs, ainsi que l'aménagement d'infrastructures et d'autres genres d'activités de soutien dont la création de nouveaux produits et l'expansion des marchés, la réaffectation des terres, le développement communautaire, l'amélioration des centres urbains, la construction d'écoles et la réfection et l'expansion du réseau de transport.

Activités

agriculture	réaffectation des terres	établissements scolaires
forêts	création de nouveaux	perfectionnement de la
pêches	produits d'expansion	main-d'oeuvre
tourisme et conservation	des marchés	logement
développement industriel	recherche agricole	environnement
planification de l'uti-	transports	gestion du plan
lisation des terres	transports d'énergie	ressources communautaires
	développement urbain	

Financement

Les activités entreprises en vertu du Plan d'ensemble de développement, lors de la deuxième étape, ont été assumées conjointement par les gouvernements fédéral et provincial sur une base de 90/10, sauf pour la recherche agricole dont le coût total fut absorbé par le MEER et les établissements scolaires qui furent payés à parts égales.

Les engagements maximaux du gouvernement fédéral dans le cadre de ce plan sont les suivants :

- 1969-1970 à 1975-1976, 25 millions de dollars par année;
- 1976-1977, 27 millions de dollars;
- 1977-1978, 30 millions de dollars;
- 1978-1979, 29,7 millions de dollars;
- 1979-1980, 29,3 millions de dollars;
- 1980-1981, 32,5 millions de dollars.

